

Séance du Vendredi 5 Décembre 2014

La séance est reprise à 10 h 20.

Le Président BUCCHINI

Je rappelle les questions de la journée.

On va commencer par le rapport n°184 : GDF-SUEZ ; on va continuer par un autre petit dossier, n°183 : les travaux relatifs à l'entretien et au renforcement des chaussées ; ensuite le rapport n°188 : délégation de service public de la desserte aérienne et après le rapport n°187 : statuts de l'Office Foncier de la Corse. Il nous restera après tout ce que vous avez devant vous, c'est-à-dire une quinzaine de rapports minimum, plus des motions, il y en a un certain nombre aussi. Donc il vaudrait mieux qu'on y aille assez rapidement.

Deuxième petite information : on est prié de moins bavarder dans l'hémicycle parce que les sténotypistes n'arrivent plus à entendre. Pour les collègues qui parlent, je l'ai remarqué, elles ont raison, il faut s'approcher du micro, exemple M. le Président du Conseil Exécutif qui a l'habitude de se mettre un peu en arrière et Paul, on ne t'entend pas lorsque tu parles.

On commence par le rapport n°184, et je vais donner la parole à l'Exécutif.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Rapport n° 184 : Convention de financement des mesures supplémentaires prévues par le plan de prévention des risques technologiques de GDF-SUEZ AJACCIO

Le Président GIACOBBI

M. le Président, m'efforçant donc de parler dans le micro, bien entendu, et en retrouvant le dossier, le voilà.

Alors c'est un dossier à la fois complexe sur le plan administratif et financier dans lequel nous sommes tenus par les lois et règlements en vigueur avec peu de marges de manœuvre.

Vous avez donc des emplacements que vous connaissez, qui sont à Ajaccio, qui comportent des risques technologiques qui sont classés et dans ce cas que dit la loi ?

La loi a mis en place des Plans de prévention des risques technologiques, ce sont des outils réglementaires, et ils tendent à définir une stratégie locale pour minimiser les risques technologiques de ce type. Je vous passe tout l'aspect réglementaire, et il y a un certain nombre de mesures qui doivent être prises de déplacement, d'aménagement, etc., pour lesquelles le financement se fait par ce que l'on appelle « les mesures supplémentaires », une convention tripartite qui doit fixer les contributions respectives de l'Etat, de l'exploitant et des collectivités territoriales.

Les collectivités, en l'espèce la CTC, le Département et la CAPA, perçoivent une contribution économique territoriale (la contribution économique territoriale, c'est le nom moderne de quelque chose qui était avant la taxe professionnelle). Ces organismes doivent contribuer lorsqu'ils perçoivent la CET et pour ce qui concerne la CTC, cela représenterait un plafond de 1,860 M€.

Donc il y a eu une discussion avec l'exploitant permettant de réduire de manière assez significative les secteurs à risques de manière à pouvoir réduire les secteurs sur lesquels il faudrait exproprier, etc. Toujours est-il qu'aujourd'hui nous arrivons à un coût total des mesures supplémentaires de 58 400 000 € hors taxes, il comprend des dépenses d'études et de travaux qui sont d'ailleurs définis dans la convention que vous avez ici en annexe n° 1. Cela consiste à déplacer l'ensemble des installations du site actuel, hormis les ateliers de mélange qui seront réutilisés, la reconstruction des équipements permettant de réduire les risques à la source et de diminuer le périmètre des aléas pour un montant donc de 58 400 000 €.

Ensuite, la participation de la Collectivité Territoriale de Corse serait en fait celle qui est prévue à son plafond : cela correspond à 3,18 %, ce qui donne 1 860 000 €. Le Conseil Général de la Corse-du-Sud serait dans la limite de 800 000 € et la CAPA de 800 000 € également. La participation de l'Etat est fixée à 33 %, ce qui donne 19 272 000 €.

Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus. Il va de soi bien entendu, que c'est aussi important pour nous, dans la mesure où ce déplacement permet un développement de nos infrastructures, en particulier routières.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie M. le Président. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

Je mets aux voix le rapport. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 183 : Marché relatif aux travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures – Lot 2B Nord

Le Président GIACOBBI

C'est un rapport qui est très court, mais sur lequel j'avais insisté à plusieurs reprises auprès de l'Assemblée, pourquoi ? Puisqu'on rappelle quand même, ce qui n'est pas complètement indifférent, que comme vous le savez, nous avons une démarche qui consiste à interroger l'Etat de très près dès qu'il y a des travaux d'une certaine importance et sur lesquels on pourrait imaginer qu'il puisse y avoir une entente, par conséquent un prix qui serait anormal, et de surcroît un marché obtenu dans des conditions qui sont légalement critiquables puisque l'entente est interdite.

Je dois dire que je me suis un peu « gendarmé » si j'ose dire (c'est le mot d'ailleurs) pour une affaire dans laquelle l'Etat nous a expliqué successivement une chose et son contraire. Pour faire simple et court, nous sommes à la recherche de la concurrence dans ce domaine et de l'abaissement des prix, non pas pour le plaisir d'abaisser les prix, mais pour le plaisir de retrouver un prix - et le devoir d'ailleurs, ce n'est pas un plaisir, c'est un devoir, un prix qui soit non pas l'égal du prix obtenu sur le continent, parce qu'on peut bien penser qu'effectivement il y a des contraintes de quantités, il y a des contraintes d'insularité qui peuvent expliquer que l'on ait à payer un peu plus cher, mais qui s'en rapproche, du prix du continent, et qui commence à nous donner des prix compétitifs. Exemple connu : sur la quatre voies, 7 M€ d'économies rien que sur les enrobés, parce qu'on avait exigé des entreprises qu'elles fassent des efforts d'adaptation, etc.

Là-dessus se lance un appel d'offres avec une société qui apparaît nouvelle, j'allais dire dans le cartel, appelons un chat, un chat, puisque entente il y a, ce n'est pas la peine de tourner autour du pot. Mais le sujet est complexe puisque quand vous entrez dans le cartel, par définition vous n'y étiez pas, et comme vous n'y étiez pas, vous n'aviez pas les équipements ; pour avoir les équipements, il faut obtenir des autorisations, et pour faire fonctionner les équipements et les faire marcher, il faut déjà avoir une activité.

Par conséquent, si on bloque le système en disant : on ne peut admettre que ceux qui ont des équipements qui fonctionnent, le système ne s'ouvrira jamais. Donc le droit, la jurisprudence et la concurrence considèrent qu'effectivement on doit admettre y compris les entreprises qui n'ont pas encore tout l'équipement, mais, c'est important, qui ont tout de même les autorisations nécessaires.

S'en est suivi un long débat, d'abord parce qu'il s'agissait de savoir si l'entreprise en question avait ou non les autorisations et surtout de savoir si les autorisations qui sont des autorisations pour une durée provisoire en quelque sorte, qui peuvent être confirmées ou renouvelées, étaient ou non compatibles avec le fait de déposer valablement une candidature à ce marché.

On commence par nous dire non, on s'étonne. On finit par nous dire oui, on nous l'écrit, et effectivement cela a amené à refaire passer le dossier qui n'est pas très important en montant, mais qui est quand même très important économiquement malgré tout, puisque cela représente un peu de baisse et surtout le fait qu'on rentre dans un débat de prix, dans un débat qui pourrait ressembler à quelque chose de concurrentiel.

Voilà où nous en sommes.

J'ai écrit une dernière fois à l'Etat pour m'assurer que j'avais bien compris ce qu'il m'écrivait ou ce qu'il me disait, j'ai donc envoyé une dernière lettre et je solliciterai de l'Etat qu'il réagisse à ce dernier courrier avant de notifier définitivement le marché.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le sujet, et comme il fallait m'expliquer sur le sujet un peu plus longuement, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que ce dossier passe ce matin et non pas hier soir tard.

Le Président BUCCHINI

Merci M. le Président.

Je vais lire le rapport de la commission du développement économique.

Observations des commissaires :

Le Président François TATTI a souhaité avoir des précisions sur le niveau de prix de l'enrobé pratiqué à Ajaccio et à Bastia.

Monsieur Georges ARGIVIER, Directeur général adjoint aux infrastructures, routes et transports, a précisé que le même niveau de prix était proposé pour trois offres, à savoir le lot 2A nord (Société Corsovia), le lot 2B sud (Société Corse Travaux) et le lot 2B nord (Société Terraco), objet du présent rapport.

Il a ajouté que seule l'offre du lot 2A sud demeurait comparativement beaucoup plus chère (de l'ordre de 2 600 00,00 € environ).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour : M. François TATTI, groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche.

Non-participation du groupe Femu a Corsica.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Je mets aux voix le rapport. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons maintenant au dossier n° 188.

TRANSPORTS

Rapport n° 188 : Avenants aux conventions de délégation de service public (DSP) de la desserte aérienne

Le Président GIACOBBI

Nous devons donc présenter ces avenants. Avant de les présenter, je rappelle un point quand même important, qu'il est essentiel de rappeler en matière de service public et notamment de service public aérien, d'ailleurs on pourrait avoir des raisonnements presque similaires avec beaucoup de nuances, non pas sur les passagers, mais sur le transport maritime de marchandises.

Toujours est-il que quand on regarde le « paysage aérien » de la Corse, puisque chacun dit souvent beaucoup de choses, le chiffre le plus frappant, celui qui donne toute son importance au service public et qui doit nous amener à réfléchir sur le phénomène d'écrémage, c'est-à-dire le phénomène qui consiste à aller prendre des clients l'été quand il y en a beaucoup et à complètement disparaître lors de la saison d'hiver. C'est très simple, au global, si on prend d'une part, le service public dans Air Corsica, d'autre part, Air France, et enfin les tiers, c'est-à-dire les autres compagnies qui ne sont ni Air France, ni Air Corsica, au global, Air Corsica c'est un peu plus de la moitié, 53 % du trafic global de la Corse, Air France, 19 % et le reste, 27 %. Alors on va dire effectivement, il y a des marchés qui sont partagés.

En réalité, qu'est-ce qu'il se passe ?

L'été est très concurrentiel, tout le monde veut desservir la Corse l'été, c'est normal, c'est bien. Air Corsica représente néanmoins 46,2 %, Air France 20 % et les tiers 33 %. Donc tout est pour le mieux, cela se répartit un gros tiers, un petit tiers, un tiers comme disait un auteur célèbre à propos du « Picon-grenadine ». Mais l'hiver, mes chers amis, le « Picon-grenadine » est absolument imbuvable. Pourquoi ? Parce que l'hiver, vous avez Air Corsica qui fait 81 % du trafic, vous avez Air France qui fait 16 % et vous avez les autres, ces autres dont on nous vante tous les mérites au point qu'il faudrait qu'on les subventionne, qui représentent 2,2 %. Voilà la réalité. Ce qui veut dire que c'est la justification même de la DSP, si l'on

s'en tient là, il y aura un peu plus que 2,2 % du trafic, il n'y en aura pas beaucoup plus l'hiver et nous serions à attendre l'avion...

Je dis tout cela parce que souvent on entend des critiques et la vérité c'est qu'il faut que notre système soit à la fois concurrentiel et en même temps qu'il assure le service public de base et le service public de base ce sont des rotations toute l'année.

Alors pourquoi est-ce qu'on revient devant vous pour modifier, lors de la dernière année, par avenants aux conventions de délégation de service public, la définition de ce service ? Parce qu'on a constaté un phénomène sur lequel il y a un mot à dire tout de même.

Sur le bord à bord, il y a eu une chute très importante du chiffre d'affaires à compter de la deuxième année de la délégation de service public.

Pourquoi il y a eu cette chute ?

Il y a eu cette chute pas tellement parce que les clients utilisent un autre mode de transport pour se rendre à Marseille ou à Nice, sur le continent, pas tellement. Il n'y a pas beaucoup d'autres offres de transport de passagers, il y a le maritime, bien entendu, mais ce n'est pas une substitution suffisante : fondamentalement c'est pour une raison très simple, c'est que là où il y avait une partie importante du trafic qui consistait en des vols Bastia-Marseille et Strasbourg, Lyon, Paris, je ne sais pas où, vous avez des vols directs qui ont été créés et ce n'est pas une mauvaise chose, c'est même une bonne chose, mais je vais y revenir dans le détail ; vols qui font, effectivement c'est très frappant, que le volume de passagers en correspondance à Marseille et Nice sur le service public a diminué considérablement sur Paris, sur Bordeaux, quasiment disparu sur Strasbourg, sur Lyon, sur Rennes, sur Metz et sur Toulouse.

Donc il y a eu une diminution considérable puisqu'une partie du trafic de bord à bord était en réalité du trafic qui allait chercher une correspondance à Marseille et même à Nice. Face à cette diminution massive des passagers en correspondance à Marseille et Nice, et de la baisse importante du chiffre d'affaires, notre compagnie délégataire a mis en œuvre une série de mesures qui ont d'ailleurs, pour un certain nombre, fonctionné. Par exemple, pour dynamiser le trafic point à point, c'est-à-dire les gens qui font vraiment du bord à bord, ils ont fait des promotions, ils ont fait des prix d'appel compétitifs et du coup finalement cela a permis de regagner une activité importante de chiffre d'affaires au titre de cette

politique commerciale. Je suppose qu'on le voit bien parce qu'il s'agit des gens qui sont venus pour bénéficier de ces promotions-là, et cela a permis de regagner 2,7 M€ de chiffre d'affaires, donc ce n'est pas négligeable.

Ensuite, naturellement, la compagnie a continué à déployer des mesures de productivité. Par exemple, elle a créé de nouvelles lignes hors délégation de service public, des dessertes qui contribuent grâce à leurs charges fixes (avions, équipages, personnels) à alléger les choses et puis en même temps à ouvrir de nouvelles lignes.

C'est une compagnie qui a quand même un problème de saisonnalité très important : elle aurait, même si elle était seule, un problème de saisonnalité important, mais ce problème de saisonnalité est d'autant plus grave qu'en réalité l'hiver toute une série d'opérateurs ne sont pas là, donc elle est obligée d'assurer quasiment seule le trafic et l'été, en revanche, elle est soumise à la concurrence et par conséquent c'est un peu difficile pour elle. En tout cas l'hiver, un certain nombre d'avions sont loués, un certain nombre de pilotes sont prêtés moyennant finances et tout cela permet avec encore d'autres mesures de parvenir à compenser cette perte qui est gigantesque, qui est comme vous l'avez vu sur un certain nombre de lignes, de 95 %, la quasi-totalité due à l'effondrement de ce trafic en correspondances. Néanmoins, malgré l'ensemble de ces mesures, il n'en reste pas moins que l'économie des lignes de bord à bord génère aujourd'hui sur la saison, si on ne fait rien sur la période 2014-2015, de l'ordre de 1,6 M€ de résultat négatif.

Je reviens un instant sur un point important.

Il est tout à fait normal que l'on développe des offres directes entre la Corse et un certain nombre de destinations, que ce soit Toulouse, Lyon, Strasbourg, Liège ou encore d'autres, c'est très bien. Simplement il faut songer à ne pas porter atteinte au service public : lorsque notre compagnie n'a pas l'intention ou la possibilité de créer une ligne, il est tout à fait normal, légitime même que les gestionnaires de plateformes aéroportuaires, c'est-à-dire nos délégataires, parce qu'il faut quand même rappeler que c'est nous qui possédons les plateformes aéroportuaires comme les plateformes portuaires, recherchent un opérateur.

Il y a deux choses qui peuvent quand même poser problème :

La première, c'est que cet opérateur soit placé dans des conditions de concurrence déloyale, c'est-à-dire qu'on lui donne des moyens par diminution de taxes ou par d'autres moyens, d'avoir un prix

plus compétitif ; cela n'est pas normal, ce n'est pas légal, ce n'est pas acceptable, et donc il faut y veiller.

La deuxième chose, c'est de doubler la ligne qu'a créée notre compagnie régionale, que l'on est bien content d'avoir l'hiver, par une ligne qui ne s'imposait pas, puisqu'elle existe déjà. Autrement dit, aller chercher « Tartempion » pour desservir un Bastia-Toulouse qui existe déjà, c'est idiot, c'est choquant y compris vis-à-vis du délégant ; le délégant c'est nous, il se trouve à donner de l'argent pour que finalement d'une certaine manière on lui fasse des « enfants dans le dos ». Donc je l'ai dit de manière très claire et à-peu-près en ces termes aux délégataires, c'est-à-dire aux CCI, et je dois dire que je crois qu'elles en tiennent compte et les choses évolueront favorablement.

Donc pour rétablir l'équilibre de la dernière année de DSP, la compagnie nous a saisis conformément au contrat. Que dit le contrat, parce que par les temps qui courent, on ne lit pas beaucoup les contrats de délégation de service public ?

Celui-là, dans son article 11, clause classique, nous saisit en disant qu'il y a effectivement un bouleversement de l'équilibre économique qui est dû à ce phénomène de vols directs qui altère les correspondances. C'est vrai que cela existait moins quand on a signé la délégation, cela existe plus aujourd'hui, c'est une modification des choses et du coup la compagnie nous indique qu'il n'est pas normal qu'il n'y ait pas une évolution des choses, à condition bien entendu, puisqu'on est toujours généreux quand cela ne coûte rien, que cela ne coûte pas à la Collectivité Territoriale d'une part, et seconde condition, que cela n'altère pas le service public lui-même de manière sensible, parce que sinon cela ne vaut plus la peine.

Alors, en réalité, cela porte principalement sur l'offre excédentaire d'été en sièges : donc on a retravaillé en conservant les principes fondamentaux de la convention de délégation de service public, on a travaillé sur l'offre, à la fois en jouant sur les amplitudes, les fréquences, les modules et le résultat final conduit à solliciter de la part de la compagnie une baisse de 65.000 sièges sur la totalité de la saison d'été et sur les huit lignes de service public bord à bord, étant entendu que le minimum de sièges à offrir sur la saison d'été est de 936.000.

Donc que fait le délégataire pour ce faire ? Il utiliserait différents types d'avions disponibles pour réduire la capacité sur certains vols, autrement dit on passerait de l'Airbus à l'ATR sur certains vols, ou il

réduirait le nombre des vols supplémentaires parce que lorsqu'il n'y a pas de passagers, on peut se permettre de réduire le nombre des vols supplémentaires.

Ces mesures dont j'estime qu'elles n'altèrent pas le service public, permettent une réduction des coûts estimés à environ 1,4 M€ et par conséquent le délégataire retrouverait un résultat, certes légèrement déficitaire mais amélioré pour la desserte de ces lignes.

Pour résumer, la convention avec le délégataire serait modifiée pour octroyer une facilité à hauteur de 93 % minimum de l'offre totale demandée sur la saison d'été pour la dernière année de la DSP, de telle sorte que du coup elle retrouve un peu d'air, sans pour autant qu'il s'agisse de ne pas transporter, de ne pas offrir des sièges de passagers dont on sait par avance qu'ils vont rester vides très largement.

Voilà donc ce qui vous est demandé.

Un dernier point quand même ; naturellement notre compagnie garde de la capacité de réserve et par conséquent, elle a montré qu'elle avait une capacité à répondre à la demande si besoin, parce que bien entendu, on fixe une obligation minimum, mais si les besoins s'avéraient, il faudrait effectivement renforcer l'offre, y compris très rapidement. On a eu malheureusement un bon exemple de la réactivité de notre compagnie régionale lors des quinze derniers jours de la récente grève des pilotes de la compagnie Air France, puisque vous le savez, on a évolué considérablement et la Corse a eu beaucoup moins à souffrir que d'autres destinations, du fait que Air Corsica était là et a compensé ce qui manquait côté Air France ; il manquait côté Air France, un vol sur deux, à-peu-près dans cet ordre-là.

Par conséquent, évidemment au cas où il se produise des événements qui fassent qu'il faudrait retrouver à nouveau, malgré la convention modificative que nous avons passée, de la capacité, cette capacité à réagir, elle existe et elle est démontrée.

Voilà M. le Président, ce qui est proposé à l'Assemblée, c'est-à-dire de nous autoriser, au titre de la Collectivité Territoriale, à signer les avenants en annexe du projet de convention s'agissant de la dernière année de la délégation de service public.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci. Je lis le rapport de la commission du développement économique.

Observations des commissaires :

Au regard des mutations proposées, **Madame Nadine NIVAGGIONI** s'est interrogée sur la réorganisation du temps de travail des personnels de la compagnie et a souhaité savoir si cela impliquait notamment l'annualisation du temps de travail.

Monsieur Francis PIAN, Directeur de l'Office des Transports de la Corse, a précisé que cette question ne relevait pas de l'Office des transports, mais de l'organisation interne de la compagnie.

Selon **M. Michel STEFANI**, le constat qui s'impose est celui de la fragilité de la desserte de service public.

Il a souligné le développement accru de la concurrence déloyale par le biais des opérateurs low cost, qui contournent les aéroports de Nice et Marseille entraînant ainsi une chute de la fréquentation de l'ordre de 70 000 à 80 000 passagers, malgré l'optimisation des offres proposées par la compagnie et destinées à compenser la baisse des recettes.

Il a fait observer que les dispositions voisines, qui existent entre l'aérien (service de base / service supplémentaire) et le maritime (service de base / service complémentaire), devront nécessairement conduire à une réflexion dans la mesure où la mise en œuvre de la gestion régulée des pics de trafic ou service supplémentaire pourrait un jour se retourner contre la compagnie à l'instar de ce qui s'est produit dans le maritime.

Enfin, il a estimé que la possibilité était offerte à l'opérateur de ne pas se conformer aux obligations de service public établies au moment de l'appel d'offres, par le biais de la diminution d'offres de sièges, renforçant ainsi le constat de fragilité de la DSP.

Pour **le Président François TATTI**, il s'agit de s'assurer, d'une part, que les dispositions proposées sont conjoncturelles et destinées à dépasser un cap difficile. Toutefois, au regard de la tendance mondiale dans le domaine de l'aérien, il serait judicieux selon lui, que la compagnie en tant qu'entreprise, soit en mesure d'apporter des réponses industrielles

adaptées (voilure générale, manière d'anticiper les évolutions du trafic et du marché, notamment).

Par ailleurs, il a souhaité s'assurer, à titre préventif, que la souplesse offerte à la compagnie par le bais des dispositions proposées (93 % de l'offre) ne seraient pas de nature à déséquilibrer un peu plus, en fonction des territoires desservis, les activités de la compagnie. Il a rappelé que l'ensemble du service public devait correspondre aussi à une réponse de service public homogène sur le territoire.

Sur la comparaison entre le maritime et l'aérien, **Monsieur Francis PIAN** a indiqué que dans le domaine de l'aérien la demande des passagers évoluait de manière plus rapide que dans le maritime, raison pour laquelle les services de l'Union Européenne fixent les DSP dans l'aérien à 4 ans, alors qu'une DSP de 10 ans dans le maritime est possible.

Concernant l'introduction des 93 % minimum de l'offre totale, **Monsieur PIAN** a rappelé qu'un dispositif comparable avait été introduit, à hauteur de 97 %, dans les conventions initiales avec les délégataires sur Paris-Orly votées en même temps que l'actuelle DSP.

Il a ajouté que, dans le cadre du renouvellement futur des OSP et de la DSP, une réflexion sur l'évolution des obligations de service public serait nécessaire au travers notamment de la valorisation des aéroports de Nice et Marseille. L'une des idées, au stade actuel de la réflexion, consisterait notamment à conférer à l'aéroport de Nice la dimension d'un hub international, ce dernier deviendrait ainsi le hub français le plus proche de la Corse.

Enfin, s'agissant de l'aéroport de Bastia, **Monsieur PIAN** a précisé qu'à partir d'éléments communiqués par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, à la demande de l'OTC, sa zone d'influence ne se limitait pas à la seule région bastiaise allant même jusqu'à dépasser le département (Zone d'influence étendue jusqu'à Leccia par exemple).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour : M. François TATTI, groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche.

Non-participation du groupe Femu a Corsica.

Je prends le nom des intervenants : Michel STEFANI. Tu as la parole.

M. Michel STEFANI

Merci M. le Président.

Ce rapport est en quelque sorte une pique de rappel sur un évènement de sinistre mémoire quand la CCM concurrencée par des opérateurs « moins-disant » était directement attaquée (c'est le terme qu'il faut employer) sur la desserte de bord à bord au nom de cette fameuse libre concurrence.

Nous avons combattu à l'époque l'attribution de la délégation de service public à Air Littoral après un vote surprenant mais unanime de la Commission d'appel d'offres de laquelle nous avons été exclus. Nous étions en 1999 et le PDG d'Air Littoral, un certain Marc DUFOUR s'était vu dérouler le tapis rouge dans notre institution.

La mobilisation salvatrice des personnels de la CCM donnera un coup d'arrêt à la procédure d'appel d'offres. Dumping social, non-respect des obligations réglementaires et autres prémices du low cost étaient déjà ressenties et nous étions peu nombreux à annoncer ce que cette logique ultralibérale allait produire sur la desserte publique de continuité territoriale avec, vous l'avez rappelé, ses spécificités et en particulier la saisonnalité.

Nous y sommes. Dans le maritime et l'aérien, à force de dire « bienvenue aux low cost » en expliquant que le marché s'autorégule dans l'intérêt des clients pour leur offrir des tarifs compétitifs, ce sont les principes de base du service public, les opérateurs respectueux des obligations sociales, fiscales et réglementaires qui sont sanctionnés et au final des choix très coûteux pour les finances publiques et désastreux pour l'emploi stable.

Le rétablissement du service public après les faillites d'Air Littoral et Air Liberté a coûté près de 10 M€ en 2004. Entre-temps l'ouverture à la concurrence et la mise en place du dispositif d'aide sociale dans le maritime vont agrandir la brèche tant et si bien que la Chambre régionale des comptes dénoncera ce dispositif en le qualifiant d'illégal tout en soulignant qu'il était générateur de déficit, près de 20 M€ en 2006.

Dans ces conditions le budget de l'OTC qui était excédentaire de 40 M€ en 2002 ne l'était plus et comble de cette logique libérale, en 2007,

Nicolas SARKOZY annoncera dans cet hémicycle que la dotation de continuité territoriale inscrite au budget de la nation, sous une ligne spécifique, serait gelée. Le Président de la République estimait alors qu'il était anormal de ne pouvoir venir en Corse à 30 €. C'est l'encouragement de ce qui s'est passé par la suite et ce que vous appelez, M. le Président à l'instant, l'écémage de la desserte.

Aujourd'hui si on se préoccupe peu du « vol de la Taxe de transport » 5 M€ par les low cost, force est de constater que les ajustements se font dans l'aérien comme pour le maritime sur des reculs successifs.

Dans un premier temps, cela se traduit par l'augmentation du prix de coupon, ensuite la réduction des OSP, c'est l'objet du rapport et enfin l'amélioration de la compétitivité, c'est le vocabulaire en vogue pour procéder aux suppressions de postes. Si Air Corsica n'est pas concernée par ce dernier point, en revanche ce qui se passe à la SNCM est significatif.

Au demeurant, ce qui est en cause dans le maritime au sens de l'évolution de la réglementation européenne ne peut être exclu dans l'aérien, je veux parler de la prise en compte dans le cadre des DSP, des pics de trafics.

Ce qui est contesté à propos du service complémentaire dans le maritime peut l'être tout autant dans l'aérien avec les services supplémentaires.

Les évolutions de la déréglementation obtenues pour beaucoup sur recours des dirigeants de CFF augmentent la fragilité juridique des conventions dans l'aérien. N'importe quel opérateur low cost aérien pourrait s'inspirer de cet acharnement juridique et mettre à mal Air Corsica et même son partenaire Air France sur la desserte de la Corse.

Le rapport permet d'affiner la réflexion sur l'aspect budgétaire des choses. En point d'ordre il faut se rappeler que Air Corsica a été recapitalisée à hauteur de 12 M€, que la DSP a été abondée de 11 M€ sur Paris il y a deux ans.

Cela étant, la concurrence low cost fait que sur les voyageurs en correspondance sur Marignane et Nice, le bord à bord, Air Corsica perd 65 000 titres de transport. Sur deux ans la perte de recettes est établie à 2 M€ dans les estimations qui sont fournies après mise en œuvre de mesures qui en ont atténué le volume de 2,7 M€. Si nous réfléchissons à ce que cela représente, nous ne sommes pas à 2 M€ mais à près de 5 M€.

Dans ce contexte, il nous est proposé une modification substantielle du contrat permettant une fluctuation des capacités non plus de 3 % mais de 7 % à compensation financière constante. Dans le même temps est validé le principe de services hors DSP sur du point à point dont on a du mal à mesurer la limite à partir de laquelle Air Corsica ne serait pas son propre concurrent.

Indépendamment de cet aspect, on peut considérer que les low cost ne manqueront pas de considérer qu'il y a un avantage certain procuré a fortiori en position dominante pour ne pas dire de monopole.

C'est à mon sens la seconde fragilité juridique qui surgit et expose un peu plus la DSP.

Dans ces conditions ce qui est proposé n'est pas de nature à traiter la question posée au regard du choix politique générateur des difficultés, à savoir l'extension de la concurrence déloyale conduite par les low cost. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit et il faut regretter que la CTC n'ait pas contesté les décisions de la Commission européenne lorsqu'elle a attaqué après l'avoir validé le service complémentaire maritime.

Ces attaques répétées et consécutives à l'acharnement procédurier des dirigeants de CFF font qu'à présent l'une des compétences majeures de la CTC ne s'exerce plus ici, dans cette enceinte, mais à Bruxelles sous la pression ultralibérale des lobbies du transport.

Au-delà de la délibération que vous nous proposez aujourd'hui et que nous voterons pour ramener Air Corsica à l'équilibre financier en 2016, il est indispensable de s'assurer de l'exercice plein et entier de cette compétence par la CTC. Cela suppose de combattre la logique ultralibérale en commençant par le maritime pour sauver la SNCM et de, ce faisant, préserver Air Corsica de la concurrence déloyale des low cost.

C'est une nécessité pour la pérennité des milliers d'emplois concernés par ce secteur d'activité en Corse pour l'avenir des compagnies SNCM, CMN, Air Corsica, Air France et de leurs prestataires, enfin pour le service public de continuité territoriale.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je n'avais pas préparé d'intervention, mais en fin de compte je me suis dit que c'était peut-être l'occasion pour moi, même si je ne suis pas un spécialiste de la question de l'aérien, de pouvoir donner un sentiment. Je le dis clairement, il ne s'agit pas du sentiment du groupe mais d'un sentiment personnel et je crois que c'est le moment de le faire. De le faire parce que, même s'il y a beaucoup de points communs avec l'intervention que vient de faire mon ami Michel STEFANI, il y a des vraies divergences.

Ce que je regrette sur cette île, c'est la façon un peu manichéenne que nous avons de présenter les choses, à savoir que si demain vous êtes favorables à la venue des low cost sur cette île, vous êtes donc contre Air Corsica. Or, je crois que les choses ne doivent pas se voir comme cela. Moi, je suis pour qu'Air Corsica joue son rôle de service public, c'est une émanation de cette Assemblée, une structure qui appartient à la Corse, créée par les Corses et nous ferons tout pour la pérenniser, même si -je le dis comme je le pense- nous devons la pérenniser à l'échelle de ce qu'elle doit être.

Je ne suis pas sûr que par le passé, le fait qu'un politique ait eu à diriger cette structure nous ait garanti que toutes les choses aient été faites dans les règles de l'art, notamment en matière d'emplois, je ne suis pas sûr que la compagnie ait toujours été configurée par rapport aux missions qui devaient être les siennes. Pour ça, nous devons être vigilants aussi parce qu'il s'agit de l'argent public.

Sur les missions de service public, aujourd'hui, pourquoi une compagnie aérienne ? Parce que nous avons l'obligation de faire face à l'handicap de l'insularité. Je suis pour la mise en place d'un service public qui doit permettre à tous les Corses de se soigner, d'apprendre, de se cultiver dans les mêmes conditions que n'importe quel citoyen français.

Or, aujourd'hui, pourquoi avoir imaginé ce service public à destination de Paris, Nice ou d'autres villes du continent ? Je suis de ceux qui pensent qu'aujourd'hui, il faut réserver uniquement la desserte de service public à destination de Marseille où l'ensemble du plateau technique, santé, éducation est présent, ce qui nous permettrait d'être plus compétitifs et d'avoir des tarifs encore inférieurs à ceux qui sont pratiqués.

Qui n'a pas pris dans cet hémicycle des avions vides d'Air Corsica ? J'ai fait un aller-retour sur Bastia-Paris l'année dernière, l'avion était à 95 % vide. Donc, je me pose la question si nous avons encore les

moyens de vivre au-dessus des moyens financiers dont nous disposons. Cela aussi, c'est une question que nous devons avoir.

Aujourd'hui, l'aéroport de Figari a connu une fréquentation en grande augmentation parce que les low cost ont rejoint la structure et ont permis cela. On peut regretter la mondialisation, le dumping social, mais il n'empêche que même si on peut le regretter et le condamner, aujourd'hui nous sommes dans une société mondialisée et nous devons faire face à toutes les régions du monde qui, en matière touristique, ont choisi ce modèle-là et s'appuient sur ce modèle-là.

Je n'accepte pas beaucoup et c'est un peu à reculons que je vais sur le modèle Ryanair, mais à un moment donné - et qui n'a pas dans cet hémicycle des liens avec le tourisme de façon directe ou indirecte ? - le développement touristique... Je le répète et je le ferai à chaque fois dans cet hémicycle, on peut évoquer Corse Composites à l'envi. Moi aussi, je trouve que c'est un formidable outil pour la Corse, mais des Corse Composites en 30 ans, nous n'en avons eu qu'un seul imposé par l'Etat, par Valéry GISCARD D'ESTAING et depuis j'attends les Corse Composites partout sur le territoire insulaire.

Aujourd'hui, je veux être de ceux qui vont se battre pour Air Corsica dans une mission de service public, mais je crois qu'il faut aussi accepter l'idée que nous ne sommes pas seuls et qu'il va falloir accepter l'idée d'avoir des low cost qui, sur des circuits différents, sont présents. C'est comme ça que je conçois les choses. Je voulais vous livrer ce sentiment personnel.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le rapport qui est proposé est un rapport technique d'ajustement de fin de DSP qui n'appelle pas de débat au fond, étant entendu que c'est un débat que l'on a régulièrement ici, au moment où nous votons les DSP et OSP d'une part, et d'autre part au moment où nous allons revenir régulièrement devant l'Assemblée pour ajuster les choses et régler ce qui doit l'être.

Ce qui est en débat, c'est moins le rapport lui-même que le contexte particulier dans lequel il s'inscrit.

Je vais m'inscrire, non pas par choix d'opportunité, mais par tempérament et surtout par analyse politique et économique au confluent de

ce qui a pu être dit par Michel STEFANI et par mon ami Jean-Charles. Pourquoi ?

Il faut faire un sort, et je profite du débat qu'il nous est donné aujourd'hui d'organiser, à cette idée qu'il y aurait d'un côté les affreux collectivistes et de l'autre les méchants libéraux, dès l'instant que l'on pose avec sérénité les conditions de la desserte d'une île en Méditerranée et en Europe.

Il y a des acteurs politiques et économiques qui cherchent de manière pragmatique les moyens d'une réussite du point de vue de la desserte de leur île et plus généralement, du point de vue des moyens qui vont permettre de faire rayonner cette île à l'extérieur.

De manière un peu lapidaire, on a souvent tendance à opposer les uns aux autres et il est vrai que les gouvernements et particulièrement celui qui par la voix d'un président de la République a eu à s'exprimer dans ce même hémicycle il y a quelques années de cela, n'ont rien fait pour combler l'écart. Au contraire, ils ont soufflé sur les braises et attisé une situation qui voulait que pour que l'on libéralise et ouvre la destination corse à d'autres horizons, on mette un terme, que l'on porte un coup qui aurait pu être fatal, à l'opérateur public de transport aérien, en l'occurrence le nôtre, Air Corsica.

Je crois qu'on ne dira jamais assez, sauf à rappeler les efforts de ceux qui étaient aux responsabilités à l'époque, Antoine SINDALI, nos amis d'Air Corsica, les difficultés générées par cette séquence politique. Je me souviens de débats au sein du conseil d'administration de la CCM qui n'était pas encore Air Corsica. Je me souviens des débats qui avaient lieu ici ou ailleurs, il y avait une vraie difficulté stratégique et financière. Elle a été surmontée.

Il ne faudrait pas que le fait que l'on ait surmonté ces difficultés, nous pose un nouveau type de difficultés internes ou de débats entre nous qui pourraient virer au conflit.

Aujourd'hui, je pense que l'on a largement (c'est un peu ce que disait Jean-Charles) les moyens de définir au plus près cette offre-là, mais il faut qu'on s'entende sur quelques principes essentiels.

Premièrement, est-ce qu'il y a ici des gens qui sont par principe opposés aux low cost ou qui, étant opposés aux low cost, auraient les moyens politiques ou juridiques d'en empêcher la venue ? La réponse est

non. Le problème n'est pas là. Je me souviens même, le Président du Directoire le dit souvent sur le ton de la boutade mais c'est vrai, il rappelle souvent les propos d'un ancien président de la compagnie qui avait dit « bienvenue aux low cost ». Pourquoi ? Parce que dans un pays, dans une situation normale, cette dichotomie telle qu'on a voulu la pousser ici, elle n'est pas vécue forcément avec autant de douleur. Certes, le conflit entre service public et low cost est universel. Mais ici, on a les moyens de le traiter pour ne pas dire de le régler. Pourquoi ? Parce qu'on est dans la situation et je ne peux pas m'empêcher de faire un parallèle très rapide avec ce que je vis dans le monde du bois, où on est actionnaire majoritaire de la compagnie, propriétaire des ports et aéroports et par ce biais, dans le cadre de la concession accordée aux Chambres de commerce, en situation de rédiger des conditions aux termes desquelles les choses peuvent se passer ou pas.

Donc, on n'a pas à craindre plus que ça et je dirai même pour être plus précis, que le fait de disposer de cet environnement juridique, matériel, économique et le fait d'avoir une compagnie qui a su résister à un certain nombre de péripéties, sont un élément-clé du développement économique.

On n'a pas entendu beaucoup de gens, ici ou ailleurs, faire le parallèle entre le fait que nos avions à nous partaient et arrivaient quand la grève d'Air France coûtait 20 M€ par jour. Elle a laissé la compagnie dans une difficulté réelle, tandis qu'ici, le trafic imperturbablement se poursuivait.

Il y a quand même des fondamentaux qu'il faut rappeler. Avoir une compagnie publique de service public, c'est un atout pour un développement économique réussi, c'est une évidence qu'il est peut-être bon de rappeler de temps à autre.

Je pense qu'aujourd'hui, on va avoir un enjeu d'une autre nature. Il y a les médias, nous sommes dans un débat de l'Assemblée, c'est vrai qu'il y a la question des low cost dont il faut voir comment on va l'appréhender, mais aussi la question de l'opérateur au sens du partenaire historique qu'est Air France.

Là, il y a une question qui est en l'air parce que rien ne permet de dire sur un temps long, que nous parviendrons pour des raisons économiques, financières, de toute nature à conserver le même degré de partenariat. Il y a une question parce que lorsqu'on montre du doigt par exemple, l'aéroport de Figari, on omet de dire qu'il a fallu de manière rapide reprendre place.

De la même manière, je le rappelle, il y a dix ou quinze ans, il a fallu reprendre pied après que ceux-là même qui avaient chassé la compagnie du tarmac, nous appelaient à cor et à cri à ce qu'on y revienne.

Il ne faut pas avoir la mémoire courte. Ces questions-là ne se règlent pas sur un an ou deux. Ce sont des temps longs. Moi, j'ai vécu cette période localement où l'on disait « mais la compagnie, etc. », où il y avait une espèce de procès en diabolisation. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence et quand un certain nombre d'entreprises industrielles, pour le moins hasardeuses ont vécu dans la douleur leurs dernières heures, qu'il fallait bien que des gens partent et arrivent, vers qui est-ce qu'on s'est tourné ? Vers cette Assemblée et vers ce qui était déjà à l'époque notre compagnie publique.

Aujourd'hui, le problème n'est pas pour ou contre les low cost. Le problème c'est : qu'est-ce qui dans nos décisions ou dans les décisions des CCI, dans l'organisation de la desserte et des éléments constitutifs du trafic, vient à partir de la même poche, pour parler trivialement, donner des sous et en faire perdre ? Le problème est là. Et cette espèce de schizophrénie qui va consister à opérer des choix qui vont conditionner la desserte sans penser les choses de façon globale, elle a un coût et ce coût, c'est à nous qu'on vient à un moment donné le réclamer.

Je ne suis pas opposé du tout, pas plus que les membres de ce groupe, à ce que les compagnies low cost viennent, Jean-Charles et d'autres l'ont rappelé ou le rappelleront, pas opposé à ce qu'à un moment donné, dans une île dont 80 ou 90 % de la clientèle touristique était presque exclusivement issue du continent français, on puisse raisonner en des termes de destinations différentes et donc de bassins émetteurs et d'offres de transports différenciés. Je rappelle le succès commercial et économique des ouvertures ponctuellement consenties par notre compagnie à destination des capitales européennes. Cela a très bien marché. Je me suis adressé à des agences de voyage, des opérateurs de transport qui m'ont dit dans quel délai rapide tout ceci s'était écoulé. De la même manière qu'il faut rappeler, pour ce qui concerne les lignes plus durables, plus structurelles, ouvertes à l'internationale, à quel point elles fonctionnent bien également.

Il y a là un modèle économique à définir au confluent d'une certaine ouverture, c'est l'évidence, ainsi et toujours que d'une certaine maîtrise. C'est un point qui nous est commun à tous.

Pour le reste, ce phénomène de concurrence que l'on peut constater parfois sur le bord à bord, il faut qu'on le traite parce que lorsque notre compagnie affiche durant deux années successives les difficultés que l'on sait, on ne peut pas y être indifférents.

Donc, je conclus en disant que nous voterons ce rapport, qu'il n'y a pas ici de jugement idéologique pas plus qu'intellectuel ou théorique. Il faut qu'on trouve les cheminements les plus pragmatiques possibles en conciliant l'indispensable ouverture avec le degré de consolidation et de maintien de notre opérateur à nous. Cela passe par des décisions. Il y a des décisions immédiates que l'on prend et c'est parfait, mais il y a d'autres débats qui ne vont pas manquer de venir au moment où, dans quelques mois, interviendra le débat crucial qui sera celui du renouvellement de la prochaine délégation de service public.

Le Président GIACOBBI

Je remercie les intervenants qui ont posé de manière claire le débat.

Je voudrais prendre du temps pour répondre et je vous présente mes excuses. Ce qui a été dit est juste. Il n'y a pas de bons et de méchants, de gentilles compagnies de service public et de méchants low cost. Il y a simplement des gens qui ont des vocations différentes. Il y en a qui sont là pour assurer un service continu toute l'année, permanent et d'autres pour ramasser des passagers quand il y en a beaucoup.

Nous, nous avons besoin des deux. Nous avons besoin de gens pour apporter de la capacité, nous ouvrir à d'autres marchés, Jean-Charles l'a dit, le tourisme ce n'est pas tabou, c'est très important, c'est plus que tout autre chose, c'est ce qui fait vivre cette île. Par conséquent, il faut y attacher une attention extrême.

La seule chose, c'est que si on laisse faire la loi du marché et moi, je suis un grand libéral en économie mais pas autant que l'était Lord Palmerston qui avait dit, dans la grande famille d'Irlande « le marché va réguler tout cela ». Le marché a d'ailleurs déjà régulé tout ça parce que plusieurs centaines de milliers de personnes sont mortes et d'autres sont parties aux Etats-Unis pour s'installer, d'ailleurs la famille du regretté Président Kennedy. Cela a régulé effectivement. Je ne suis pas partisan de cela.

Simplement, il y a des règles, des choses qu'on doit respecter pour que la concurrence s'établisse tout en permettant que le service public se développe. Les chiffres sont caricaturaux encore une fois ! Air Corsica, c'est 80 % du service d'hiver et si on inclut le fait que l'activité d'Air France, l'hiver, c'est en réalité du service public sous DSP uniquement, vous voyez bien que le libéralisme, c'est 2 % du service d'hiver et 33 % du service d'été. Par conséquent, il y a un problème, on ne peut pas compter uniquement là-dessus.

Nous avons le même problème en maritime, là je me sépare un peu de ce que dit Michel, avec le service complémentaire (je l'avais dit bien avant que Bruxelles ne se prononce) qui consiste à mettre des capacités de car-ferries complémentaires mais en réalité supplémentaires l'été, le secteur privé y pourvoyait naturellement amplement, d'où le fait qu'on ne pouvait pas soutenir le service complémentaire en droit. D'ailleurs, l'Europe considérait que c'était impossible de le considérer comme légal.

Je me souviens très bien aussi de ce qui s'est passé à l'époque d'Air Littoral puisque j'étais à un banc qui n'était pas très éloigné et je défendais la même chose, à savoir à l'époque on nous disait « Air Littoral, c'est merveilleux » et moi je disais « Air Littoral va faire faillite » et ça n'est pas la sécurité que nous pouvons attendre d'un service public. Il a d'ailleurs été rappelé tout à l'heure par Jean-Christophe qu'à Figari, après avoir dit qu'il ne fallait pas Air Corsica, on était bien contents de la retrouver. Le problème, c'est que quand il n'y a plus rien, il n'y a plus rien et on est bien heureux d'avoir une compagnie. Tout cela est très clair.

Deux ou trois points importants :

La compagnie Air Corsica, aujourd'hui, où en est-t-elle ? Elle ne se porte pas trop mal et je vais même vous dire que quand on fait dans le domaine aérien des comparaisons, elle se porte extraordinairement bien par rapport à la plupart des autres compagnies aériennes. Air France aimerait avoir, toutes proportions gardées, le même bilan, ils seraient ravis, et Lufthansa aussi serait heureux d'avoir un bilan et des comptes d'exploitation comme Air Corsica. Air France est une compagnie qui va se perdre allègrement 2 milliards d'euros ou quelque chose comme ça, c'est vraiment une compagnie dans une situation compliquée.

Cependant, cette compagnie marque, entre autres à cause de cela, une tendance à des pertes depuis deux ans. Il faut donc y veiller. Votre serviteur représente à l'assemblée générale des actionnaires, d'autres membres de l'Assemblée de Corse représentent au conseil de surveillance

et moi je représente l'actionnaire à l'assemblée générale. J'ai donc donné un certain nombre d'indications pour le retour à l'équilibre de la compagnie, c'est un débat qui a lieu avec la compagnie et qui se traduira à la fin par l'envoi d'un courrier de l'Exécutif, en accord avec sa compagnie, disant ce qu'il faut faire, fixer la ligne.

Qu'est-ce qu'il va falloir faire ? Cette révision des OSP, nous ne pouvons pas laisser une compagnie perdre des sous en l'obligeant à transporter des non passagers, c'est-à-dire des sièges vides.

Parallèlement à cela, dans le cadre de la nouvelle DSP, il y aura un débat beaucoup plus approfondi qui essayera d'aller plus loin et qui a déjà commencé, pour ne rien vous cacher sur le sujet.

Nos rapports avec Air France posent trois problèmes de base qu'il faut traiter à fond.

D'abord, Air France a l'intention et ça n'est pas innocent ou anodin de remplacer sur les lignes régionales sa marque Air France par la ligne HOP qui lui appartient à 100 %. Cela fait penser à cette chanson d'avant-guerre « Prospère, hop là, boum », c'était « youp là boum », mais cela ressemble un peu ! Je ne trouve pas ça très heureux. Ce n'est pas la même marque, ce n'est pas la même qualité, ce n'est pas la même chose. Il faut en discuter.

Deuxièmement, nous sommes dans une situation de surcompensation, de sur-paiement pour Air France pour faire face à une difficulté structurelle d'escale. Il y a trois problèmes : premièrement, on n'a pas le droit ; deuxièmement, on n'a plus trop les sous ; troisièmement, ce n'est pas raisonnable. On l'a fait la dernière fois et on en avait clairement parlé à l'Assemblée de Corse qui l'avait compris et on avait dit également que cela ne durerait pas autant que les impôts, cela ne durerait que la durée de la DSP, et qu'après, on ne continuerait plus. Concernant le maintien des efforts de productivité, notre compagnie est exemplaire, elle fait des efforts de productivité permanents.

Troisièmement, quand on est partenaires, on s'aime, on s'embrasse mais c'est à deux sens car l'amour n'est pas unilatéral. Là, il est très unilatéral : nous donnons, ils acceptent. Il faudrait peut-être un certain nombre de choses en face, en tout cas c'est ma conception des relations affectives.

Quatrième point qui fait partie de la révision de la DSP, une redéfinition du tarif résident qui est utile, intéressant et qui n'est pas compris et qui est assez incompréhensible. C'est assez difficile pour les gens de comprendre qu'ils ont un tarif résident qui souvent est plus cher que la plupart des tarifs qu'ont les autres. La différence, c'est que le tarif résident n'a aucune condition et par conséquent, il est à comparer au tarif plein en face. Mais personne ne paie le tarif plein, c'est très rare. Par conséquent, cela crée une difficulté. Donc, nous travaillons sur la nouvelle DSP.

Dernier point. La concurrence, il faut qu'elle y soit y compris « low cost » -enfin moi je n'aime pas beaucoup l'expression parce que ça ne veut rien dire, parce que les low cost ne sont pas si « low » que ça pour bien des aspects des choses, disons les compagnies de concurrence.

Deux cas cependant dans lesquels c'est inadmissible : le cas dans lequel ces compagnies dites concurrentes sont amenées à faire des prix plus bas parce qu'elles ont des aides et des aides qui sont illégales (je rappelle que la plupart des aides que l'on donne à ces compagnies sont complètement illégales, elles ne sont d'ailleurs prévues dans aucune déclaration à Bruxelles, ni dans rien, elles sont fondamentalement illégales) ; deuxièmement, lorsque nos propres délégataires à qui j'ai été amené à parler du pays, qu'ils aiment le développement aérien sur leur plateforme, c'est leur droit et leur devoir, qu'ils le fassent quand Air Corsica n'est pas en capacité de le faire, ils ont raison, qu'ils marquent à la culotte parfois la compagnie Air Corsica qui ouvre telle ligne, qu'on la double derrière par une ligne de Volotea ou « Tartempion », c'est inadmissible. D'abord, c'est idiot sur le plan économique, ensuite c'est contreproductif et déloyal y compris à l'égard du délégant, du crétin de délégant qui est vous. Il faut y mettre bon ordre.

Un point technique : sur le service complémentaire, la décision de Bruxelles, c'est vrai que la CTC n'a pas fait de recours, d'abord parce qu'elle pensait que le recours était voué à l'échec et elle le pense toujours et ça lui sera confirmé, mais aussi parce que d'un point de vue pratique, l'Etat et la compagnie ont fait un recours en appel. Il n'était donc pas nécessaire d'en rajouter.

Voilà, M. le Président, en m'excusant d'avoir été long une fois de plus.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix le rapport ? Ceux qui sont pour ?

M. François MOSCONI

Président, je ne participe pas au vote.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Président, j'ai le pouvoir de Camille qui vote bien évidemment ce rapport et non-participation pour ce qui me concerne.

Le Président BUCCHINI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (M. François MOSCONI et Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI ne participent pas au vote).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 187 : approbation des statuts de l'Office foncier de la Corse.

Je donne la parole à Maria.

Mme Maria GUIDICELLI

Merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous revenons devant vous suite au vote qui est intervenu au mois de juillet dernier sur le projet de statuts. Vous comprendrez que je ne vais pas être très longue dans mon intervention.

Nous sommes arrivés au terme d'un long parcours qui devrait nous permettre, en tout cas je l'espère, aujourd'hui de donner véritablement naissance à notre Office foncier de Corse, celui-là même que nous avons le

uns et les autres appelé de nos vœux, d'une manière très collective d'ailleurs.

Je vous ferai grâce du parcours que nous avons mené depuis 2010 sur les assises du foncier et du logement qui a abouti également, il y a quelques jours, par le vote du PADDUC dans son ensemble, lequel PADDUC a bien sûr identifié notre Office foncier comme un outil fondamental et majeur au service du logement, des grands aménagements aussi et des grands équipements dont la Corse a besoin pour mettre dans une vraie dynamique son développement économique à venir.

Il a fallu attendre les dispositions législatives de la loi « ALUR » parce que nous voulions absolument que cet outil soit conforme à notre problématique corse, à notre singularité et nous n'avions pas trouvé dans le statut des établissements publics fonciers d'Etat, l'organisation qui nous convenait et qui nous correspondait.

La loi a été promulguée au mois de mars dernier et en juillet, votre Assemblée a approuvé le projet de statuts. Je dis « le projet » parce qu'il fallait qu'après votre approbation, nous soumettions ce document aux services de l'Etat de manière à ce que la construction que nous proposons soit valide d'un point de vue juridique.

Nous avons engagé des discussions avec les services de l'Etat, tout cela encore une fois pour sécuriser l'assise juridique de notre Office parce que pour le coup, il est original par rapport aux autres établissements publics, industriels et commerciaux dont s'est dotée la Collectivité Territoriale de Corse, parce que celui-là doit répondre à des règles particulières qui ont été édictées par la loi « ALUR ».

Les travaux que nous avons menés durant ces quelques mois ont été partagés avec la DREAL, le SGAC, la DRFIP et bien sûr le Payeur de Corse qui sera le comptable public de l'établissement.

L'ensemble de ces services nous ont fait connaître un certain nombre de précisions ou de demandes de précisions, voire de reformulations. Je vais donc vous présenter de manière très synthétique les remarques et propositions qui nous sont faites.

Je voudrais vous dire en deux mots comment nous allons déployer notre Office foncier dès l'année 2015. Je vous proposerai aussi de désigner vos représentants au conseil d'administration.

Enfin, j'aborderai ce volet en dernier parce que je m'y étais engagée au mois de juillet, je vous proposerai un lieu pour le siège de l'Office foncier de Corse.

Sur les modifications apportées au projet de statuts. D'abord, concernant le programme pluriannuel d'intervention, le fameux PPI, le CGCT dit qu'il doit être approuvé par le conseil d'administration de l'Office qui doit tenir compte des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme et notamment dans le PADDUC, ainsi que des objectifs de réalisation des logements précisés dans les PLH.

Nous vous proposons une réécriture des statuts pour clairement préciser la prise en compte des orientations stratégiques de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de foncier et d'habitat, au travers de l'élaboration d'un schéma d'orientation du foncier territorial de l'habitat. Cela constitue à mon sens, et c'est tout à fait logique, une prolongation de la démarche initiée lors des assises du foncier et du logement. C'est bien ce schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat qui doit être débattu par l'Assemblée en amont de l'adoption par le conseil d'administration de l'Office du fameux PPI qui, lui, bien sûr va rentrer dans le détail des priorités, du type d'actions, des modalités de mise en œuvre, de l'identification des territoires en tension ou pas, qui mettront en musique l'intervention de l'Office foncier.

Voilà pour cette première modification pour répondre aux préoccupations de l'Etat qui nous dit « le fameux PPI dépend bien du conseil d'administration, mais néanmoins le schéma d'orientations politiques reste de la prérogative de notre Collectivité ».

Deuxième élément, c'est de la forme. Cela concerne la constitution du conseil d'administration. Il fallait que notre projet de statuts fixe le nombre des membres du conseil d'administration, mais il fallait aussi et nous ne l'avions pas fait précédemment, que nous fixions les modalités de désignation de ses membres. D'autre part, il fallait que nous fixions dans nos statuts le mode et le moment du renouvellement de ces différents membres. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Concernant les règles de transparence et de déontologie, nous proposons d'intégrer à l'article 5 des dispositions qui permettent de prévenir l'apparition de conflits d'intérêts parmi les représentants au conseil d'administration. Par ailleurs, le Conseil économique, social et culturel a souhaité que ces règles soient également applicables aux personnels en

fonction. Nous vous proposons donc d'intégrer ces règles au sein de nos statuts.

Pour le reste, c'est vraiment de la forme. User du terme de « recettes » en lieu et place du terme de « ressources ». Préciser l'étendue du contrôle de légalité. Cela nous paraissait important d'apporter ces petites modifications.

Quant à la question liée au financement partenarial de la Caisse des dépôts et consignations, l'Etat nous fait remarquer que ça ne peut pas relever de dispositions statutaires, mais en revanche notre Assemblée peut solliciter un partenariat particulier avec la Caisse des dépôts ; c'est ce que nous vous proposons dans la délibération qui accompagne et qui approuve les dits statuts. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté un article à cette délibération. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que nous avons déjà travaillé avec la Caisse des dépôts et consignations, que celle-ci par la voie de sa Directrice régionale s'est engagée à accompagner l'élaboration du programme pluriannuel des investissements qui va dès 2015 bénéficier d'un cofinancement de cette caisse.

Enfin, au titre de la liste des recettes, il convient de préciser également que celles qui relèvent d'une nouvelle fiscalité doivent être statutairement considérées comme une éventualité et non pas comme une certitude. Il fallait donc mettre une petite réserve à cette recette.

Voilà pour ce qui relève de la modification des statuts dont vous verrez qu'ils ne sont pas remis en cause dans leur économie. Je crois que certains d'entre vous nous proposeront des amendements que j'ai parcourus rapidement. Je vous laisserai les présenter tout à l'heure, l'un émanant d'Aline CASTELLANI et l'autre de Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI. J'en ai pris connaissance, je vous laisserai argumenter là-dessus, mais pour ce qui nous concerne, ils ne sont pas de nature à remettre en cause les statuts, au contraire, ils les renforcent et ils les précisent. Donc, cela ne nous posera pas de problème de principe.

Sur les modalités de déploiement de notre Office, suite à votre délibération de ce jour, il reviendra au Président du Conseil Exécutif de désigner le Président de l'Office ainsi que son Directeur général parce qu'il faudra dans la foulée, réaliser les démarches et actes nécessaires à l'immatriculation de l'établissement.

Lors du vote par votre Assemblée du budget primitif 2015 de la Collectivité Territoriale de Corse, il faudra inscrire les dotations de

fonctionnement d'amorçage. Je dis « dotations de fonctionnement d'amorçage » parce qu'elles ne se renouvelleront pas. On vous précisera tout à l'heure les modalités de financement de l'Office foncier. Il va s'autofinancer en dotations d'investissement de démarrage par le PEI à hauteur de 30 M€ et puis ensuite, en régime de croisière par la fameuse taxe spéciale d'équipement qui sera générée automatiquement tous les ans. Il va se réalimenter par la revente des biens qu'il aura précédemment acquis et va reconstituer son fonds d'investissement. Cela veut dire qu'en réalité, il faut amorcer la pompe en 2015, via un besoin en fonctionnement et il faut ouvrir des postes. Je vous dis tout de suite qu'en 2015, nous ouvrirons maximum cinq postes, pas plus, dont celui du Directeur de l'Office, tout ceci pour un montant de budget de fonctionnement qui ne saurait excéder 500 000 € pour le fonctionnement courant de l'Office. Et puis bien sûr, une dotation à l'investissement de l'ordre de 2 M€ qui sera la contrepartie au PEI apportée par la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat apportant 2 M€, la Collectivité Territoriale de Corse apportant 2 M€. Sur l'ensemble de l'enveloppe, c'est bien du 50/50, 15 M€ Etat, 15 M€ Collectivité Territoriale de Corse.

Ceci étant fait, le budget de la Collectivité Territoriale de Corse étant approuvé par votre délibération d'aujourd'hui, durant le premier trimestre, nous installerons le conseil d'administration, lequel adoptera son budget primitif.

A cette occasion-là, avant le 30 mars, le conseil d'administration de l'Office statuera aussi sur le montant de la TSE qu'il nous est possible d'évaluer dans une fourchette de 0 à 20 € par habitant. Autrement dit, 0 à 6 M€ par an. Là aussi, je vous ferai part tout à l'heure, parce que je sais que ça peut être une préoccupation, des simulations budgétaires que nous avons sollicitées auprès de la DRFIP parce qu'effectivement c'est une taxe additionnelle aux impôts, aux quatre taxes locales avec une répercussion sur les citoyens.

En deux mots, je vous le dis rapidement, si nous devons opter pour une TSE sur la base de 10 € par habitant, c'est-à-dire une recette de 3 M€, elle se répercuterait sur les taxes locales (taxe d'habitation, le foncier bâti et sur la taxe sur les entreprises). Comme c'est une taxe additionnelle, elle va varier en fonction de la valeur locative du bien sur laquelle la personne est imposée, sur la structure familiale, selon qu'on est un ménage, une personne seule ou avec enfants à charge ou pas et sur la localisation. Si on est à Pastricciola, cela va donner un montant, si on est à Ajaccio, route des Sanguinaires, cela va donner un autre montant. Tout cela, je le précise d'emblée, les personnes qui sont exonérées des taxes d'habitation et foncier

bâti ou non bâti, seront exonérées de fait de taxes spéciales d'équipement. Je pense en particulier aux personnes bénéficiaires de minima sociaux, du fonds de solidarité, etc.

Quoi qu'il en soit, la fourchette qui nous a été donnée aujourd'hui avec des simulations dans les différents quartiers de la ville ou à Pastricciola -je cite Pastricciola parce qu'on a fait une simulation dans la Corse profonde- cela pourrait être en taxe d'habitation de 1 € par an et par foyer fiscal, à 13 € dans le pire des cas par an et par foyer fiscal. Ça, c'est pour la taxe d'habitation.

Pour la taxe foncière, sur le foncier bâti, cela pourrait être de 1 € plancher à 5 € par foyer fiscal et par an. Je veux juste vous dire que nous avons nous-mêmes le souci de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur les citoyens. Pour nous, c'est un souci majeur et que c'est bien de cela dont il s'agit si on est sur 10 €. Après, on peut être sur 5 ou 15 €. Tout cela est le débat sur la fiscalité et d'ailleurs ce sera le premier débat véritablement que notre Assemblée aura en matière de fiscalité qu'elle maîtrisera ou pourra elle-même réguler. Je ferme la parenthèse mais cela me paraissait important de l'évoquer avec vous.

Je vous disais donc, au premier trimestre, votre Assemblée sera amenée aussi à délibérer là-dessus. Le conseil d'administration de l'Office en conséquence adoptera son budget primitif. Et puis, au cours du premier semestre 2015, le programme pluriannuel des interventions sera élaboré en partenariat avec l'Agence d'aménagement et d'urbanisme de la Corse dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été lancé par cette dernière à cet effet. C'est le mandat qui nous a été donné. Notre objectif était que nous allions très vite pour que nous puissions avant l'été prochain, avoir une idée précise des prix du marché, des secteurs en tension, des secteurs en besoins, en demandes fortes, des secteurs où le foncier est disponible aussi et donc de la montée en charge de notre programme d'intervention et d'investissement.

Par rapport à ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous lançons très vite, dès que vous aurez désigné vos représentants et dès que le conseil d'administration aura été installé, je souhaiterais que puisse être réuni un comité de pilotage pour qu'ensemble, nous étudions l'attribution de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage parce que ce n'est pas neutre, c'est quand même des décisions qu'il faut prendre en commun. C'est bien dans ce comité de pilotage que vous verrez associer l'ensemble des partenaires : ceux qui siègent au conseil d'administration, je pense en particulier aux deux grandes agglomérations, cela tombe sous le

sens, Ajaccio et Bastia. Ils doivent être bien sûr des partenaires privilégiés y compris dans des instances qui ne sont pas forcément formelles mais qui sont des instances de codécision. Cela nous ressemble assez depuis un certain temps. Donc, l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera étudiée ensemble, nous auditionnerons les candidats ensemble.

Je vais donc terminer sur la fixation du siège. Je termine là-dessus et autant vous dire que pour moi, si je l'aborde en dernier lieu, c'est parce que ce n'est pas une priorité, ni un aspect rédhibitoire à mon sens. Quel que soit le siège et où qu'il se situe, autant que les choses soient dites clairement. L'outil est trop important, nos objectifs sont trop importants en matière de réponse à des besoins sociaux criants et à des besoins économiques aussi, en particulier ceux qui sont exprimés par les acteurs du BTP avec lesquels j'ai échangé encore récemment jusqu'à hier soir et qui sont dans une situation que l'on peut comprendre, de diminution des carnets de commandes très forte comme on n'en avait jamais vu, de l'ordre de 30 %, c'est ce que me disaient hier soir un certain nombre de chefs d'entreprises, ce qui ne s'était jamais vu durant ces dernières années, qui sont très préoccupés eux-mêmes par les dangers qui pèsent sur certains documents d'urbanisme qui, s'ils venaient à être annulés, remettraient en cause des grands objectifs de construction de logements libres ou sociaux. Je pourrais vous parler plus particulièrement du PLU d'Ajaccio qui fixe comme objectif 7 500 logements. C'est important, c'est majeur, c'est fondamental. Donc, il est évident que si ceci devait être remis en cause, la filière BTP, les acteurs économiques, par extension au-delà du BTP, en seraient gravement atteints.

C'est pour cela que je vous dis, je reviens à mon sujet, le siège de l'Office est tout à fait secondaire pour moi. Mais j'ai quelques arguments à vous soumettre parce que j'ai le sentiment que dans un souci d'efficacité, il serait souhaitable que dans un premier temps en tout cas, il puisse être basé sur Ajaccio. Je sais bien que ce n'est pas forcément partagé et nous en parlerons. Finalement, c'est vous qui déciderez, je vous le dis très tranquillement, d'autant que je connais vos prises de position diverses et variées, vous les avez évoquées à l'occasion des débats en commission.

Que dit l'Exécutif là-dessus ? Il vous propose que le siège soit situé à Ajaccio tout simplement parce que dans un souci de cohérence, d'efficacité et de réalité, actuellement il y a un vrai travail en concertation, partagé sur la phase de lancement entre l'Agence de l'urbanisme et l'Office foncier. Il va de soi que l'Agence de l'urbanisme n'est pas le seul et unique partenaire de l'Office, mais en l'occurrence, dans la phase de démarrage, sachant que c'est bien l'Agence d'urbanisme qui a lancé la mise en oeuvre

du fameux PPI, on éviterait de perdre un temps précieux. Je sais que les uns et les autres êtes, à juste titre, très pressés de voir les choses se mettre en oeuvre.

Ensuite, vous l'avez compris, c'est un petit outil qui va rassembler (c'est ce qui se fait partout ailleurs) une dizaine ou une douzaine de personnes maximum. En tout cas, sur l'année 2015, les inscriptions budgétaires que nous vous proposerons seront 5 postes dont celui de direction. Je considère que si nous pouvions mutualiser les locaux de l'Agence dont vous avez décidé l'acquisition et dont le Président du Conseil Exécutif signera l'acte notarial le 19 décembre prochain, nous pourrions installer momentanément les personnels sur la phase de démarrage. Nous pourrions utiliser quelques-uns de nos administratifs. Ceci dit, il est laissé au conseil d'administration le soin de faire éventuellement une proposition de modification de localisation, sachant qu'à l'arrivée, en raison du parallélisme des formes, c'est bien votre Assemblée qui en décidera. Je vous l'ai dit, pas d'enjeux ou quasiment pas en termes d'emplois, mais vous apprécierez.

Ce que je souhaiterais, c'est que cet outil puisse s'installer de manière équilibrée sur l'ensemble de la région. D'ailleurs, rien ne fait obstacle à ce qu'une antenne de plein exercice soit ouverte à Bastia. On pourrait très bien imaginer les services fonctionnels et administratifs, gestion, administration générale à Ajaccio ou Bastia et les services d'ingénierie à Ajaccio ou à Bastia. On pourrait très bien identifier les deux pôles et les installer de manière équilibrée sur les deux villes. Je dis Ajaccio ou Bastia, mais Corte n'est pas forcément pour moi le plus absurde des scénarios. C'est loin d'être le plus absurde des scénarios. Si votre Assemblée était écartelée entre un débat ajacciens et bastiais que je considérerai contreproductif s'il n'était qu'un débat ajacciens et bastiais, s'il devait se réduire à un débat ajacciens et bastiais contreproductif, alors tous les arguments que je vous ai donnés plaideraient pour un barycentre à Corte. Je vous le dis très tranquillement.

BROUHAHA

Je conclurai sur cette note là. Nonobstant les arguments que j'ai évoqués qui me paraissent cohérents mais que vous pouvez ne pas partager, si nous devons en venir à un débat bastiais/ajaccienS, alors le barycentre me paraît être une bonne approche. Ceci étant, l'Exécutif suivra sans aucun état d'âme la décision de votre Assemblée.

Je vous remercie M. le Président.

Le Président BUCCHINI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Antoine ORSINI

Le Directeur de l'ADEC a présenté le rapport en rappelant qu'en juillet dernier, l'Assemblée de Corse a adopté un projet de statuts constitutifs de l'Office Foncier ; des statuts qui ont été soumis au contrôle de légalité.

Depuis l'adoption des statuts, quelques modifications ont été apportées suite aux observations des services de l'Etat :

- suite à un amendement tendant à préciser que l'Assemblée de Corse devait préalablement débattre des orientations du Programme Prévisionnel des Interventions avant le conseil d'administration de l'Office, le contrôle de légalité a estimé que le PPI est un document réservé à l'usage exclusif du conseil d'administration ; il est donc proposé à l'article 3-3 que les orientations de la politique régionale en matière de foncier et d'habitat seront débattues dans un schéma d'orientation contenant les axes du PPI ;

- le contrôle de légalité a estimé nécessaire de préciser que le comptable de l'établissement était le Payeur de Corse ;

- il a été précisé également la durée du mandat des administrateurs de l'Office ; le renouvellement se fera à l'issue de chaque renouvellement de l'Assemblée de Corse ;

- il a été ajouté un article 5-5 consacré à la déontologie de l'Office ; à ce sujet, le Conseil Economique, Social et Culturel a estimé que cet article devra s'appliquer aussi bien aux administrateurs qu'aux agents affectés à l'Office Foncier ;

- il a été ajouté également un point concernant le régime financier de l'Office ;

- suite à un amendement tendant à demander que l'Office Foncier devait engager des discussions privilégiées avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le contrôle de légalité a estimé que le maintien de cette disposition risquait de fragiliser l'assise juridique des statuts, l'office pouvant aussi bien discuter avec la Caisse des Dépôts qu'avec tout autre organisme ;

- concernant le choix du siège de l'Office, les statuts prévoient que le siège est fixé à Ajaccio ; ce choix se justifiant pour assurer une meilleure coordination et cohérence avec l'Agence d'Urbanisme.

Le Président Paul GIACOBBI a précisé que l'Office Foncier est un office régional et que le Gouvernement a souhaité qu'il ait toutes les attributions d'un établissement public foncier.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI a fait observer que l'Assemblée de Corse a adopté en juillet un projet de statuts et que les statuts soumis à notre approbation sont encore amendables.

Elle a estimé qu'il faudrait, dans le cadre du PPI, y associer les collectivités locales, ainsi que les communautés d'agglomérations ; cette disposition fera l'objet d'un amendement au point 4 de l'Article 3 des statuts.

Elle est revenue par ailleurs sur la présidence de l'Office Foncier, estimant que la Conseillère exécutive qui préside l'Agence d'Urbanisme ne devrait pas présider l'Office foncier. L'Agence d'Urbanisme disposant de prérogatives qui lui sont propres, il ne faudrait pas que l'Office Foncier ne travaille qu'au service de l'Agence d'Urbanisme, mais également avec des sociétés d'économie mixte, voire des communes. Il lui semblerait plus opportun de différencier les deux présidences.

Le Président Paul GIACOBBI a fait observer qu'il n'y a aucun obstacle pour prévoir la représentation des communes et des communautés d'agglomérations. Sur la différenciation des deux présidences, il a rappelé que l'idée de départ a été de ne faire qu'un seul établissement, mais que pour diverses raisons, le choix a été de créer une Agence d'Urbanisme et un Office Foncier.

Il a précisé que l'Agence d'Urbanisme n'avait pas à travailler pour l'Office Foncier et que les deux fonctions se complétaient tout à fait ; il a émis un avis plutôt défavorable sur cette différenciation des deux présidences.

M. Michel CASTELLANI est intervenu sur le choix du siège de l'Office Foncier, fixé selon les projets de statuts à Ajaccio ; il a jugé inadmissible que l'on ait prévu que les 2/3 du Conseil d'Administration puissent changer la localisation de l'établissement, privant ainsi l'Assemblée de Corse d'un vote au profit d'un conseil d'administration.

Il a précisé que des élus de la municipalité bastiaise, ainsi qu'un membre du Conseil Exécutif s'étaient prononcés en faveur d'une implantation à Bastia et qu'il appartiendra à l'Assemblée de Corse d'en débattre.

Le Président Paul GIACOBBI a rappelé que l'Assemblée de Corse pouvait décider librement du choix du siège de l'Office Foncier à l'occasion de l'adoption des statuts et qu'il n'y avait pas d'obstacle à le localiser ailleurs.

Mme Pascaline CASTELLANI a souhaité que l'Assemblée de Corse ne doive pas, à l'occasion du choix de l'implantation de l'Office Foncier, refaire le même débat que lors du choix du siège de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Le Président Antoine ORSINI a demandé des éclaircissements sur le mode de désignation des 4 représentants des communes et des communautés de communes par les deux associations départementales des maires de Corse (page 10 des statuts) rappelant que les communautés de communes n'étaient pas adhérentes des associations départementales des maires.

Le Directeur de l'ADEC a précisé que le contrôle de légalité demandait que le mode de désignation se fasse, en l'absence d'une association des intercommunalités, par les deux associations départementales des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI a souhaité avoir des explications sur les créations de postes au sein de l'Office Foncier, sachant qu'il n'y en aurait pas en 2015.

Le Président Paul GIACOBBI a fait observer qu'il n'y aurait pas de création de postes au sein de la CTC, ni même au sein des Agences et Offices compte tenu de la diminution de leurs dotations. Mais que l'Office Foncier avait son autonomie de fonctionnement et de décision.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non-participation du groupe « Femu a Corsica » et Abstention de Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI).

Le Président BUCCHINI

Rapport de la commission du développement économique.

M. Jean-Baptiste LUCCIONI

Observations des commissaires :

Le Président François TATTI a souhaité savoir, dans un premier temps, quelle serait l'assiette fiscale de la taxe nouvelle prélevée sur les ménages, puis qui serait amené à voter l'assiette de cette taxe et sa répartition, mais également si des simulations avaient été opérées par les services fiscaux.

En réponse, **Monsieur Jean-Charles VALLEE** a indiqué que la loi précise que cette taxe est un montant par habitant, qu'il convient ensuite de répartir par foyer fiscal. Le Conseil d'Administration de l'Office définit ce montant global et les services fiscaux, pour prélever cette somme, répartissent additionnellement une taxe sur les quatre taxes locales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, entreprises.

Il a précisé que cette taxe porterait principalement sur le foncier bâti et non bâti et assez peu sur les entreprises. Elle engendrera entre 0,2 % et 0,8 % d'augmentation de chaque taxe.

Le Président François TATTI s'est étonné que le montant global soit assis sur les quatre taxes et a souhaité savoir si l'Assemblée de Corse s'est prononcée sur ce point.

Monsieur Jean-Charles VALLEE a indiqué que dès que l'office sera créé, l'Assemblée de Corse sera saisie pour débattre du montant par habitant qu'elle entend voir prélever. Ce dernier sera ensuite ratifié par le conseil d'administration de l'office, puis, il appartiendra aux services fiscaux de se charger de la récupération de cette taxe.

Enfin, **le Président François TATTI** a marqué sa désapprobation quant à l'article 1, relatif à la localisation du siège de l'office, qui par ailleurs faisait l'objet d'un engagement autre de la part de l'Exécutif. Un amendement sera déposé en séance dans le sens d'un rééquilibrage avec le site de Bastia.

Monsieur Michel STEFANI, pour sa part, a appelé de ses vœux une fiscalité neutre.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour : M. François TATTI, groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche.

Non-participation du groupe Femu a Corsica.

Le Président BUCCHINI

Nous allons prendre la liste des intervenants. Il est 11 h 55, je dis cela en fonction de ce qu'il reste à examiner comme dossiers.

Il serait bien -vœux pieu évidemment...- que tout cela se termine à 12 h 45 et qu'on reprenne la discussion. On ne va pas pousser la discussion jusqu'à 14 h 30 ! Après il va falloir aller manger, etc. Je vais suspendre à la fin des interventions et on reprendra en début d'après-midi nos travaux, autrement on ne peut pas s'en sortir.

La parole est à Jean-Marie.

M. Jean-Marie POLI

A ringrazià vi o Sgiò Prisidenti.

Bien évidemment, puisque c'est un outil qui est quand même d'une importance certaine, un des moyens de lutter contre la spéculation immobilière et de faire en sorte que les Corses puissent être présents dans la réappropriation de leur patrimoine, nous voterons ce rapport.

Rapidement, la seule question qui paraît peut-être subalterne, mais qui a aussi son importance, c'est la localisation du siège.

Il y a un peu plus d'une trentaine d'années, les conseillers territoriaux de Corse avaient eu le même débat sur l'implantation du siège de l'Assemblée de Corse entre les différentes propositions : Ajaccio, Bastia, Corte. On ne va pas s'éterniser là-dessus, mais il va falloir à un moment donné faire un choix.

Pour nous, la motivation de notre choix peut avoir plusieurs orientations :

La première, c'est qu'il est vrai qu'on a tendance, côté pragmatique, à essayer de concentrer les outils de l'Assemblée territoriale là où elle existe. Mais une des raisons pour laquelle la Corse a été à un moment donné dans la difficulté de développement, c'est qu'elle a été victime, entre autres (mais il n'y a pas eu que ça bien évidemment et vous

connaissez les positions du mouvement national sur cette question-là), d'un centralisme parisien, et je crois qu'il faudrait éviter qu'on fasse du centralisme ajaccien parce qu'à un moment donné, cela peut être aussi un frein au développement.

La deuxième partie de la motivation du choix du lieu de ce siège pour notre part, c'est que symboliquement c'est vrai qu'il aurait été intéressant, pourquoi pas, de le placer *in Portivechju o in Calvi*, parce que c'est là que la pression immobilière, symboliquement, toutes proportions gardées, est la plus forte.

Nous abandonnerons évidemment cette suggestion puisque pour être plus pragmatique et dans un souci de décentralisation, de rééquilibrage territorial, nous souhaitons pour notre part que le siège de l'office soit installé à Corti et nous ne serons pas catégoriquement opposés au fait que si Corti ne recueille pas l'assentiment total de l'avis des conseillers, dans notre logique de décentralisation, nous puissions l'installer pourquoi pas à Bastia.

Merci.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI.

La parole est à Antoine ORSINI.

M. Antoine ORSINI

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport est important et attendu car il s'agit ni plus ni moins d'un rapport qui va permettre, enfin, la mise en place d'un outil important dont la Corse a besoin quant à sa politique de maîtrise foncière ; maîtrise foncière notamment par les collectivités publiques dans le droit-fil des réflexions qui ont eu lieu lors des assises du foncier et du logement, dans le droit-fil des rapports proposés par l'Exécutif et votés par notre assemblée dans le domaine de la politique du foncier et du logement, et dans le droit-fil des orientations décidées en la matière dans le PADDUC que nous avons adopté dernièrement.

Il s'agit d'une question importante car il s'agit, bien sûr, d'un problème aux enjeux multiples et non moins importants pour la Corse, pour l'avenir de la terre de Corse et la possibilité pour l'ensemble de nos

concitoyens de pouvoir créer, que ce soit leur habitation ou leur unité économique, sur le foncier de Corse, avec bien sûr l'intervention des collectivités locales compétentes en la matière, et je pense notamment aux collectivités du bloc communal et intercommunal.

Deuxièmement. Je me félicite du fait qu'on avait dans un premier temps souhaité que notre assemblée puisse délibérer sur le PPI ; on nous a indiqué que ce n'était pas possible pour des raisons juridiques, mais que ce sera lors d'un schéma d'orientations politiques en matière de foncier et d'habitat que notre assemblée, quand même chef de file dans ce domaine, pourra décider des orientations que le PPI aura à reprendre et sans doute à décliner au sein de cet office foncier.

Troisième point, la gouvernance et plus particulièrement la présidence de cet outil. Corrélativement à ce qui vient d'être dit, du fait que la CTC doit être le chef de file, il me semble tout indiqué que ce soit le Président du Conseil exécutif qui désigne, au sein de son exécutif, le président de cet outil pour mettre en œuvre la politique foncière qui aura été décidée. Et au-delà de la présidence et de la gouvernance politique de cet outil, je voudrais également évoquer la question des services et donc des effectifs.

Maria GUIDICELLI nous indiquait à l'instant qu'il y aurait pour l'année 2015 une équipe de 5 personnes, dont le directeur de cet outil pour fonctionner. Moi, très sincèrement, dans le droit-fil de ce que j'ai pu dire hier et en réalité de nos contraintes financières qui sont celles des budgets que nous avons évoquées hier lors des orientations budgétaires, il nous faudra bien sûr être très regardants sur la maîtrise des effectifs, de cet outil comme des autres d'ailleurs et sans doute. Je rappelle, et c'est rappelé d'ailleurs dans le rapport de l'Exécutif, qu'à l'origine j'avais été de ceux-là, nous souhaitions que l'Agence d'urbanisme et l'établissement public foncier (car c'est ainsi qu'on le nommait à l'époque) fassent une même et seule entité juridique et puis, pour des raisons à la fois chronologiques (l'Agence d'urbanisme s'étant créée avant) et pour des raisons de périmètre juridique et partenarial (car dans l'Office foncier, il y a l'Etat, d'autres partenaires et ce n'est pas tout à fait le cas dans l'agence d'urbanisme), cela n'a pas pu se faire ainsi. Néanmoins, l'idée était aussi de pouvoir mutualiser les compétences et les effectifs de ces deux outils.

Donc, je ne désespère pas et en tout cas j'en fais ici la demande, d'autant que ce sont des outils qui vont travailler de manière très proche, partenariale et complémentaire, qu'une mutualisation, ne serait-ce que sur les services généraux, puisse être envisagée, si ce n'est immédiatement, en

tout cas à terme donc entre l'Agence d'urbanisme et l'Office foncier ; ce qui d'ailleurs ne fera qu'accroître la synergie entre les deux outils dont les missions sont extrêmement complémentaires.

Concernant les moyens financiers d'intervention de cet outil dont il a été rappelé qu'il sera financé par le PEI et alimenté ensuite annuellement par la taxe spéciale d'équipement. Il s'agit d'une question fiscale, d'un débat fiscal que nous devons avoir et qui ne peut pas, en soi, être déconnecté de l'ensemble de la question fiscale dont nous avons et aurons à traiter, même si évidemment la TSE intéresse uniquement la question du financement des capacités d'intervention de cet office foncier. Mais en tout cas, là-aussi, nous devons faire preuve d'une extrême prudence dans les décisions que nous aurons à prendre (décisions qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce rapport) en mettant le curseur entre la nécessité bien sûr de pouvoir lever les fonds nécessaires pour avoir une action efficace et suffisante, et d'un autre côté aussi de pouvoir minimiser autant que faire se peut la pression fiscale auprès des contribuables corses ; pression que nous souhaitons bien sûr la plus basse possible.

Je terminerai par la question sans doute, hélas, la plus sensible de la localisation. Je voudrais dire deux choses à ce sujet :

D'abord, il serait extrêmement désastreux pour notre assemblée que nous reproduisions aujourd'hui, comme nous avons su le faire il y a quelques mois à l'occasion de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, un débat que l'opinion insulaire a pu considérer comme ridicule sur la localisation de cet outil, comme ce fut le cas pour d'autres.

J'entends parler de centralisme, etc., de dualisme... Je voudrais qu'on essaie de dépasser le débat du localisme précisément. En tout cas, je ne ferai pas partie, pour ce qui me concerne, de ce débat-là, même s'il faudra décider bien évidemment d'une localisation, sinon on ne pourra pas déposer les statuts et l'office ne pourra pas fonctionner, c'est une évidence, mais je crois qu'il nous faut impérativement éviter aujourd'hui de repartir dans ces travers.

Deuxièmement, sur la localisation. J'ai entendu « centralisme, dualisme », effectivement, je voudrais qu'on dépasse aussi la question ô combien regrettable à tout point de vue de la dualité entre les deux grandes agglomérations corses que sont Bastia et Ajaccio.

La Corse ne se résume pas à cela et l'action de l'Office foncier ne se résumera pas, même si bien sûr dans ces deux agglomérations urbaines il

y a des problèmes de foncier et des enjeux importants, non plus à ces deux agglomérations, comme elle ne se résume pas d'ailleurs (l'action du foncier) aux zones urbaines, mais également aux zones rurales -et j'exprime là une voix du rural- où nous avons également besoin de l'action efficace de cet outil.

Donc, bien sûr nous voterons les propositions de l'Exécutif sur ce rapport.

Mme Pascaline CASTELLANI

La parole est à François TATTI.

M. François TATTI

Merci Madame la Présidente.

Un mot pour dire également que je me réjouis que ce rapport vienne parce qu'effectivement, l'Office foncier est un outil très important, c'est ce qu'il manquait jusqu'à aujourd'hui à notre panoplie pour agir concrètement sur le terrain, notre triptyque puisque notre action porte à la fois sur le foncier pour lutter contre la spéculation, sur l'habitat et également sur le développement économique. Donc, nous sommes là au cœur de la constitution de notre panoplie d'actions : après le PADDUC qui a défini la stratégie, après notre dispositif d'aides très important en matière d'habitat et qui commence à porter ses fruits, après la stratégie économique, il nous fallait un outil aujourd'hui pour mettre au concret ces actions sur le terrain. Donc, bien entendu, ce rapport me convient parfaitement de ce point de vue là.

Concernant les financements, effectivement, il y a des questions qui ont été débattues, ce sont des questions très importantes et si Maria GUIDICELLI a exprimé la difficulté qu'il va y avoir à lever un nouvel impôt, puisque la réalité c'est quand même celle-là, c'est que cet outil qui est cofinancé par des fonds du PEI et par notre fiscalité locale, va avoir, si on souhaite qu'il fonctionne concrètement, besoin de cette adjonction.

C'est vrai que c'est un débat qui va venir peut-être aussi dans le cadre plus global de notre travail sur la fiscalité. Cependant je veux attirer l'attention de tout le monde sur le fait que cet outil, si on veut qu'il soit vraiment efficace, il faut qu'il soit au départ doté de moyens importants parce que, comme nous sommes sur des questions qui vont nécessiter que l'on soit au même niveau de capacité d'intervention que d'autres

opérateurs, qui eux sont dans des schémas bancaires, spéculatifs, nécessaires parfois mais contre lesquels parfois nous aurons à nous positionner, bien entendu il faudra que nous ayons les moyens de rivaliser sans crainte de casser notre tirelire. Il y va de notre intérêt global, sans quoi il n'était pas nécessaire de définir des grandes stratégies, il y va de cet intérêt là et il y va aussi de l'intérêt économique.

Ce sont des investissements. Avec ces investissements là, nous ne nous appauvrirons pas, nous constituerons des stocks dont nous aurons besoin ensuite pour justement faire nos aménagements et nos réalisations.

Donc, il va falloir effectivement que l'on pèse les choses, mais il ne faut pas que l'on joue petits bras sur cette question, d'autant que l'office n'a pas vocation, encore une fois, à thésauriser ou à dépenser cet argent là, parce qu'en réalité ensuite il est remis en circulation à des opérateurs, des aménageurs autres ou éventuellement des promoteurs immobiliers, donc à retrouver une partie du capital qu'il aura stocké.

Sur cet aspect-là, certes la prudence parce que le contexte social et fiscal du moment est quand même particulièrement difficile, mais toutefois il faut que nous ayons à l'esprit que si nous voulons être cohérents avec nos politiques, il va quand même falloir que nous sachions où faire porter l'effort et cet office méritera que nous fassions porter l'effort sur cette opération-là.

Ensuite, je partage l'avis de l'Exécutif sur la question de l'implication des zones urbaines, des aires urbaines, notamment des communautés d'agglomérations, à la fois dans le dispositif partenarial du portage du projet, mais aussi ensuite en termes plus opérationnels puisque nous sommes (les communautés d'agglomérations et de communes d'ailleurs) au cœur de cette politique là. En charge en général de l'habitat et du développement économique, nous sommes partenaires et en particulier aujourd'hui sur l'aire urbaine de Bastia, par exemple, nous avons deux communes qui, ne respectant pas la loi ALUR sur la production de logement social, vont devoir faire faire des efforts très importants et rapides, et probablement être confrontées à des difficultés foncières dans des délais très courts. J'imagine que, peut-être dans d'autres aires urbaines, cela peut être la même chose, mais en tout cas il y a un besoin actuel urgent, notamment en matière d'équilibre de l'habitat.

Je ne vais pas alourdir mon propos, je vais terminer comme tout le monde par la question du siège, puisque c'est une question qui ne représente pas grand-chose finalement et qui est très anodine, pour dire que

je m'étonne que cette question anodine ait été placée ainsi par la Conseillère exécutive, présentée de manière très sympathique au demeurant. Moi, je ne considère pas que ce soit une question si anodine que cela, c'est une question qui n'est pas ridicule d'abord. La question du siège de l'implantation des équipements portés par la Collectivité de Corse, sur son territoire, sur le territoire insulaire n'est pas une question ridicule, elle mérite d'être posée dans des termes à la fois politiques et en termes d'aménagement du territoire et d'équilibre du territoire. Donc, c'est sans scrupules qu'effectivement, j'ai déposé un amendement, dont je n'ai pas forcément la paternité seul, d'autres pourront se joindre et je l'espère, pour dire qu'effectivement il me semblait judicieux, puisque nous avons implanté l'Agence d'urbanisme à Ajaccio, et pas totalement idiot que l'Office foncier (d'autant que c'était quelque chose qui avait été imaginée ainsi auparavant) puisse être implanté à Bastia. Et j'ajoute, pour compléter mon propos que, si tel était le cas, nous pourrions discuter très rapidement de locaux puisque la communauté d'agglomération en dispose ou va en disposer très prochainement et nous pourrions faire affaire avec la Conseillère exécutive, si elle le souhaite, pour que cette implantation soit rapide et concrète parce que nous avons besoin que cet outil soit opérationnel rapidement.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Marie-Paule.

Mme Marie-Paule HOUEMER

Merci Monsieur le Président.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail qu'a effectué Maria GUIDICELLI et son équipe.

Au-delà de l'opportunité pour la Corse de se doter d'une telle structure et puisqu'on nous demande un choix sur l'implantation, il est évident que je tiens ici à réaffirmer qu'il apparaît indispensable, dans une juste répartition des pôles fonciers, que l'Assemblée se prononce pour que cette entité soit implantée sur le chef-lieu de la Haute-Corse, Bastia évidemment et que l'on fasse le point une fois pour toutes sur toutes ces structures, quelle est la ville qui est la mieux dotée, etc.

Je suis entièrement d'accord avec ma camarade Aline CASTELLANI, lorsqu'elle dit qu'il ne faut pas toujours affronter Bastia avec Ajaccio et comparer, mais il est évident qu'à un moment donné, ça s'impose.

Donc, voilà ma position pour ce qui me concerne.

Merci Monsieur le Président.

M. Michel CASTELLANI

Sur le fond, je ne reprendrai pas ce qui vient d'être dit par plusieurs intervenants.

Il est évident que pour nous, la maîtrise du foncier est un objectif central et aujourd'hui en Corse, ce n'est pas du tout un objectif annexe, de même que la nécessité de réguler, du moins en partie, toute limitation foncière souvent désordonnée que notre île connaît.

Moi, je vais centrer mon intervention sur cette fameuse affaire de la localisation bien entendu, d'abord parce que ce n'est pas anodin et en plus parce qu'elle préfigure ce que sera le débat de la semaine prochaine, puisqu'il est prévu de centraliser administrativement beaucoup de choses, beaucoup de compétences, beaucoup de personnels, de ressources, de patrimoines et que tout ceci appelle inévitablement une réflexion pour essayer de mettre en adéquation du mieux possible, même si ça n'est pas simple, les réalités humaines, géographiques, historiques de notre île avec l'implantation du pouvoir politique et administratif.

Le dossier du foncier nous ramène aujourd'hui à cette question : quel équilibre spatial voulons-nous (nous, Assemblée de Corse) donner aux structures politiques et administratives de la Corse ? Quelle structure voulons-nous donner, unifier en un point ? Décentralisée en plusieurs points ? « Décentralisée », non pas pour essayer de fuir le débat en disant « il faut mettre tel organisme à Cozzano ou à Pero-Casevecchie », ça c'est une façon de fuir la question et de la tourner en dérision. Les choses sont beaucoup plus sérieuses que cela.

La logique est bien connue, c'est celle de la boule de neige : quand on commence à installer un organisme central dans un endroit, ensuite le reste suit et le phénomène devient très facilement cumulatif. On a un bel exemple d'ailleurs en France avec Paris, Paris et le fameux désert français, et l'on voit aujourd'hui le déséquilibre que cela amène et les

inconvenients, et toutes les difficultés qu'il y a à corriger pareil phénomène.

En Corse, nous jugeons à partir d'une situation donnée. Nous ne partons pas de rien, nous sommes face à une situation donnée. La situation, c'est quoi ? C'est que nous avons toutes les administrations régionales d'Etat qui sont au même endroit, nous avons le Rectorat, la Paierie de Corse, la Météo, FR3, les Douanes (qui ont été transférées de Bastia), l'Etat Major (qui a été transféré de Bastia), l'Evêché, Corse Composites (qui a été installé et qui heureusement est une grosse réussite, on s'en félicite, mais qui a été initié au départ par l'initiative territoriale).

Et depuis 30 ans, nous avons aussi des décisions qui ont été prises et qui sont loin d'être neutres en matière de hiérarchie urbaine en Corse.

L'Assemblée de Corse, du fait qu'elle siège dans un endroit donné, ça n'est pas neutre en termes de rayonnement, d'emploi, d'attractivité. Les offices ont suivi : je pense à l'Office des Transports bien entendu, à l'Agence du Tourisme, à l'Office de l'Environnement, à l'ADEC, à la CADEC, à l'ARS, je pense aussi à Air Corsica puisqu'on en parlait il y a une demi-heure, tout cela fait qu'il y a une structure donnée et que nous devons nous positionner par rapport à cette structure donnée.

Le GIRTEC, pour revenir à la question foncière, il a été installé là où on sait, alors que finalement cela se discute puisque la fonction judiciaire « historique » en Corse est sur Bastia.

L'Agence d'urbanisme, nous avons vu la discussion que nous avons eue ici ! Non pas pour le siège qui était fixé à Ajaccio, mais pour avoir un minimum d'équipe dédiée sur Bastia. On se rappelle qu'il a fallu se bagarrer jusqu'à minuit et demie. Et aujourd'hui, on a l'Office foncier.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte du volume d'organismes que je viens de citer et je peux vous dire une chose, c'est qu'à Bastia on commence à trouver le temps long. Depuis la réforme DEFFERRE, le temps n'est plus comme à l'époque précédente où il y avait quand même un certain nombre d'organismes qui étaient installés à Bastia, je pense aux Chemins de fer, je pense à la SOMIVAC qui a donné d'ailleurs aujourd'hui l'Office Hydraulique et l'ODARC.

Donc, Bastia, pour être clair, attend un geste, attend que soit actée une présence, un rôle régional qui soit un peu densifié sur cette ville.

Je précise que ce n'est pas du tout une énormité si on tient compte du fait que... Je n'aime pas beaucoup cette histoire de départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, mais enfin pour l'implantation humaine, il y a quand même un différentiel de 23 000 habitants. En matière d'agglomération, on sait très bien le poids respectif des deux agglomérations. Donc, tout cela mérite qu'on s'y arrête.

L'objectif aujourd'hui n'est même pas de rééquilibrer au sens du rééquilibrage. Ce dont nous parlons, ce n'est même pas 0,5 % du total des emplois de la fonction territoriale en Corse, c'est beaucoup plus modeste. C'est de voir l'Assemblée de Corse –et j'insiste sur le terme « Corse »– prendre en compte ce qu'elle n'a jamais fait depuis le statut DEFFERRE, c'est-à-dire installer un de ces organismes à Bastia avec ce que cela comporte de conséquences sur le plan du rayonnement, sur le plan de l'emploi. Et je vous signale que Bastia, qui a été quand même un moteur en Corse pendant des siècles sur le plan culturel, sur le plan bancaire, sur le plan portuaire et économique, est en train de reculer sans arrêt, il faut que nous en tenions compte dans nos réactions.

Si vous regardez le potentiel fiscal, vous vous rendez compte que Bastia est largement paupérisé, les difficultés de son commerce, le taux de chômage de la ville, le rythme de croissance démographique... Bref, il y a une série d'indicateurs qui font que, voilà.

Le débat que nous avons aujourd'hui à traiter n'est pas original. Toutes les villes du monde sont en compétition. Toutes les villes du monde ! C'est un phénomène mondial. Et pour ne citer que l'exemple français, vous avez la compétition entre Nice et Marseille, la compétition entre Toulouse et Bordeaux d'une part, Toulouse et Montpellier maintenant dans la réforme administrative, ou Rouen, Caen et Le Havre, et je pourrais citer beaucoup d'autres exemples en France et dans le monde.

Face à cette compétition « naturelle » qu'il y a entre les villes, nous avons un rôle d'arbitre à jouer, un rôle d'arbitre qui doit être dicté par un sentiment de justice et en fonction des éléments que je viens de donner... sauf à faire comme certains arbitres que l'on voit officier sur les terrains quand les équipes corses sont engagées ; évidemment, si c'est pour faire des arbitrages de ce type, il vaut mieux laisser tomber.

Qu'on ne se méprenne pas sur le fond. Il ne faut pas se méprendre. Notre objectif, notre volonté n'est pas d'enlever à Ajaccio quoi que ce soit et je suis ferme sur ce dossier, on n'enlève rien des compétences qui sont installées à Ajaccio. Notre volonté n'est d'enlever rien du tout, ni

d'avoir aucun sentiment contradictoire contre une quelconque commune de Corse. Ce n'est pas d'opposer telle commune à telle autre, ce n'est pas du tout dans cet esprit. Voilà ce que je voulais vous dire en deux mots.

Et je voudrais ajouter pour terminer qu'il est quand même extrêmement désagréable d'avoir à tenir de pareils discours, de soutenir pareille thèse dans le cadre d'une collectivité dite territoriale dans laquelle le souci d'équilibre territorial justement devrait couler de source.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Aline.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci M. le Président.

En tout premier lieu, j'ai déposé un amendement, Madame la Présidente, parce qu'il y avait je pense un oubli de représentation des communes, puisqu'il y a la représentation des communautés d'agglomérations, des communautés de communes et manquaient donc les représentants des associations des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Je vous ai déposé un amendement qui ne modifie pas le nombre de personnes, mais qui simplement dispatche dans le cadre des communautés de communes, il faut donc rajouter 1 + 1 pour l'association des maires (Haute-Corse et Corse-du-Sud). C'était dans le cadre de l'amendement.

Maintenant, je voudrais revenir sur le fonctionnement de cet établissement qui est, chacun l'a dit, très important et nous l'attendons depuis longtemps.

Je voudrais dire que je suis en tous points d'accord avec mon collègue Antoine ORSINI sur les propos qu'il a tenus par rapport aux frais de fonctionnement, et je pense que les observations que vous avez faites sur la localisation (et j'y reviendrai tout à l'heure) me paraissent importantes par rapport au nombre de personnels. Et pour ce qui me concerne, je dirais que vous avez parlé de 5 emplois en 2015, je pense qu'il faut se tenir à 5 emplois Madame la Présidente. Et je pense qu'on aurait intérêt à redéployer les quelques personnels que vous avez à l'Agence de l'urbanisme, et peut-être même à l'ADEC, puisque jusqu'à présent c'est bien l'ADEC qui gère ce dossier, et non pas créer des postes supplémentaires parce que nous

sommes en période de « vaches maigres ». Hier nous avons tous été interpellés sur les orientations budgétaires et il faut commencer à réduire nos frais de fonctionnement. Lorsqu'on crée un nouvel établissement, je pense que c'est à ce moment-là qu'il faut donner l'exemple.

Maintenant, je voudrais revenir sur le siège. Je l'avais dit en commission des finances, je pensais que ça ne serait pas venu en séance, mais force est de constater que nous y sommes.

Alors je voudrais dire à nos collègues bastiais qu'ils ne devraient avoir aucun complexe d'infériorité, mais vraiment aucun ! Pourquoi je dis cela ? Parce que je pense que le développement de la ville de Bastia ces dernières années devrait donner à Ajaccio l'exemple. On devrait prendre l'exemple sur ce qui s'est passé à Bastia pendant toutes ces années, donc n'ayez aucun complexe. C'est la première chose.

La deuxième chose : je voudrais dire que je suis quand même interpellée que nos collègues nationalistes, au lieu de défendre la couverture totale du territoire, en soient toujours à s'affronter entre Bastia et Ajaccio. Encore que Ajaccio, on ne l'entend jamais !

Moi, je ne suis pas à Ajaccio, mais je considère que je suis plus proche d'Ajaccio que de Bastia ou de Corte, mais si j'avais entendu l'argumentation qu'a fait la présidente sur le pourquoi de l'implantation à Ajaccio, ça ne souffre mais d'aucun problème, aucun !

La rationalisation, je viens de le dire, des dépenses de fonctionnement avec l'Agence de l'urbanisme devrait nous conduire à être un peu plus attentifs aux frais de fonctionnement et aux dépenses de notre collectivité.

Ensuite, je voudrais dire que cette discussion a au moins une vertu : celle d'avoir une union sacrée entre l'opposition et la majorité de la municipalité bastiaise, cela a au moins cette vertu ! Au moins vous vous retrouvez là-dessus ! C'est très bien. Peut-être que cela va vous amener à vous retrouver sur d'autres dossiers. C'est peut-être l'occasion de vous permettre d'avancer sur d'autres dossiers.

La troisième chose et en final, je voudrais dire que je demande à l'Exécutif... Mme la Présidente, je vous le demande : vous dites « l'Exécutif dit que l'Assemblée doit déterminer... ». Non, Madame la Présidente ! L'Exécutif doit s'impliquer fortement sur le siège, pourquoi ? Parce qu'il faut prendre ses responsabilités, pourquoi ? Parce que cela

crée des discussions qui ne devraient pas être, parce que vous avez argumenté, ces arguments ne souffrent d'aucun problème, je vous l'ai dit.

Donc que l'Exécutif donne son choix, on vous le demande ! Au moins cela règlera déjà certains problèmes. Ensuite, il y a un amendement, chacun votera pour l'amendement. Encore que, peut-être que d'ici là ils l'auront retiré... ! Et ce serait la sagesse.

Nous avons eu cette discussion à la CCI, ça a été déplorable ! C'est déplorable ce qui se passe dans cet hémicycle à chaque fois avec cette dualité que l'on a ! *Hà da finisce issa cumedia ! O ghjenti, ùn pò più durà quell'affare !* Parce que lorsqu'on est à l'extérieur et qu'on se retrouve dans cette situation, moi j'ai honte ! J'ai honte !

Je vous le dis tranquillement. Je vous ai donné les arguments qui devraient être pris en compte, c'est-à-dire ceux qu'a donné Mme la Présidente sur la rationalisation des crédits de fonctionnement, c'est important, c'est primordial.

Merci de m'avoir écoutée.

Le Président BUCCHINI

Etienne.

M. Etienne BASTELICA

Oui, bonjour ! Je dis bonjour parce que je voulais attirer un peu votre attention, parce que je pense que si on est filmé et enregistré dans les hautes sphères, mon ami ! S'ils voient encore un grain de discorde, les 30 M€ pour notre fameux établissement foncier, ce n'est pas demain matin qu'on va les avoir ! Avant de savoir ce qu'on veut en faire, on commence déjà à dire où on veut le mettre.

Moi, je voudrais noter d'abord avec satisfaction qu'aujourd'hui, oui, l'Etablissement public foncier, indépendamment du lieu de son siège, qu'on pourra éventuellement tirer au sort, va voir le jour et même si paraît-il on en a parlé il y a un certain temps, l'Office foncier va naître sous cette mandature. Et je voudrais ici, et je le note et je le redis avec satisfaction, féliciter à la fois le Président du Conseil Exécutif et la conseillère en charge de ce dossier.

Depuis que nous avons commencé nos assises consacrées au foncier et au logement, combien de fois n'ai-je entendu : où va-t-on aller ? Où vous allez aller ? A quoi cela va aboutir ?

Je veux faire court, parce qu'on a déjà un peu avancé sur ce dossier. On a déjà parlé longuement du pourquoi et du comment au niveau du PADDUC. Et là, je voudrais faire une petite digression parce que depuis tout à l'heure, j'entends que l'immobilier s'effondre et tout le monde est en train de dire « c'est une catastrophe ». Il paraît qu'on voulait cela il y a trois ou quatre ans... Normalement, vous devriez vous en réjouir, mais ce n'est pas le cas. Donc, je commence un peu à me poser des questions...

Pour revenir à l'Etablissement public foncier qu'il faut créer très rapidement, effectivement, ce ne sont pas les juristes qui sont dans cette salle qui me diront le contraire, pour le créer, il faut une adresse *o zitelli* ! Et il faut un directeur. S'il n'y a pas d'adresse, il n'y a pas d'établissement public foncier ! Débrouillez-vous, donnez-lui une adresse. C'est la première des choses.

Deuxième chose. On a eu un débat d'orientations budgétaires : j'ai parlé des banques, des intérêts, de milliards. Et là, on commence à parler de la TSE. Si on n'a pas la solidarité nationale, à mon avis l'établissement public foncier va acheter trois morceaux de terrain si ça continue.

Ce qui veut dire que la finalité aujourd'hui, si on veut créer la Taxe Spéciale d'Équipement, c'est de faire attention encore une fois à ce que les ménages insulaires ne se la « prennent pas dans les gencives », en m'excusant de parler comme-ça. Premier point.

Deuxième point, éventuellement on pourra faire des propositions. Je pense que la loi de finances (je ne sais pas si c'était en 2013) a autorisé les conseils généraux à augmenter très fortement les taxes sur les transactions immobilières. A ce sujet, je pense que le Conseil général de Haute-Corse n'a pas été le dernier à en profiter, et c'est très bien d'ailleurs parce que cela a fait rentrer dans ses caisses pas mal d'argent.

On pourrait voir éventuellement –et j'ai bien dit « éventuellement »- si on ne pourrait pas nous aussi, à condition bien entendu d'en vérifier la faisabilité, se servir de ce levier.

En ce qui concerne « la gouvernance », je suis parmi ceux qui, il y a quelque temps, avaient déjà dit qu'il n'y a pas que l'Etablissement

public foncier qui est intervenu : le fonds d'investissement qui avait été créé par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien est déjà intervenu avant l'établissement public foncier, même si effectivement ses moyens n'ont rien à voir avec les moyens, et je le souhaite de tout cœur, qu'aura l'établissement public foncier.

Donc, à ce niveau, oui, il faut faire participer les grandes communautés d'agglomérations et les futures, parce qu'il y a une politique que l'on doit déterminer ensemble.

En ce qui concerne le financement immédiat avec les 30 M€, effectivement, peut-être –je dis bien « peut-être » parce que je sais qu'on a eu un débat d'orientations budgétaires où les choses commencent à devenir difficiles- qu'on pourrait envisager la possibilité d'abonder autrement, par des fonds venant bien entendu de la solidarité nationale parce que si dans toutes les régions, on commence à parler encore une fois de ce monstrueux mot qui s'appelle « compétitivité »... C'est certain que si la région Rhône-Alpes reste chez elle et si la région d'Aquitaine reste chez elle, je pense que l'Auvergne, la Corse et la Corrèze, à mon avis, auront beaucoup de mal à se battre contre les éventuelles spéculations immobilières.

Donc je voudrais, encore une fois bien entendu et vous l'avez compris, encourager très rapidement la création de notre office foncier. Et comme je disais tout à l'heure avec Marie-Jeanne, à Vescovato ils ont 400 m², si vous les voulez, le Maire les met à votre disposition aussi. Et si éventuellement, il y a un souci pour la création du lieu, on pourra lancer un concours en Corse où on demandera à toutes les communes de nous donner leurs possibilités, mais aussi on pourrait ajouter ce que mon ami Pierre GHIONGA cite souvent : l'éco-conditionnalité. On pourrait aussi demander que tous ceux qui travaillent dans ces offices ou ailleurs habitent sur la commune !

J'ai terminé.

Le Président BUCCHINI

Marie-Antoinette.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Par galanterie, je vais laisser la parole à mon collègue et ami Jean BIANCUCCI qui a demandé la parole.

Le Président BUCCHINI

Ce n'est pas Jean qui est inscrit avant, c'est Gilles.

M. Gilles SIMEONI

La galanterie se poursuit Président.

Le Président BUCCHINI

Il reste Marie-Antoinette, Jean, Gilles et Jean-Charles. Que quelqu'un parle !

M. Gilles SIMEONI

Deux questions fondamentales autour de ce dossier : la création de l'outil et son implantation.

Moi aussi, je le dirai très clairement et très brièvement, parce que les orateurs l'ont fait bien avant moi. Sur le principe de la création, nous ne pouvons que nous réjouir, c'est un outil que nous avons, en ce qui nous concerne, défendu avec constance. Nous avons conscience qu'il ne pourra pas, à lui seul, apporter toutes les réponses aux questions centrales que représentent la spéculation foncière d'une part, l'accès au logement d'autre part. Mais c'est un outil important et il faudra veiller à ce qu'il ait les moyens de jouer son rôle, en ayant conscience aussi qu'entre le temps T aujourd'hui où nous décidons le principe de sa création et le moment où il deviendra véritablement efficace, il va forcément y avoir une inertie qu'il faudrait essayer de compenser au mieux. Premier point donc sur la création.

Deuxième question qui est une question aussi fondamentalement politique et qu'il ne faut pas craindre, à mon avis, d'aborder comme telle : la question de l'implantation.

Il faut l'aborder en termes politiques et en termes apaisés. Personne n'ignore qu'il y a ici des élus qui défendent avec constance, au-delà de leur engagement territorial, leur région (la Balagne, le Niolu, le Taravu, l'Extrême-sud...), qui défendent aussi leur commune par exemple et ce n'est pas illégitime. Mais nous sommes ici des élus territoriaux, des élus de la Corse et l'intérêt que nous devons défendre est celui de la Corse, et y compris à la place qui est la mienne, en ma qualité de maire de Bastia, bien évidemment, je suis ici un élu territorial. Alors, au moment où je parle, j'ai à l'esprit l'intérêt de ma ville. J'ai l'intérêt du Grand Bastia en tête, bien

sûr et je suis sensible, pourquoi devrais-je le cacher, aux arguments développés par François, par Michel, qui me paraissent être des arguments pertinents, fondés, y compris si souvent on peut leur apporter, vu d' Ajaccio ou d'ailleurs, des contre-arguments tout aussi pertinents.

Ceci étant posé, je pense que, en posant le problème comme nous le posons aujourd'hui, nous nous condamnons à l'échec de la solution, parce que ce sera une solution ponctuelle, fruit d'un rapport de force très passager, qui laissera des amertumes, des mécontentements, et qui ne nous permet pas d'avoir la vision globale, politique, que nous devons avoir en tant qu'élus de la Corse. Voilà ce que je voulais vous dire et voilà pourquoi c'est fondamentalement une question politique.

De la même façon que nous parlons de l'implantation du siège de tel ou tel outil à Bastia, à Aiacciu, à Corti, Calvi ou Bunifaziu, nous parlons en termes politiques de la réforme institutionnelle, c'est la même question.

Demain, nous aurions développé Bastia, nous aurions rééquilibré un Grand Bastia et un Grand Ajaccio, et nous nous contenterions de cela, aurions-nous réussi dans notre œuvre d'élus territoriaux, avec par exemple un Niolu ou les Dui Sevi qui meurent, avec une Castagniccia éteinte, avec un Taravu sans activité économique ? Nous aurions échoué. Et donc la question de l'implantation de tel ou tel outil ne doit pas se décider, et certainement pas seulement se décider à l'aune de la compétition entre deux territoires ou entre deux villes.

Bien sûr, qu'il y a une concurrence historique entre Bastia et Aiacciu ! Bien sûr qu'il y a une compétition entre le Grand Bastia et le Grand Aiacciu ! Mais il n'y a pas que des pôles urbains en Corse, il y a aussi des zones rurales. Il y a des zones rurales dont nous avons dit et dont nous nous sommes engagés à faire qu'elles revivent. Et je crois que, indépendamment de l'endroit X où nous allons implanter tel ou tel outil, ce qui compte c'est que cette implantation se fasse –et là j'y insiste, et je demanderais que quelle que soit notre décision aujourd'hui, cette phrase, si nous devons voter, figure dans la décision que nous prendrons-, que le choix que nous ferons dans les semaines et mois à venir, sera un choix qui se fera, quel que soit l'outil et quel que soit le lieu, par application d'une politique d'ensemble de la Collectivité Territoriale de Corse visant à l'implantation et à la localisation équilibrée des services et des outils publics sur l'ensemble du territoire de l'île. C'est la condition de la réussite.

Il faut que chacun de nos choix partiels, conjoncturels, ponctuels participent d'une vision globale que nous n'avons pas encore eue jusqu'à aujourd'hui.

Et je vais essayer, pour le démontrer, de raisonner par l'absurde.

Moi, j'ai beaucoup aimé ce qu'a dit tout à l'heure Jean-Marie POLI. Jean-Marie a dit « nous, nous sommes pour Corte, mais si demain Corte ne devait pas rallier l'ensemble des suffrages, nous voterions pour Bastia ». Je ne crois pas que le choix de Corte, par exemple, doive être, quel que soit l'outil que nous choisirions d'implanter dans la capitale paoline, un choix par défaut, Maria. Cela ne doit pas être le choix du barycentre parce qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord entre Bastia et Ajaccio.

Nous devons avoir une vision globale de l'aménagement de notre territoire, où toutes les régions, où toutes les villes, où tous les pôles ont droit à accéder à la ressource que constitue l'implantation d'un service ou d'une agence. Et dans cette réflexion là, il y a place bien sûr pour les économies d'échelle, pour les mutualisations, etc.

Mais, en sens inverse, Aline, je suis sensible à ce que vous avez dit. On ne peut pas réfléchir à une implantation uniquement par rapport à une logique d'économie d'échelle. Si l'économie d'échelle ne prend pas en compte une vision beaucoup plus large, à mon sens on échoue là-aussi.

Je termine. Je crois qu'en ne nous dotant pas d'une méthode, d'une vision globale, nous nous condamnons à des votes qui sont des votes créant de la frustration.

Moi, je le dis sincèrement, parce que je dois avoir cette sincérité vis-à-vis de vous, si tout à l'heure nous votons, je vais voter pour Bastia, parce que je pense qu'il est logique, dans le contexte actuel, vu les choix qui ont été faits il y a quelques mois, il y a quelques années, il y a quelques décennies, d'implanter cet outil à Bastia. Mais je n'ai pas envie, je vous le dit très sincèrement mes chers collègues, et je crois qu'aucun de nous n'a envie, de se lancer dans une suspension d'audience où nous irions dans une course effrénée aux pouvoirs de nos collègues absents, où nous essaierions d'emporter un vote qui serait un vote en quelque sorte par surprise ou par effraction.

Moi, je souhaite que Bastia s'impose par sa capacité à convaincre. Je souhaite que Bastia s'impose dans une logique équitable. Je

souhaite qu'Aiacciu, Bastia, Corti, Portivecchju, Bunifaziu, les régions rurales aient accès demain aux institutions que nous allons construire au service de la Corse. Et si aujourd'hui, nous envoyons ce message là à celles et ceux qui nous regardent, à celles et ceux qui nous écoutent, à nos compatriotes, cela vaudra infiniment mieux et infiniment plus que la victoire d'une ville sur l'autre.

Il y a place pour des démarches qui nous permettent à tous de sortir gagnants, qu'il s'agisse de nos villages, qu'il s'agisse de nos régions, qu'il s'agisse de nos villes et surtout, qu'il s'agisse de la Corse.

M. Jean BIANCUCCI

Je vois qu'on a dépassé la question de l'Office foncier pour aller vers d'autres problèmes.

François TATTI, comme il en a l'habitude, a l'art de mettre le feu là où il le faut !... Ce qui fait qu'aujourd'hui, au lieu de discuter de l'opérationnalité de l'Office foncier, au lieu de se réjouir du fait que cet office foncier va rentrer dans une dimension opérationnelle, on polarise la discussion sur autre chose. C'est dommageable. Je crois que les uns et les autres doivent sortir de ces positions de campagne électorale permanente parce que les débats qui sont nécessaires dans cette assemblée demandent une autre hauteur de vue.

Personnellement, je ne vais me positionner ni pour Ajaccio, ni pour Bastia. Néanmoins, je demanderais, comme l'a demandé Aline fort justement d'ailleurs, que l'Exécutif se positionne, que l'Exécutif nous dise, comme il le fait habituellement dans les rapports, d'une manière très claire, non ambiguë.

Le Président GIACOBBI

Il l'a fait.

M. Jean BIANCUCCI

Et ensuite nous verrons...

BROUHAHA

Je t'ai écouté Maria. Tu as dit que l'endroit où pourrait se situer l'Office, « peu importe »... Non, ce n'est pas « peu importe » ! Il y a une

position que vous devez donner et c'est par rapport à cette position que nous aurons à délibérer. Chacun doit y mettre du sien, ce qui est tout à fait normal, essayons de rester dans les clous au lieu de partir dans des discussions où on ne voit plus ensuite l'intérêt au fond.

Je voudrais revenir sur des considérations beaucoup plus politiques, beaucoup plus fondamentales que tout ce que j'ai entendu de la part de certains, en tout cas en partie.

Etienne a dit « la communauté d'agglomération a déjà réfléchi et est déjà intervenue sur ce problème du foncier », c'est vrai. Peu importe quelle tendance d'élus l'a fait. Cela veut dire que quelque part, sur une partie du territoire de Corse, des élus se sont donné la main, ont réfléchi au problème et ont commencé à intervenir et il y a sur le terrain production de cette décision politique, c'est important. Cela veut dire qu'on a pris le taureau par les cornes, cela veut dire qu'on a fait ce qu'il fallait faire, c'est la première chose.

Deuxième chose, vous savez que pour nous nationalistes, c'est une vieille revendication l'Office foncier. Déjà, dès 1992, j'étais dans cette enceinte et nous avons revendiqué un office foncier, pourquoi ? Parce que la spéculation immobilière ne date pas d'aujourd'hui. Certains découvrent la spéculation sous certaines formes, mais elle existe depuis longtemps, elle est liée aux conditions du marché et justement le politique, au sens le plus haut du terme, doit trouver les moyens de pouvoir réguler ces effets et notamment ceux de la spéculation. Donc cette réflexion est ancienne, l'outil vient à point, on pourrait quand même regretter cette lenteur parce que cela fait un moment qu'on a pris la décision et puis l'effectivité y est deux ou trois ans après.

Une question en passant, c'est le niveau de moyens financiers, sachant qu'on va être sollicités de toute part, puisque à-peu-près toutes les collectivités ont besoin de constituer des réserves foncières, à-peu-près toutes. Ce qui veut dire qu'il va y avoir une très forte demande, donc forcément un écrémage, forcément des questions d'urgence à traiter et que principalement bien entendu, les grandes villes vont, étant donné les besoins, être demanderesses, les premières, de ces moyens financiers.

L'ajustement des moyens financiers, on en a parlé mais je pense quand même que c'est une question qu'il faudrait examiner de près. Est-ce qu'on pourrait en quelque sorte faire une prospective, pourquoi pas ? Parce que cela nous permettrait de nous inscrire dans le temps, sachant qu'entre

la réserve foncière constituée par une collectivité et le caractère opérationnel de la chose, il va se passer aussi un bail, un certain temps.

Donc les effets de la décision de constituer l'office foncier du point de vue sur le terrain, comme on dit, il va y avoir un certain décalage. Tout cela il faut le prendre en compte et bien entendu, ce n'est pas uniquement l'office foncier qui règle le problème de la spéculation. Les 31 mesures qui ont été adoptées dans cette assemblée, dont, je le répète, le statut de résident, accompagnent cette démarche. Il y a une cohérence de moyens et là on sort véritablement des petits problèmes et des discussions qu'il peut y avoir entre les uns et les autres, on s'attaque au cœur du problème de la spéculation. On ne peut pas détacher les moyens et les outils. On ne peut pas considérer qu'une partie est valable, est recevable et l'autre non.

Ensuite, on dira : oui, mais cela est légal, et cela n'est pas légal aujourd'hui, etc. Mais tout cela se discute. Je pense que nous sommes tout à fait en phase avec vous sur les propositions qui ont été faites. Donc les 31 mesures, je ne vais pas les reprendre, mais il y a une grande cohérence entre elles.

Aujourd'hui, on est en train de valider cette belle idée de l'office foncier, la discussion sur l'implantation est tout à fait secondaire et par rapport à la dimension de l'outil, et par rapport aux objectifs poursuivis, je voudrais que pour l'heure (et on verra au moment des amendements), on en reste tout de même là.

Le Président BUCCHINI

Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président.

Moi je voulais intervenir sûrement pour faire une redite. Mais pour une fois, je considère que c'est bien d'avoir des redites parce qu'il faut que ce soit des messages portés par l'ensemble des groupes.

Je voulais intervenir pour dire que je vois plutôt une problématique derrière l'établissement public foncier, en me disant, évidemment comme tout le monde ici, que je me félicite de sa création, de l'action qui va être la sienne sur la spéculation foncière, même si Jean l'a

fort bien rappelé, cela ne règlera pas tout. Mais plutôt que d'aller sur une mutualisation des moyens, je vais lier à la fois la problématique de l'implantation et la problématique de l'action, en vous disant tout simplement et en interpellant l'Exécutif : il est quand même dommage que nous n'ayons pas, par cohérence d'action, lié l'Agence d'urbanisme de la Corse à cet établissement public foncier.

J'ai entendu Maria sur la question de la difficulté de la création législative. Sauf qu'on n'est pas à l'échelon de la Constitution, donc peut-être qu'il fallait y réfléchir : est-ce qu'on ne peut pas renverser la logique pour se dire aujourd'hui qu'en créant l'établissement public foncier, on lui adjoint aussi les missions de l'Agence d'urbanisme de la Corse ?

Autrement dit, mon propos est le suivant : d'une manière ou d'une autre, on donne une unité d'action à cette structure pour qu'il n'y ait en cette période de « vaches maigres financières », qu'un seul directeur, des actions communes, une mutualisation des moyens qui ne doit pas être une finalité en soi, mais quand même, cela fait aussi partie de notre action.

Je regrette, en tout cas je voulais le dire, même si juridiquement je suis hors des clous, il aurait été logique d'avoir un seul établissement entre l'Agence d'urbanisme de la Corse et l'établissement public foncier, surtout que dans ces cas-là, cela nous aurait facilité la difficulté concernant le lieu d'implantation. Je pourrais aussi reprendre pratiquement mot pour mot tout ce qu'a dit mon ami Gilles SIMEONI, c'est-à-dire qu'il a fort bien expliqué, peut-être mieux que moi encore, ce que je ressentais. Bien sûr, il y a un lien entre les ambitions institutionnelles, l'organisation de notre territoire et cette question qui revient de façon lancinante sur l'aménagement du territoire de la Corse !

J'y ajouterai juste un point important, il s'agit à la fois des problématiques institutionnelles et publiques, mais je donne aussi mon sentiment qui d'ailleurs est en lien avec la question du PADDUC que nous avons évoquée par le passé. Je pense qu'il est aussi de notre devoir d'imaginer ce que doit être l'action privée, c'est-à-dire des outils structurants mais privés, pas forcément que publics, et cette question-là aussi se posera. J'ai face à moi la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse : cette question, par exemple de l'implantation de golfs demain, il n'y en aura pas cent, donc il faudra aussi avoir le courage dans cet hémicycle de dire où est-ce que l'on conçoit, eh bien par exemple, qu'à tel ou tel endroit, il faut envisager telle ou telle action.

Moi je vais être un peu plus vertueux Gilles, excuse-moi, mais dans la mesure où ma conclusion ce n'est pas : « alors je vous propose Bonifacio »... Je comprends très bien, je le fais à dessein, je ne proposerai pas Bonifacio, même si bien volontiers je prendrais ces cinq emplois publics, justement pour démontrer qu'il faut dépasser cette idée-là. J'ai envie de vous dire : on ne peut pas être au sein de cet hémicycle en permanence en train d'évoquer le développement de l'intérieur de la Corse et avoir une larme le long des yeux en disant : c'est dommage on ne fait rien, il ne se passe jamais rien, comment on peut agir autrement ?

Je le dis, cela fait quatre ans que je siége dans cet hémicycle, nous avons créé la Chambre régionale de commerce à Bastia, l'Agence d'urbanisme à Ajaccio avec des emplois publics et c'est important, et malgré tout je pense qu'aujourd'hui Bastia et Ajaccio n'en ont pas besoin en théorie. Ils en ont toujours besoin, mais ils n'ont pas vocation à capter à nouveau ces emplois publics, tout comme Bonifacio, je l'ai dit hier dans le domaine du nautisme et je pense que nous pouvons créer encore des emplois. Ces emplois-là, ce n'est pas à Bonifacio qu'il faut aujourd'hui les implanter, moi je serai plutôt à vous proposer Zerubia ou grâce à mon ami Paul-Félix, je vous proposerai Erone, me disait-il, la plus petite commune de Haute-Corse. Je serais plutôt enclin à vous dire que cinq emplois publics créés à Zerubia ou à Erone, seraient en termes d'image et de force, quelque chose de beaucoup plus important. Nous aurions là, nous (Assemblée de Corse), manifesté notre volonté de revitaliser l'intérieur en nous disant qu'aujourd'hui des jeunes étudiants corses qui sortent avec la formation nécessaire, il faut qu'ils acceptent aussi d'aller travailler à l'intérieur de notre île, c'est une chance que nous leur donnerons demain.

Evidemment, il y a une cohérence à peut-être aller sur une action commune avec l'Agence d'urbanisme de la Corse, cohérence je l'ai dit, d'action politique, cohérence de mutualisation des moyens. Si demain, ce choix-là n'était pas possible, je vous renvoie à notre responsabilité collective en vous posant cette question-là.

Tout à l'heure Michel a dit, c'est une des rares fois où je ne suis pas d'accord avec mon ami Michel CASTELLANI, il a dit « il faut bien un début à tout ». Il a pris l'exemple je crois de Cozzano en disant « ne bottons pas en touche ». Je le regarde et je lui dit sincèrement : je ne botte pas en touche, je suis sérieux quand je dis Erone ou Zerubia, c'est-à-dire que pour moi il s'agit d'un acte politique qui correspond à ce que nous défendons en permanence dans cet hémicycle et voilà, je l'ai dit la dernière fois dans une émission radiophonique avec Maria, je vis de l'extrême sud la bataille Ajaccio-Bastia, je la comprends, Gilles l'a rappelé, c'est une bataille

ancestrale, mais tous les autres territoires de l'île ont des besoins aujourd'hui aussi (c'est ce qu'a dit Gilles tout à l'heure, c'est pour cela que j'ai dit que je pourrais reprendre de façon totale son intervention). Tous les territoires, aujourd'hui, ont besoin d'avoir des signes. Je crois que tout simplement, nous l'avons évoqué dans le PADDUC Maria, bien évidemment, il y a un schéma qui a été fait, et je pense qu'il faut même aller plus loin, aujourd'hui chaque territoire insulaire doit trouver sa vocation future dans les 10 ou 20 ans à venir et je crois que c'est important aujourd'hui.

Par contre, je l'ai lu moi aussi et je vais dans ce sens-là, l'Exécutif a proposé Ajaccio, il y a une cohérence, à nous de nous déterminer autrement.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Le Président BUCCHINI

Merci. Non Michel, Basta ! Marie-Antoinette.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Moi je pense qu'Ajaccio et Bastia doivent compter dans cet office foncier, mais pas tant par rapport au siège social, ils doivent compter parce que les deux principales agglomérations de la Corse avec leurs communautés d'agglomérations, c'est deux tiers de la population et ce seront les principaux contributeurs à l'office foncier, notamment au travers de la TSE. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit lors du premier examen de ces statuts et c'est la raison pour laquelle j'avais proposé le renforcement de la représentativité des communautés d'agglomérations, je pense que ce n'est pas le président de la CAB qui pourra dire le contraire.

Donc nous voyons bien qu'Ajaccio et Bastia peuvent avoir des synergies communes et des intérêts communs. Je me félicite que cet amendement ait été voté par l'Assemblée. Je me félicite aussi de l'avis positif, notamment du Président de l'Exécutif, en commission des finances et aujourd'hui de la Présidente de l'Agence d'urbanisme concernant l'amendement que je dépose, qui vise justement à intégrer dans le programme pluriannuel d'interventions, les projets de développement stratégique des collectivités locales, au-delà même des communautés d'agglomérations bien évidemment, parce que c'est important, c'est vraiment le cœur du travail de cet office foncier. Mais cet office foncier, Jean-

Charles, il fallait qu'il soit différent de l'Agence d'urbanisme, pourquoi ? Parce qu'il n'est pas au service de l'Agence d'urbanisme.

Je suis tout à fait d'accord pour que les moyens soient mutualisés et qu'ils travaillent ensemble, mais l'office foncier va devoir travailler aussi bien avec l'Agence d'Urbanisme qu'avec toutes les autres structures dépendantes de différentes collectivités locales ou pas, en matière d'aménagement, c'est pour cela qu'il fallait les différencier.

Alors pour ce qui concerne le siège, je vais aller très vite, je vais aller à la conclusion, l'Exécutif a fait une proposition claire, on en a débattu en commission, c'est écrit noir sur blanc et comparativement avec ce qui n'avait pas été proposé pour la CCI régionale où justement on laissait à l'Assemblée de Corse le choix du siège, nous avons tous sur tous les bancs de cette assemblée, dans tous les groupes, critiqué cette façon de fonctionner.

Aujourd'hui, l'Exécutif doit prendre ses responsabilités. L'Exécutif a écrit « Ajaccio ». J'avoue que je n'ai pas compris que Maria défende mollement sa position, puisque c'est elle qui l'a écrit, eh oui, je ne suis pas la seule à le dire, Etienne, s'il te plait ! Cela a été dit par Aline, par Jean, c'est surprenant. Mais je reste sur le principe que c'est écrit, il y a un amendement déposé par François TATTI. Maintenant je vais vous demander une interruption de séance, cela permettra à chacun de discuter, de se concerter, de prendre ses responsabilités, et quand on reviendra en séance tout à l'heure, peut-être qu'on pourra prendre une décision, la meilleure pour la Corse, et surtout pour l'office foncier.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Bien, au stade où on en est... M. le Président, je vous donne la parole.

Le Président GIACOBBI

Juste un instant avant l'interruption de séance qui a été demandée, pour vous préciser, d'abord, que l'Exécutif a fait son travail.

Premièrement, je rappelle qu'il fallait un office foncier, cela a pris du temps pourquoi ? Parce qu'il fallait une loi. On ne peut pas faire des lois, même si finalement on arrive à faire passer pas mal de choses. Donc il

a fallu une loi, c'était compliqué, il y a eu des débats, on a fait passer l'établissement public foncier devenant « office foncier ». Pourquoi ? Car si on créait un établissement public local, à ce moment-là il aurait fallu recueillir pour qu'il puisse fonctionner, l'accord nécessaire de toutes les communes. On a un établissement foncier que le législateur a qualifié d'Office foncier, parce qu'il ne voudrait pas que les autres régions de France puissent bénéficier du même système, très bien.

Comme entre-temps il fallait faire le PADDUC, il fallait bien un support pour le PADDUC, c'était l'Agence d'urbanisme, c'est pour cela qu'on a fait l'Agence d'urbanisme distincte de l'office foncier parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Dans cette assemblée, des tas de gens nous expliquent les logiques et les démarches, seulement les logiques et les démarches que l'on nous explique, nous conduiraient à mettre vingt ans pour faire ce que l'on fait en deux ans.

Après on nous dit : « oui, mais vous devriez faire de la planification ». On a fait 3 000 pages de planification, c'est d'ailleurs Maria GUIDICELLI qui en a été responsable avec beaucoup de talent et de travail d'acharnement. On a fait 3 000 pages de planification, je trouve que c'est déjà pas mal ! On en a fait plus qu'aucune région de France n'en a jamais fait, à mon avis, au km². Donc on a mené à bien toutes les planifications, les réflexions préalables nécessaires.

Quant à la position de l'Exécutif, cela va être vite fait, l'Exécutif dépose un rapport. Dans ce rapport, il y a le bon sens, excusez-moi de vous le dire ! On peut faire autrement, mais il y a le bon sens. Le bon sens c'est quoi ? C'est dire qu'on ne peut pas déposer des statuts d'un établissement public sans faire figurer un lieu, la loi ne le permet pas et puis d'ailleurs c'est la logique, il faut bien élire domicile quelque part, même s'il n'y a pas encore de bureaux.

Deuxièmement, parce qu'on réfléchit, nous, aux aspects pratiques des choses, on sait que c'est un peu problématique de définir un lieu définitif, dans la mesure où par exemple on nous dit Bastia, très bien, moi je suis à moitié Bastiais, je trouve cela merveilleux, ce serait parfait, très bien. Est-ce que vous êtes sûrs, à ce stade, que ce sera Bastia, Ville di Pietrabugno, Borgo, Furiani ou l'agglomération bastiaise ? Je ne sais pas, mais si on décide que c'est Bastia, je suis l'homme le plus heureux du monde. Simplement il faut qu'on désigne un lieu d'emblée et on a prévu (et d'ailleurs je dois dire que l'amendement de François TATTI le concerne), la possibilité pour le conseil d'administration de changer de lieu. Donc il faut bien un lieu de départ, et puis après il faut regarder les opportunités, le

Conseil d'administration, par exemple, si c'est l'agglomération bastiaise, c'est Bastia le premier lieu d'élection, à ce moment-là, évidemment, le conseil d'administration cherchera des locaux. S'il trouve des locaux commodes à Furiani, il ne faut pas qu'il soit bloqué nécessairement sur Bastia. S'il trouve des locaux commodes à Ville di Pietrabugno, pourquoi pas. Je n'ai pas dit à Cardo, M. le Maire, Gilles, parce que Cardo, évidemment fait partie, beaucoup de gens ne le savent pas, de Bastia bien entendu.

Voilà la position de l'Exécutif.

Si, pour des raisons que je comprends, pour des raisons politiques notamment, parce qu'on a tendance par commodité, c'est vrai, c'est un reproche que l'on peut nous faire comme à tout le monde, de placer systématiquement les choses à Ajaccio, l'Assemblée souhaite que d'emblée on fasse un autre choix, c'est pour cela que l'amendement de François TATTI dit « Bastia au point de départ » au lieu « d'Ajaccio au point de départ », sachant qu'il dit aussi que le conseil d'administration pourra proposer à l'Assemblée de Corse sur la base d'un rapport, en disant pourquoi, un lieu définitif, cela ne me paraît pas dénué de sagesse non plus, en réalité cela reprend le rapport de l'Exécutif.

Est-ce qu'il y a une impossibilité pratique à ce que ce soit à un endroit ou à un autre ? Il n'y a aucune impossibilité pratique. Erone que j'aime beaucoup, j'y suis allé à Erone quelques fois, c'est vrai que c'est peut-être un peu délicat. Je dis cela simplement, mais en dehors d'Erone, qui est un très beau village mais qui ne compte aucun habitant en pratique... Non six le week-end, parce qu'en semaine souvent il n'y a personne, cela va être un tout petit peu délicat.

Donc voilà la position de l'Exécutif, autrement dit nous avons fait une proposition, parce qu'il faut bien en faire une, par commodité on a mis Ajaccio, je l'avais dit à la commission, si on conserve un mécanisme qui permet d'avoir un choix définitif après que l'on ait réfléchi, vu les opportunités foncières (donc tel qu'il est prévu au statut amendé aussi sur ce point par François TATTI et je redoute que la rédaction de François TATTI soit probablement plus régulière que la rédaction initiale, mais tant mieux, c'est très bien, on est là pour amender, etc.), nous n'y voyons pas d'inconvénients, il s'agit d'avoir un lieu de départ.

Maintenant l'Assemblée doit décider. C'est vrai qu'on a probablement à l'époque commis une erreur en mettant le GIRTEC qui travaille très bien, à Ajaccio. La logique eût été peut-être qu'il soit à Bastia

par exemple, ne serait-ce que la logique juridictionnelle qui fait que la juridiction d'appel, le tribunal administratif également se situent à Bastia.

Donc voilà ce que nous vous proposons. Il y a des amendements, alors pendant que j'y suis, je profite pour vous dire que sur la plupart des amendements, on sera d'accord, il n'y a pas de problèmes, on ne s'opposera pas aux amendements et puis vous choisirez le lieu de départ et cela ne posera j'espère pas trop de difficultés.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie M. le Président.

On va suspendre la séance, je donne la suite du programme à titre indicatif.

Il reste, chacun suit son chemin, pas de croix évidemment, il y a 19 rapports et 9 motions et bien sûr, on n'a pas fini sur l'office foncier. Donc il est 13 h 15, on va suspendre la séance pour que la commission présidée par François TATTI examine les amendements, de manière à ne pas revenir ici pour recommencer à discuter et se retrouver avec la longueur des débats qu'il y a eus pour la Chambre de commerce et d'industrie, de manière à régler les problèmes en étudiant les amendements.

La commission va se réunir normalement à 14 h 30, c'est-à-dire à 15 h 50, normalement elle pourrait finir en une demi-heure, c'est-à-dire qu'elle va mettre une heure et je vais être gentil en disant qu'on reprendra nos travaux ici entre 15 h 30 et 15 h 45...

BROUHAHA

Non, c'est trop tard !

Mais on ne peut pas faire autrement, parce que je sais que cela va durer. Maintenant si on reprend les travaux à 15 h, on les reprend à 15 h sans problème.

Mme Maria GUIDICELLI

M. le Président, je propose qu'on revienne à 14 h 30 en commission.

Le Président BUCCHINI

14 h 30, commission et après on voit. Comme la commission va durer au moins une demi-heure, on se retrouve à 15 h. Je prends les paris qu'on ne commencera pas à 15 h.

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 18 h 45.

Le Président BUCCHINI

Deux ou trois petites informations.

La première, on est assez grands pour tirer les enseignements de cet après-midi quant à notre manière de fonctionner et voir si on peut améliorer.

Deuxième idée, j'ai commandé des sandwichs qui devraient arriver vers 20 h 30.

Troisième idée, je rappelle à tout le monde que suite aux injonctions du Tribunal administratif, il faut qu'on soit 13 en séance publique. Il y a bon nombre de collègues qui veulent partir parce qu'il fait mauvais temps, et c'est humain, cela peut se comprendre. Si on n'est pas 13 en séance publique, je vais arrêter les travaux de l'après-midi, autrement on va se trouver avec un certain nombre d'inconvénients.

Donc avant de voir ce qui s'est passé à la commission et de donner la parole soit au rapporteur, soit au président, je vais donner la parole au Président du Conseil Exécutif.

Le Président GIACOBBI

Un mot, M. le Président, pour dire simplement que compte tenu de l'heure, il me paraît raisonnable que nous achevions enfin ce débat sur les statuts de l'Office foncier de la Corse. Ensuite, personnellement, je pense que tout le monde est fatigué, je retirerai donc les rapports qui viennent car il ne serait pas convenable de débattre de la langue corse à cette heure-ci et franchement, les autres dossiers, de toute façon on n'aurait pas le temps de les passer ce soir, même rapidement.

Par conséquent, je m'en remettrai à la conférence des présidents pour savoir si le cas échéant, elle accepterait de passer quelques dossiers la semaine prochaine ou alors lors de la session budgétaire, et il faudra

également positionner le débat sur la langue corse. Autrement dit si vous voulez bien M. le Président, nous passons maintenant aux statuts de l'Office foncier, il vous appartiendra ensuite, si vous le souhaitez, de faire voter les motions, mais l'ordre du jour s'arrêtera là pour ce qui concerne l'Exécutif.

Le Président BUCCHINI

Alors pour ce qui est des motions, dernier point d'intervention, il y a des motions qui sont plus urgentes que d'autres.

J'ai reçu des avocats qui nous ont proposé un texte, des salariés des chambres agricoles qui nous ont proposé un texte. A la commission permanente, je portais les deux motions en tant que Président de l'Assemblée, mais à la commission permanente, l'ensemble des groupes représentés ont dit qu'ils s'associaient, donc il y a unanimité.

Exceptionnellement je vais déroger aux travaux de la commission permanente et par rapport aux avocats et aux salariés des chambres agricoles qui attendent depuis deux heures de l'après-midi, je vais faire voter ces motions et après on suivra les principes qui viennent d'être énoncés par le Président du Conseil Exécutif.

M. Jean-Guy TALAMONI

Président, il y avait une autre motion qui avait été renvoyée lors de la dernière session et que nous souhaiterions voir votée, en tout cas examinée aujourd'hui, que nous co-signons avec Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Baptiste LUCCIONI.

Le Président BUCCHINI

On peut faire passer deux ou trois motions, parce qu'il y en a neuf, cela ne me dérange pas de faire passer une ou deux motions supplémentaires.

J'en reviens aux travaux de la commission et je vais donner la parole au Président ou au rapporteur de la commission, puisque moi je n'ai pas assisté aux travaux.

M. François TATTI

Merci M. le Président.

Je sais que cela a pu être pénible pour tous ceux qui étaient ici et qui n'étaient pas membres de la commission, mais nous avons travaillé et je pense que nous étions partis de manière un petit peu confuse une nouvelle fois, sur la question de l'implantation d'un établissement de la Collectivité Territoriale de Corse, avec des avis très divergents. Nous avons travaillé, à la demande de la majorité des conseillers présents, pour essayer de trouver une solution à la fois pour passer cet écueil et pour éviter de nous diviser sur cette question, sur ce sujet de l'Office foncier et aussi trouver une solution pérenne pour l'avenir.

Donc il a été décidé de travailler sur une motion, une délibération de notre Assemblée, en accord avec le Conseil Exécutif, qui consiste à faire en sorte d'élaborer un schéma. Je vais lire ensuite le contenu précis de la délibération que nous souhaiterions faire adopter prioritairement aux statuts de l'Office foncier, qui servent de cadre de travail pour l'ensemble des implantations d'équipements de services et d'outils de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vais donner lecture de cette motion ou de cette délibération de la commission qui a été adoptée à l'unanimité par la commission.

« L'Assemblée de Corse

Décide d'élaborer dans un délai de six mois un schéma global visant à l'implantation et à la localisation équilibrée des services et outils publics sur l'ensemble du territoire de la Corse. Le choix du siège définitif de l'Office foncier de Corse ainsi que celui des futures implantations se fera par référence à ce schéma ».

C'est une délibération de principe que nous avons élaborée en accord avec l'Exécutif qui s'est engagé, et il le dira, à élaborer ce schéma de manière la plus rapide possible, même s'il y a d'autres affaires qui sont sur le métier.

Alors je ne sais pas comment vous souhaitez procéder, parce qu'une fois que nous aurons adopté cette délibération, nous aurons à examiner deux amendements (puisque'il y a des amendements qui ont été retirés) : un amendement déposé par le groupe Corsica Libera et un

amendement de la commission qui modifie le texte déposé par le Conseil Exécutif.

Le Président BUCCHINI

Bien, je résume...

M. François TATTI

Et divers autres amendements, pardonnez-moi, qui ont été adoptés à l'unanimité par notre commission et notamment l'amendement n° 2 de Mme SANTONI-BRUNELLI. Il y a un amendement qui a été déposé par Aline CASTELLANI, mais qui n'a pas été défendu en commission parce que personne n'est venu le défendre et donc je ne sais pas dans quelle mesure on peut le présenter maintenant.

Le Président BUCCHINI

Je résume les travaux de la commission.

On va donc avoir à voter, après avoir entendu l'avis de l'Exécutif, sur la motion qui vient d'être lue par le Président de la commission.

Avis de l'Exécutif.

Mme Maria GUIDICELLI

M. le Président,

Effectivement, il paraît absolument indispensable que votre Assemblée puisse avoir une réflexion globale en matière de prévision, d'implantation et de localisation d'un certain nombre de services, d'équipements, d'outils publics au service de la Corse. Ceci est d'autant plus nécessaire que nous avons acté dans notre projet de PADDUC un objectif de rééquilibrage territorial, voire un objectif de réduction de la fracture territoriale ; cela passe forcément par une bonne répartition sur l'ensemble du territoire des outils qui sont des outils de service public, des outils de développement économique et des outils également ayant une portée sociale puisque pouvant générer de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif est tout à fait favorable, il s'est associé à la réflexion qu'il y a eu en commission, pour que nous puissions (je le dis sous couvert et sous le contrôle du Président du Conseil Exécutif) nous engager dans un délai de 6 mois. Les six mois à venir seront des mois chargés sur des gros dossiers, sur des gros sujets, mais nous nous donnerons les moyens de revenir devant votre Assemblée avec la présentation d'un schéma global d'implantation qui se fera à partir bien sûr d'un point sur l'existant, c'est-à-dire le diagnostic, quel type d'équipement ou quelle répartition, quelle ampleur, quel volume, quelles conséquences sur le territoire. Donc cela, c'est pour l'état des lieux.

Et puis bien sûr un travail prospectif pour que cet outil, celui sur lequel vous allez délibérer tout à l'heure (et Dieu sait que nous l'attendons tous depuis de nombreux mois, pour ne pas dire de nombreuses années) trouve sa juste place sur le territoire moyennant une démonstration objective ; et cette méthode que nous proposerons sera aussi bien valable pour l'Office foncier de Corse que pour les autres outils que la Collectivité serait amenée à mettre en œuvre sur le territoire.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix... Pardon, Gilles.

M. Gilles SIMEONI

Explication de vote brève mais nécessaire.

Merci M. le Président.

Donc nous avons effectivement largement contribué à proposer d'abord et à faire adopter ensuite cette motion et nous pensons qu'il était indispensable de le faire.

Le temps que nous avons passé cet après-midi sur cette question est certainement un temps long, certains jugeront un temps trop long, mais nous pensons qu'il était indispensable et qu'il va nous faire gagner beaucoup de temps, il va nous faire gagner beaucoup d'énergie et surtout il va nous permettre d'avoir une règle du jeu objective qui va améliorer le fonctionnement de cette Assemblée, qui va améliorer la vision qu'ont les Corses de cette Assemblée et qui va nous permettre de faire, j'allais dire enfin, des choix politiques.

Nous voulons sortir du coup par coup. Nous ne voulons plus que tantôt à l'occasion du vote de l'implantation de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, tantôt à l'occasion du vote sur l'implantation du siège de l'Office foncier demain, pour le choix de l'implantation d'autres outils publics... Nous voulons sortir du coup par coup, nous voulons sortir des logiques campanilistes, nous ne sommes pas ici pour représenter Bastia contre Ajaccio, la Balagne contre l'Extrême-sud, le sud contre le nord, je l'ai dit ce matin, c'est essentiel.

Lorsque nous sommes ici, nous sommes des élus de la Corse et ce que nous devons rechercher avant tout, c'est la défense de l'intérêt général de la Corse et du peuple Corse. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu que les conditions dans lesquelles nous allons voter le choix du siège provisoire tout à l'heure, soient les dernières conditions d'un vote mal préparé, ne s'inscrivant pas dans une réflexion stratégique d'ensemble. C'est indispensable.

Nous pensons qu'en travaillant pendant six mois au maximum, cette Assemblée et l'Exécutif vont pouvoir faire un état des lieux précis des choix qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui ; qui a eu beaucoup, qui a eu trop peu, qui aurait dû ou pu avoir plus ou mieux ; et surtout nous allons avoir un instrument de gestion prospective des choix que nous allons avoir à faire et qui vont être nombreux, y compris dans la perspective de la réforme institutionnelle. Parce que les choix d'implantation des sièges dépassent de loin la problématique de la concurrence entre Bastia et Ajaccio, je l'ai dit ce matin, y compris en ma qualité de maire de Bastia, je l'affirme très clairement et très tranquillement.

Nous avons à penser l'équilibre de l'ensemble des territoires de la Corse. Nous avons à penser la défense de l'intérêt du Bozziu, de la Castagniccia, du Taravu comme du grand Ajaccio ou du grand Bastia. Et si nous n'avons pas un instrument de référence qui nous permette de faire nos choix tranquillement, nous nous condamnons à la politique du coup par coup, à la logique partielle, parcellaire, partisane, celle à laquelle nous devons impérativement échapper.

Pour nous l'essentiel c'était, vous l'avez compris, de voter cette motion. Tout à l'heure il y aura un choix provisoire d'implantation du siège de l'Office qui sera fait et il y aura un choix définitif au terme du travail d'examen que nous allons faire avec un document qui nous permettra de décider tranquillement. Et je le disais ce matin, il n'y aura pas à l'avenir,

grâce à ce document, de vote des élus du sud, ou de vote des Bastiais, ou des Ajacciens, ou des Cortenais, etc.

Si nous programmons, si nous avons une vision claire, cohérente de l'équilibre territorial, politique, stratégique de la Corse, nous voterons ensemble à de très larges majorités et sans doute même à l'unanimité les choix d'implantation que nous aurons à faire dans les mois et les années à venir, c'est en tout cas le vœu que nous formons et c'est ce que nous poursuivons comme objectif en votant cette motion.

Le Président BUCCHINI

Marie-Antoinette et après le Président du Conseil Exécutif.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Ecoutez, je crois qu'il ne faut pas avoir peur des mots, on a encore assisté aujourd'hui à un match Ajaccio-Bastia, c'est la réalité.

Je crois qu'au bout de plusieurs heures de discussions de commission, on est tous sortis, on a tous discuté avec des gens qui nous écoutaient, avec les médias, personne n'est dupe, alors on ne va pas se raconter d'histoires.

Ce que je ne comprends pas au bout de toutes ces heures, c'est le grand écart de l'Exécutif. Je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure, j'ai salué le fait qu'il propose le siège avec des arguments tout à fait recevables en termes de rationalisation, de pragmatisme. Je ne comprends pas ce grand écart qui vise aujourd'hui à alimenter et à préparer une motion qui nous dise : « eh bien voilà, on revient dans quatre mois ». On fragilise peut-être les statuts de cet office foncier dont la Corse a bien évidemment besoin, que la Corse attend non seulement depuis des mois, mais depuis des années, on les fragilise plus encore.

Moi j'estime qu'on est ridicules, parce que dans quatre mois, on va revenir avec le fameux schéma directeur des outils publics, que je réclame aussi, mais à ce moment-là, comme je l'ai dit en commission, il faut qu'on fasse le point sur tous les investissements de la CTC sur tous les territoires et ne pas se limiter uniquement aux outils publics. Parlons des investissements au titre du PEI, parlons des investissements au titre des routes et faisons le point, faisons la balance sur ce qui a été investi sur tel ou tel autre territoire, sans même se limiter à Ajaccio et Bastia.

Aujourd'hui, la décision que nous aurions dû prendre en notre âme et conscience, c'est de faire en sorte que cet Office foncier soit le plus opérationnel le plus rapidement possible, et on ne prend pas la bonne décision quand on dit qu'on y met un siège provisoire et qu'on reviendra dans quatre mois, parce que dans quatre mois, on va refaire le débat.

Dans quatre mois, il va y avoir ce fameux schéma directeur et les uns vont dire : « et pourquoi là, ce n'est pas chez moi », etc., et on va refaire le débat. Je pense que nous serions sortis grandis si l'Exécutif était resté sur sa position initiale, s'il avait maintenu sa proposition d'un siège à Ajaccio, encore une fois pour des raisons très pragmatiques, pour des raisons de rationalisation, et ce n'est pas le cas, c'est ce qui me dérange énormément.

Donc bien évidemment, je vais voter contre cette motion, je présenterai mon amendement tout à l'heure et je donnerai une autre explication de vote concernant les statuts in fine de l'Office.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Qui demande la parole ? Michel, le maire de Bonifacio, Jean-Guy et après je donnerai la parole au Président du Conseil Exécutif et à Maria.

La parole est à Michel.

M. Michel STEFANI

On peut effectivement considérer que dans un tel exercice, les implantations qui seront retenues par la Collectivité sur les différents services qu'elle peut créer ou qui sont en fonction pour le bien public et l'intérêt général ont une influence en terme d'aménagement du territoire, nous en sommes convaincus.

En même temps, nous voyons bien ce qui se passe chaque jour, nous avons passé le cap des 21 000 chômeurs, nous voyons que les politiques d'austérité conduisent à ce que le territoire soit démenagé, que les services publics dans l'intérieur disparaissent et que petit à petit, effectivement, la désertification gagne. Nous butons aujourd'hui sur une discussion qui, effectivement, par certains aspects oppose telle localité à une autre localité et nous renouons avec un débat qui a eu lieu ici même, il

y a quelques mois, s'agissant de l'implantation de la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

Alors, à vrai dire, cela peut paraître pour beaucoup de nos concitoyens assez superflu que d'avoir ce type de débat car ils pourraient attendre de la part de la collectivité (nous en parlions hier s'agissant de la politique économique), une orientation beaucoup plus ambitieuse et audacieuse en termes de création d'emplois et de réponse aux attentes sociales et populaires.

Le débat que nous avons à cet instant en tout cas ne va pas dans ce sens et pour ce qui nous concerne, nous le regrettons.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président.

Je tiens à insister sur le fait qu'il y a surtout une très belle chose à annoncer aujourd'hui, c'est la création de cet établissement public foncier. Evidemment, nous n'échapperons pas à ces difficultés, mais tout à l'heure, avec le Président GIACOBBI, nous nous faisons la réflexion sur les débats qui ont lieu à l'Assemblée Nationale sur la création des régions, et vous l'écoutez comme moi tous les soirs. C'est vrai que peut-être chez nous, sur ce territoire insulaire, aujourd'hui le campanilisme est à un niveau un petit peu plus fort, ce sont peut-être des raisons historiques qui ont amené à cela, mais aujourd'hui la bataille, sur les régions françaises, de savoir où va être telle ou telle capitale régionale suscitera les mêmes difficultés à surmonter.

Je vous ai demandé la parole M. le Président, cela m'embête, parce que Marie-Antoinette nous a quittés, mais je voulais surtout réagir à cette intervention. Tant pis, je dirai quand même ce que je pense.

Ce que je pense, c'est qu'aujourd'hui cette façon de parler avec le trémolo et la main sur le cœur en nous expliquant qu'on n'a pas ici (ah, elle arrive, tant mieux) le courage de choisir telle ou telle implantation ! Je lui réponds tout simplement que nous n'avons pas ici à faire le match des élections municipales d'Ajaccio et que moi, derrière tout cela, je vois dans son intervention sa volonté de déstabiliser l'Exécutif et ceux qui

aujourd'hui sont présents au sein de l'Exécutif et sont dans cette bataille électorale.

Je le dis clairement, ici, je n'ai pas à m'occuper de ce genre de choses, ici j'ai à parler de l'intérêt de la Corse. L'Exécutif a été très clair ce matin dans sa volonté de proposer une solution qui a été débattue au sein de cet hémicycle, une solution qui aujourd'hui nous amène à réfléchir plus longuement et à trouver un consensus qui j'espère marquera une majorité plus large. Il y a, c'est vrai, aujourd'hui dans cet hémicycle depuis maintenant quelques mois, voire quelques années, je dirais un faisceau qui s'annonce entre des mouvements qui souvent trouvent un intérêt commun. Je n'y peux rien si souvent vous avez été en dehors de ce jeu, pour des raisons qui sont peut-être purement électoralistes et purement locales. Je crois qu'aujourd'hui on a privilégié l'intérêt de la Corse et je m'en félicite.

Le Président BUCCHINI

Jean-Guy.

M. Jean-Guy TALAMONI

Merci.

Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI parlait à l'instant d'un match Bastia-Ajaccio, mais enfin ce n'est pas une nouveauté puisque cela s'est produit un grand nombre de fois dans cette enceinte s'agissant de l'implantation de divers sièges.

Alors en ce qui nous concerne, nous avons la même position depuis plusieurs décennies, la même d'ailleurs qu'avaient les nationalistes au moment où il s'agissait de choisir le lieu d'implantation de l'Assemblée de Corse. A l'époque, malheureusement, cela n'avait pas été fait de choisir la capitale historique de la Corse, Corti, et aujourd'hui nous voyons qu'il y a eu une attitude consistant à installer de façon quasi-systématique (je dis « quasi », parce qu'il y a quelques exceptions) les organismes à Ajaccio.

Alors c'est vrai qu'on peut comprendre, bien entendu, que Bastia considère que cette manière d'implanter systématiquement les sièges à Ajaccio ne soit pas juste et c'est vrai qu'il y a un déséquilibre à cet égard, c'est difficile de le nier. Nous, nous restons dans l'attitude qui a toujours été la nôtre, je dis que cela fait plusieurs décennies que nous le répétons, ce n'est pas une question symbolique comme cela a pu être dit lors des travaux en commission, c'est une décision qui est ancienne, mais que nous

trouvons Corti tout à fait logique sur un plan géographique, sur un plan pratique. C'est quand même à mi-chemin pour à-peu-près la grande majorité des Corses en tous cas, des raisons historiques aussi c'est vrai, c'est la capitale historique de la Corse, des raisons symboliques c'est important aussi, mais ce n'est pas l'essentiel de notre propos. Nous pensons que ce serait une décision juste.

Alors nous ne nous faisons pas d'illusions sur le vote qui va intervenir sur notre amendement, nous savons qu'il sera rejeté, mais pour notre part, cette position qui est la position des nationalistes depuis plusieurs dizaines d'années, nous considérons qu'elle est toujours juste et même qu'elle est encore plus juste aujourd'hui, parce qu'il s'agit véritablement de rééquilibrer les choses, de penser à l'aménagement du territoire et de faire en sorte que Corti qui est au centre de notre pays, soit véritablement le cœur battant de la Corse.

Donc pour nous, cette position n'est pas une position aujourd'hui dépassée, nous maintenons donc cet amendement, nous avons tenu à le maintenir malgré les sollicitations répétées d'un certain nombre de collègues pendant les travaux en commission. Non, nous savons que cet amendement sera rejeté, nous le maintenons parce que cet amendement procède d'une démarche juste pour la Corse.

Voilà ce que nous voulions vous dire, et je n'interviendrai pas à nouveau pour défendre l'amendement, puisque j'ai dit l'essentiel.

Le Président BUCCHINI

Je vais donner la parole à Maria et le Président du Conseil Exécutif conclura sur le dossier de ce jour.

La parole est à Maria.

Mme Maria GUIDICELLI

Merci M. le Président.

L'intervention des différents conseillers exécutifs m'amène à réagir pour rétablir un certain nombre de vérités.

L'Exécutif est clair, le rapport de l'Exécutif propose effectivement de baser le siège de l'Office foncier de Corse à Ajaccio.

L'Exécutif tout en étant clair n'en est pas moins sensible au débat, à l'échange, au dialogue. Alors il y a le pragmatisme et puis il y a aussi la capacité à écouter et la capacité à échanger. Et tout cela nous a conduits dans cet hémicycle à des décisions importantes pour la Corse qui ont fait que tous ceux qui avaient en tête l'intérêt collectif de cette île et de ses habitants, ont bien voulu s'y associer.

C'est la raison pour laquelle, toujours avec la même clarté, sur la base du rapport auquel je ne retranche ni un point, ni une virgule, je considère qu'il est effectivement positif pour nous tous, pour toute la Corse, pour les Bastiais, les Ajacciens et puis pour la Corse rurale, les *Merusaglinchi* en particulier, eh bien pour tout cela je considère qu'il est responsable de notre part de nous donner le temps de la réflexion et de mettre en place une véritable méthode dans la clarté, mais une véritable méthode pour agir au bénéfice de l'ensemble de notre île.

Cela va-t-il remettre en cause l'aspect opérationnel de notre outil ? Non. Et c'est bien pour cela que je vous invite, dans la phase transitoire, à installer l'outil sur Ajaccio qui va être tout à fait opérationnel dès demain.

Cela va-t-il fragiliser les statuts ? Non, parce que les modifications qui sont apportées par votre délibération n'impacteront pas les projets de statuts directement.

Donc ce qui importe aujourd'hui, c'est effectivement la responsabilité, il ne faut pas que les démarches constructives, que l'évolution positive, que le dialogue amènent certains ou certaines dans cet hémicycle à perdre de leur lucidité et parfois à dire des contrevérités.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie. La parole est au Président du Conseil Exécutif.

Le Président GIACOBBI

Maria a tout dit.

Quelques mots. J'ai défendu Corte sur le siège de l'Assemblée de Corse à l'époque avec naturellement d'autres, comme j'ai défendu l'installation de l'Office de l'environnement de la Corse à Corte, comme mon pauvre ami Jean-Jean avait défendu le Musée de la Corse à Corte.

Alors l'Exécutif, Maria l'a dit, je vais le dire autrement, l'Exécutif a beaucoup de patience !

In fine, vous allez voter un texte qui sera à une demi-virgule près, celui de l'Exécutif, et donc c'est vrai qu'on pourrait parfois se dispenser de faire une sorte de préparation longue pour quelque chose qui de toute façon était déjà à point. Mais enfin, un schéma de répartition des outils et services de la CTC, c'est une bonne chose, nous avons fait le PADDUC, 3 000 pages, nous pouvons le faire en quelques mois, c'est un travail sérieux. Naturellement cet Exécutif, à la différence d'autres, avait planifié toute une série de choses. Je rappelle que nous avons fait un schéma routier, puis nous avons fait un schéma des infrastructures ferroviaires, nous avons fait tout cela et le PADDUC, et par conséquent, on n'a pas attendu aujourd'hui pour avoir de la rationalité dans les choses.

J'ai entendu un mot qui m'a choqué « un débat mal préparé ». Mesdames et Messieurs, je le dis très clairement, enfin quand même pour en arriver là, excusez-moi, et supporter, comment dire, les petites disputes sur le siège ! Nous avons obtenu du Gouvernement le principe réitéré de la création de l'établissement public foncier, nous avons obtenu le financement au titre du PEI, nous avons fait voter une loi qui permet à un établissement public local d'avoir les attributs que normalement ailleurs on ne donne qu'à un établissement public national et nous avons failli échouer sur le siège, si j'ose m'exprimer ainsi.

Alors aujourd'hui, heureusement, même si cela a pris un peu de temps, un peu de clarté est revenue dans les esprits. La solution présentée par l'Exécutif était la seule logique, celle qui consistait à dire qu'il faut effectivement, au départ, élire domicile quelque part, sinon on ne peut pas déposer de statuts, et on a proposé d'élire domicile au chef-lieu, cela ne me paraît pas scandaleux au départ. Par la suite, on avait prévu qu'effectivement on puisse revenir devant cette Assemblée pour fixer le siège définitif.

Les débats ne sont pas inutiles, mais mesurez les uns et les autres vos paroles, un débat mal préparé qui a demandé plus d'un an, voire deux ans de travail et de succès, ne méritait pas tout de même d'être traité ainsi. Alors j'espère que l'unanimité sur ces bancs, au moins sur les statuts de cet office, rattrapera un petit peu un débat qui a traîné trop en longueur.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie M. le Président.

Donc on a fait le tour de la question, tout un chacun a entendu la motion qui a été élaborée par la commission, je vais donc mettre aux voix cette motion, telle qu'elle a été lue par le Président de la commission.

Ceux qui sont pour lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

La motion est ADOPTÉE (vote contre de Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI).

EXAMEN DES AMENDEMENTS

Amendement n° 4 présenté par M. Jean-Marie POLI, c'est ce qu'a dit Jean-Guy tout à l'heure.

En un mot, je peux le lire facilement. C'est Jean-Marie qui l'a présenté ce matin. Dans les intitulés du rapport de l'Exécutif, ce n'est pas très compliqué, il faut remplacer Ajaccio par Corti.

Ceux qui sont pour voter l'amendement présenté ce matin par Jean-Marie le manifestent en levant la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est REJETÉ.

BROUHAHA

Pardon, comme on a changé entre-temps. Ceux qui sont pour Corti lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

M. Serge TOMI

En comptant les pouvoirs et avec votre autorisation, il y a 16 votes contre, 3 votes pour, 2 abstentions et 20 non-participations, le reste étant absents.

Le Président BUCCHINI

Nous passons à l'amendement élaboré par la commission avec, me semble-t-il, un avis favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Quand vous voulez, Président, une explication de vote très courte sur l'amendement, après.

Le Président BUCCHINI

Tu permets ? Bon, *ùn aghju da dì manc'una parolla, hè medu ! Perche sè tù !*

Amendement de la commission du Développement économique

Je le lis : « Le siège de l'Office est fixé à titre provisoire au siège de la Collectivité Territoriale de Corse, conformément à la délibération de ce jour du 5 décembre ».

Le secrétariat me dit que cela a été adopté avec un avis favorable. Par rapport à cet amendement, j'ouvre la discussion et je prends le nom des intervenants : Jean-Christophe *solu, menu male*.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Très vite puisque Gilles sur un sujet différent mais très voisin, a résumé la position du groupe.

D'abord faire un sort à cette hypothèse selon laquelle Femu a Corsica entrerait dans la bataille Ajaccio-Bastia comme dans une bataille de chiffonniers au détriment (Jean-Guy me pardonnera de faire allusion à son intervention) du choix historique du mouvement national.

Dans cette affaire, cela a été rappelé à la fois par Jean-Charles et par d'autres orateurs, il y a un principe qui, je le crois, nous a guidés tous, en tous les cas que chacun d'entre nous a tenté, je dirai, d'approcher dans ces choix politiques, c'est le principe d'efficacité et comme l'a rappelé la Conseillère exécutive, d'opérationnalité. Parce qu'après tout, ce que nous faisons aujourd'hui au bout, certes, de plusieurs heures de débat, au bout, certes, de longs travaux en commission, au bout peut-être d'un temps qui

semble pour certains avoir été perdu, c'est quand même porter sur les fonts baptismaux un outil dont on parle depuis vingt ans. Il ne faudrait pas demain, par des lectures médiatiques, partisans ou politiciennes que l'on renvoie à l'extérieur l'image d'un hémicycle qui se serait fracturé pendant des heures sur un lieu d'implantation, alors même, et l'honnêteté commande de le dire et de le rappeler, qu'en amont de ce débat-là il y a eu durant des années des dizaines, des centaines d'heures de discussions qui ont permis qu'on en arrive à un moment donné au vote d'aujourd'hui.

Il ne faudrait pas que l'arbre de l'implantation (pour employer une expression triviale et rapide) cache la forêt de nos discussions et Dieu sait qu'on en a eu. Je crois qu'il faut le rappeler et dire très rapidement que ce qui est fait aujourd'hui dans le prolongement du PADDUC, du statut de résident et d'un certain nombre de délibérations de cette Assemblée, finit de sécuriser provisoirement un dispositif juridique et politique dédié à la protection et à la valorisation du foncier du peuple corse. C'est quand même un point qui est un point important.

Deuxièmement, bien sûr que Corti, dans des sujets et pour des domaines intimement liés à l'action publique de cette collectivité, a vocation à demeurer un épiscopat. Mais en l'espèce je le dis, Marie-Antoinette, bien que je ne puisse pas tout partager, l'a rappelé de ce point de vue-là au moins, dans un souci de rationalité, comme l'Exécutif le dit depuis ce matin, il fallait faire correspondre les besoins, les locaux et les personnels de l'Agence d'urbanisme et ceux de l'Office que nous créons aujourd'hui.

Donc à un moment donné on ne peut pas, comme on l'a fait hier lors du débat d'orientations budgétaires, en appeler à l'économie, à la mutualisation, à la mise en synergie et de l'autre, quand on a un lieu d'implantation à déterminer, en appeler à des principes qui peuvent parfois sembler un peu vagues.

Notre groupe, par la voix de Gilles, a proposé un schéma directeur des équipements et outils publics. La commission, l'Exécutif, l'Assemblée le reprennent et en débattent largement. C'est quand même important parce qu'il ne faut pas non plus donner l'impression que nous avons là aussi perdu du temps. Si au bout de quatre mois, on nous dit objectivement « voilà ce qui a été depuis 10 ans, 15 ans, 5 ans (on verra quel est le point de départ et quel sera le point d'arrivée), on a implanté sur Bastia et dans le grand Bastia, telles infrastructures et tels équipements, sur Ajaccio et le grand Ajaccio, telles infrastructures et tels équipements » que

l'Exécutif objectivement dit à titre d'information, « voilà, y compris au titre du PEI, ce qui a été fait ici plutôt que là-bas, etc. », on finira cette question.

Aujourd'hui, les arguments sont réversibles pour les uns et les autres. Donc, posons les choses sereinement et déduisons-en des politiques d'implantation qui éviteront, comme Gilles le rappelait, qu'à chaque fois qu'on a un rapport comparable à celui-là ou à celui du siège de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, on ait des fractures répétées, des débats à perte de vue alors même qu'on a les moyens politiques et humains de créer des voies de convergence et d'apaisement. C'est un point capital.

Je voudrais terminer en disant que ce débat-là, nous sommes heureux au sein du groupe « Femu » qu'il soit conclu dans les termes proposés. C'est ce que nous voulions rappeler du débat fondamental sur la question du foncier, de la création de cet outil qui est vraiment déterminant, redire par rapport à Corti et à cette espèce de querelle qui pourrait exister, même si on la surjoue un peu, entre les deux grandes capitales de Corse, dire pour terminer qu'aujourd'hui, il y a à titre provisoire, comme le rappelle l'amendement, un débat de quatre mois, une implantation et in fine, il y aura de nouveau des discussions et des votes.

Je crois sincèrement que c'est de nature à rassurer et à apaiser tous ceux de nos collègues qui à cette heure tardive pourraient nourrir des craintes.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix l'amendement que j'ai lu il y a quelques instants, présenté par la commission. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation de Jean BIANCUCCI.

L'amendement est ADOPTE.

Avant d'examiner les autres amendements, un petit rappel. On s'est trompé tout à l'heure dans le décompte...

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Président, je ne sais pas de quel amendement vous parliez à l'instant.

Le Président BUCCHINI

Je suis en train de parler de l'amendement qui a été élaboré par la commission et qu'on a voté. Je vais arriver maintenant aux amendements que tu as déposés. Après on va examiner l'amendement déposé par Aline CASTELLANI.

Donc, deux informations : la première, il y a eu une erreur. On avait dit 16 contre, il n'y en a que 15. Deuxième idée, je rappelle au cas où vous l'oublieriez, pour les désignations du conseil d'administration, je n'ose le demander maintenant, je connais le résultat d'avance, *forse mi sbagliaraghju, saria meddu!* Pour « Rassembler pour la Corse » 4 membres, « Femu a Corsica » 3 membres, « DSR » 3 membres, « Elus communistes du Front de gauche » 2 membres, « Gauche républicaine » 1 membre, « Corse Social-Démocrate » 1 membre et « Corsica libera » 1 membre.

Si vous avez déjà des représentants, vous pouvez donner leur nom au secrétariat. Si vous ne les avez pas, la semaine prochaine, on vous demandera les noms.

Amendement n° 2 présenté par Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

J'en viens maintenant à l'amendement déposé par Marie-Antoinette. En un mot c'est sur les statuts de l'Office :

Au 3.3 de l'article 3, INSERER un 4^{ème} item ainsi rédigé :

« 4° - des accords passés avec les collectivités locales compétentes, en vue de la mise en œuvre d'acquisitions foncières liées à leurs projets de développement stratégique, »

D'où la nouvelle rédaction : **3.3.** Le Programme Pluriannuel d'Interventions tient compte :

1°- des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme et notamment le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ;

2°- des objectifs de réalisation de logements précisés par les programmes locaux de l'habitat ;

3°- des orientations de la politique régionale du foncier et de l'habitat de la Collectivité Territoriale de Corse établies dans un Schéma d'Orientation du Foncier Territorial et de l'Habitat (SOFTH) débattues par l'Assemblée de Corse ;

4° - des accords passés avec les collectivités locales compétentes, en vue de la mise en œuvre d'acquisitions foncières liées à leurs projets de développement stratégique ».

Cet amendement a été adopté par la commission. S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Amendement n° 3 présenté par Mme Pascaline CASTELLANI

Aline n'étant pas là, elle n'a pu défendre son amendement en commission. Je ne l'ai pas interrogée, elle ne m'a rien dit mais il serait dommageable qu'elle revienne en disant « vous auriez dû faire passer mon amendement ». C'est une proposition d'amendement qui dit la chose suivante :

A l'article 5 des statuts de l'Office Foncier de Corse intitulé MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, au point 5.1 intitulé MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE, la rédaction du 4) est modifiée de la manière suivante :

« 4) Quatre représentants élus par l'assemblée générale des associations départementales des maires de Corse :

a) 1 pour les communautés de communes de la Corse-du-Sud désigné par l'association départementale des maires de Corse-du-Sud ;

b) 1 pour les communautés de communes de la Haute-Corse désigné par l'association départementale des maires de Haute-Corse ;

c) 1 représentant l'association départementale des maires de Corse-du-Sud ;

d) 1 représentant l'association départementale des maires de Haute-Corse.

Il n'a pas été voté par la commission. M. le Président, je vous interroge.

M. François TATTI

La commission n'en a pas débattu compte tenu qu'il n'y avait personne pour le présenter. S'il n'est pas mis au vote, nous ne nous formaliserons pas.

M. Jean BIANCUCCI

Du point de vue réglementaire, si l'amendement n'a pas été examiné en commission, il ne peut pas revenir devant l'Assemblée, il faut qu'il soit examiné. On suspend, il est examiné par la commission, sinon on marche à l'envers.

Le Président GIACOBBI

L'Exécutif reprend l'amendement à son compte. Il n'a absolument pas besoin d'être passé en commission. C'est un amendement qui est de bon sens, qui consiste à dire que les représentants élus par l'assemblée générale des associations départementales des maires feront, puisqu'elles sont également des associations qui regroupent les communautés de communes, la place aux communautés de communes. Cela me paraît à tout le moins utile.

Le Président BUCCHINI

Amendement défendu par l'Exécutif. François veut intervenir.

M. François TATTI

Dans ce cas, s'il est proposé, il faut modifier le reste du statut parce que si on introduit 2 représentants des maires dans les 27 qui ont voix délibérative au conseil d'administration, il faut supprimer les maires qui ont la voix consultative au statut un peu plus loin. Il faut sous-amender l'amendement devenu amendement de l'Exécutif dans ce sens.

Mme Maria GUIDICELLI

L'Exécutif est d'accord, il suffit de supprimer les points 9 et 10 du 5.2 de la délibération.

Le Président BUCCHINI

Ceux qui sont pour ? Contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Je mets l'ensemble de l'amendement aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Ayant vu l'ensemble des amendements, je mets aux voix l'ensemble du dossier que nous avons examiné ce jour, c'est-à-dire les statuts de l'Office foncier.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Président, explication de vote.

J'ai bien compris que dans cet hémicycle, il y en avait qui faisaient de la politique noble, je m'en réjouis, et d'autres qui faisaient de la politique politicienne. Je m'élève contre ces propos bien évidemment. Certains de mes collègues que je respecte m'ont accusée de faire de la politique politicienne. Mon discours n'a pas varié depuis ce matin, Jean-Charles. L'Exécutif avait fait une proposition que j'ai saluée, de choisir le siège pour des raisons pragmatiques. Je rejoins cette proposition parce qu'elle est pragmatique. C'est la raison pour laquelle j'aurais souhaité qu'on ne fasse pas ce grand écart. Nous aurions gagné du temps et nous allons dans quatre mois refaire le même débat. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des statuts, avec un siège social provisoire qui fragilise les statuts de cet Office foncier dont la Corse a grandement besoin. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur le vote de ce rapport.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix les statuts de l'Office foncier. Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Les statuts de l'Office foncier sont ADOPTES à l'unanimité (Abstention de Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI).

Deux ou trois petites choses avant d'en arriver aux motions.

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DES ORGANISMES DIVERS

Suite à la démission de M. PANUNZI de son mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse, il y a lieu de prendre acte de la désignation de M. MILANI, son remplaçant, au sein de la commission des finances, de la commission de contrôle et au conseil d'administration de l'Office des transports.

Il convient également de prendre acte de la décision de Mme FEDI au collège de Casinca/Folelli comme titulaire en remplacement de M. CASTELLI au collège de Luri, en remplacement de Mme FEDI.

Je voudrais passer à l'examen des motions.

EXAMEN DES MOTIONS

Motion n° 2014/E4/038 présentée par les groupes de l'Assemblée concernant la profession d'avocat

Le premier groupe que j'ai reçu, ce sont des avocats de notre île. On s'est expliqué longuement, il y a un certain nombre de considérants que vous avez lus. Je lis leur demande que nous approuvons :

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une concertation sérieuse soit mise en œuvre avec les organisations professionnelles et l'ensemble des syndicats des avocats sur des sujets qui les concernent directement et qui intéressent aussi de façon plus générale le bon fonctionnement de la Justice.

DEMANDE que le projet de loi sur la libéralisation des professions réglementées et notamment la partie concernant la profession d'avocat soit réécrite en tenant compte des remarques et des observations des organisations professionnelles, à savoir le respect du statut d'indépendance et le rôle essentiel de protecteur du justiciable.

DEMANDE au gouvernement de bien vouloir considérer que cette vision purement économique et comptable de la Justice est à l'opposé d'une justice de proximité dans la mesure où vont être favorisés les grands cabinets d'affaires des métropoles et qu'elle ne laisse pas de place à une conception humaine, démocratique et égale pour tous.

C'est l'ensemble des groupes de l'Assemblée qui présentent cette motion. Ceux qui sont pour ?

M. Jean-Baptiste LUCCIONI

Excusez-moi, Président, une petite question.

Compte tenu du fait que je n'appartiens plus à un groupe, mais que je souhaiterais quand même être associé à la motion, est-ce qu'il serait possible de rajouter mon nom ?

Le Président BUCCHINI

On va mettre les invertébrés aussi !

M. Etienne BASTELICA

Je vais dire un mot et je serai très bref. Je vais rejoindre mon camarade Michel STEFANI, parce qu'on a l'impression que durant cette session, il y a beaucoup de dossiers qui viennent, de motions. Il y a quelques mois, j'avais eu l'occasion de dire sur une antenne qu'un jour ou l'autre, la « low costisation » (certains appellent « compagnies à bas coûts » et moi je les appelle « compagnies à coups bas »), on s'aperçoit aujourd'hui que d'autres professions sont touchées et que la compétitivité entre gros cabinets et je vois qu'on parle d'autres à taille humaine, nous notre mot d'ordre, c'était l'humain d'abord y compris dans tous les domaines économiques. Cela veut dire que la misère va commencer à venir dans tous les domaines économiques de notre pays. Ici, on ne sera pas épargnés, mais on vote très volontiers cette motion.

M. Gilles SIMEONI

Un mot, même si tout le monde est fatigué.

On va voter bien sûr cette motion en insistant sur le fait que si elle peut paraître technique, elle touche en fait à des enjeux fondamentaux parce que, et je salue mes confrères qui sont là, notamment l'ancien

Bâtonnier, l'indépendance de l'avocat, c'est une des garanties essentielles d'un véritable Etat de droit et le corollaire du vote que nous allons faire, pour cette motion comme pour d'autres y compris que nous allons voter tout à l'heure, il faut que nous ayons un véritable suivi, qu'on ne se contente pas de voter y compris à l'unanimité, mais que d'un point de vue politique, on se donne les moyens de faire entendre aux autorités destinataires de ces motions, notre détermination à faire respecter les principes qu'elles défendent. Nous aurons à voter pour d'autres professions libérales, je pense à la profession de notaire qui est très impactée en Corse par les projets de réforme avec en arrière-plan, une de nos préoccupations politiques essentielle, c'est-à-dire la défense du foncier et du patrimoine immobilier de tous les Corses.

Le Président BUCCHINI

Je voudrais donner une appréciation par rapport à ce que vient de dire Gilles, le Président de l'Exécutif et le Président de l'Assemblée, lorsque les motions sont votées, on les envoie aux pouvoirs publics compétents. Lorsque je reçois les réponses, j'envoie à ceux qui sont demandeurs et j'espère pour les avocats présents, avoir des réponses rapidement et des réponses ministérielles. J'ai rendez-vous la semaine prochaine avec M. le Préfet et je vais discuter avec lui de la nature des motions votées par l'Assemblée de Corse. Après, si c'est à d'autres de répondre, ce n'est pas à nous, on fait le travail d'une manière très sérieuse et très régulière.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je voulais revenir sur un point puisqu'à la rigueur, avec mon groupe, nous devrions être les plus gênés pour voter ce type de motions, parce que je rappelle que nos camarades communistes aient quelque état d'âme à voter certaines propositions gouvernementales, je peux le comprendre, comme mes amis nationalistes aient aussi ce genre de soucis. Il y a des fois où, heureusement aussi et nous l'avons démontré depuis quelque temps dans cet hémicycle, nous avons notre libre arbitre au niveau local pour critiquer le Gouvernement lorsque nous pensons qu'il ne prend pas le bon chemin. Sur ce sujet précis, je suis content d'avoir entendu Gilles évoquer la profession des notaires. Moi, je me suis fait expliquer dans le détail en quoi ces propositions de réforme qui, au départ, semblent aller dans un sens que nous recherchons tous, à savoir l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens, à terme mettront au contraire à mal le pouvoir d'achat de ces citoyens.

Notre groupe se joindra volontiers à la défense de cette motion.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix la motion présentée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée. Ceux qui sont pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je passe à l'autre motion dont je faisais état.

Motion n° 2014/E4/036 présentée par M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, concernant le projet de Loi de finances pour 2015 – Part contributive des Chambres d'Agriculture

J'ai reçu un certain nombre de salariés des Chambres d'agriculture. J'ai déposé la motion en tant que Président de l'Assemblée de Corse ès qualité mais aux innocents, les mêmes peines, si on est d'accord, on peut changer tout cela pour que l'ensemble des groupes, c'est-à-dire la totalité de l'Assemblée, dans l'intitulé, vote cette motion.

Je prends non pas les différents considérant, vous avez eu le temps de les lire, j'insiste sur la décision ultime :

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'importance du rôle des Chambres d'Agriculture dans le développement agricole insulaire.

DEMANDE aux Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse de saisir sans délai le gouvernement d'une demande de modification de la méthode de prélèvement, figurant à l'article 18 du projet de Loi de Finances pour 2015, afin d'établir des prélèvements, de façon équitable et en rapport avec la situation réelle des Chambres d'Agriculture de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au niveau des personnels, ils ont fait la démarche de rencontrer tous les groupes pour prendre des avis et in fine, ils sont arrivés vers le Président pour faire en sorte que cette motion ait le plus de poids et qu'elle soit portée collégalement par l'ensemble de l'Assemblée.

Pour être pertinent, au moment où les personnels nous ont rencontrés, ils ont remis des documents chiffrés qui ont légèrement été modifiés. Je pense qu'il faut remettre les vrais chiffres, les derniers connus pour que le document ne soit pas contesté ou qu'il y ait des discussions.

Au niveau des fonds de roulement, les montants qui sont réclamés par l'Etat c'est 1,8 M€ pour la Haute-Corse et 0,5 M€ pour la Corse-du-Sud, ce qui fait 2,3 M€. A un moment donné, il y a un chiffre qui est de 2,750 M€. Ça, c'est la totalité du fonds de roulement. Comme ils ont écrit à 90 jours, c'est de rester, sous réserve de vérification, mais je pense avoir les derniers éléments qui sont valables.

Ensuite la ponction nationale au titre du fonds de roulement est de 70 M€. Cela veut dire que par rapport à ces 70 M€, ce qu'on réclame à la Corse, ce n'est pas 20 fois plus mais 10 fois plus. C'est déjà tellement exagéré que ce n'est pas la peine qu'on en rajoute. C'est vrai, nous avons rencontré les personnels, ils avaient ces chiffres. La réalité, c'est qu'on est à 10 fois.

Ensuite, il y a la deuxième ponction qui est plus pernicieuse que le fonds de roulement, c'est la demande de récupération d'une quote-part de 5,35 % de la taxe sur le foncier non bâti qui, elle, va amputer non pas le fonds de roulement, mais le fonctionnement des Chambres, ce qui est énorme, c'est-à-dire qu'on va amputer 100 000 € pour la Haute-Corse, ce qui représente 2,5 postes budgétaires et plus de 50 000 € pour la Corse-du-Sud, ce qui représente 1,5 poste.

La particularité des chambres de Corse, c'est qu'elles ont un budget qui est adossé uniquement à 35 % à la taxe du foncier non bâti, or, les chambres françaises sont à plus de 60 %. Donc, dans ce cadre-là, ça veut dire que les deux Chambres, lorsqu'elles font des missions, elles engrangent des financements extérieurs pour payer la moitié de leur personnel, ce qui n'est le cas dans aucune des autres Chambres.

Dans ces conditions, ce qu'il faut expliquer au Ministre du budget et à son interlocuteur local, le Préfet, c'est qu'il y a une injustice totale qui est faite à la Corse en termes d'amplitude de prélèvements, c'est-à-dire un rapport de 1 à 10, mais surtout sur la nature même de l'équilibre financier des Chambres qui aujourd'hui ne peuvent pas se permettre de perdre un fonds de roulement, car elles sont adossées à des structures financières de paiement, de missions avec des délais qui vont bien au-delà des 90 jours.

Dans ces conditions, ce n'est pas que le Préfet qu'il faut voir, j'aurais aimé que le Président soit toujours là parce qu'il est quand même Député, il y a un Député qui est dans la majorité et il faut qu'il aille discuter directement avec le Ministre du budget pour qu'il y ait un amendement rapide, sinon la loi des finances est exécutable et on discute pour rien.

Le Président BUCCHINI

Je suis obligé de te dire Paul-Félix que tu me fatigues et je t'explique pourquoi.

J'ai reçu des salariés, je n'ai pas le droit de dire par démagogie qu'on a établi ce document ensemble. Je les ai vus cet après-midi. S'il y avait des correctifs à apporter, ils auraient dû apporter les correctifs à la motion déposée parce qu'avec ce que tu viens de dire, il faudrait suspendre maintenant pour mettre les bons chiffres.

Si on est d'accord, pour les gens qui nous écoutent, nous, nous sommes prêts à changer ce que dit Paul-Félix, c'est une évidence. Il va falloir nous le conforter tout à l'heure.

Dans un deuxième temps, on avait convenu de voter très rapidement, *ùn t'emu micca aspitatu!* pour avoir la motion le plus rapidement possible, même avant qu'elle ne soit transcrite par le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif, et écrire aux parlementaires Corses de manière que pour le débat, ils sachent exactement ce que nous défendons d'une manière unanime.

Je donne la parole à François.

M. François TATTI

Effectivement, cette motion mérite d'être étayée, transmise aux parlementaires, en tout cas qu'elle prospère et qu'elle nous permette d'aboutir compte tenu que réellement, pour le coup, il y a vraiment une injustice très forte. Voilà un outil qui a bien travaillé, qui a provisionné les sommes nécessaires pour faire son travail de manière convenable avec les spécificités de son financement qui le conduisent à avoir des prêts de financement très forts de la plupart de ses missions et voilà que si on ampute de ce fonds de roulement et de ses capacités à agir, on va en faire un outil que demain il faudra recapitaliser pour qu'il puisse accomplir ses missions. Ce serait catastrophique parce que ça pèserait sur les finances

publiques locales, alors qu'aujourd'hui il n'y a aucune raison d'opérer le même prélèvement qu'ailleurs compte tenu de ses spécificités.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je voudrais simplement dire que notre groupe s'associera à la motion. Gilles détaillera de manière un peu plus précise pourquoi et comment, en saluant bien sûr les efforts consentis et réalisés par les acteurs de terrain. Dire aussi que cette problématique, Paul-Félix l'a un peu développée, elle concerne l'ensemble du monde consulaire. Cela n'enlève rien à la douleur de chacun des mondes qui sont impactés par la réforme lorsqu'on les prend séparément.

On voit bien qu'aujourd'hui, la pesée un peu s'est établie dans des conditions – je vais me risquer à un mot – qui sont coloniales parce qu'elles ne correspondent pas à la réalité économique telle que ressentie par les acteurs.

Je ne serai pas plus long et je voudrais simplement vous appeler, Président, à ce qu'après cette motion, on puisse aussi voter celle relative aux Chambres de commerce.

M. Gilles SIMEONI

Tout a été dit. Mais premièrement, la notion d'urgence absolue. Deuxièmement, il faut globaliser le combat ; c'est vrai que cela fait trois fois qu'on trouve ce type de mécanismes qui sont des mécanismes objectivement spoliateurs : une fois sur la contribution de la Collectivité Territoriale de Corse à l'effort de redressement des finances publiques ; une fois sur les CCI et aujourd'hui, sur les Chambres d'agriculture.

Le troisième mot que je voudrais dire : tout a été particulièrement bien expliqué au plan technique sur la différence notamment en termes de ressources entre la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et ses homologues français, au-delà de tout cela, il y a l'aspect humain. Leur présence ici le démontre, ils ont fait l'effort de rencontrer chacun d'entre nous individuellement, les groupes. Il y a des gens, hommes et femmes, qui vivent dans des villages, on entend souvent parler de ruralité, qui sont au quotidien dans une démarche d'accompagnement du monde agricole dont on sait que nous avons un besoin impératif. Là, ça peut être une cause vraiment sur laquelle on se mobilise, où on active à Paris y compris les relais à l'Assemblée nationale. Là aussi, cela doit être un exemple très concret qui ne coûte rien pour le Gouvernement d'une véritable volonté

politique, même pas de faire un effort en faveur de la Corse, de corriger des mesures qui sont à l'évidence injustes et inéquitables.

M. Etienne BASTELICA

Les députés de Corse ont voté à deux bras et à deux mains la loi de finances 2015. Les manifestations de ce genre, les travailleurs qui sont ici et j'espère que tous ceux qui viendront à l'Assemblée de Corse, et on les invite, on aura beau dire c'est colonial, que c'est injuste, nous il faudrait nous enlever un peu moins, très bien. Ce qui est fondamental, c'est que les grands céréaliers et ceux qui ont de quoi payer, paieront. Par contre, ceux qui aujourd'hui vont demander des services aux salariés de la Chambre d'agriculture, vous ferez comme le docteur, vous paierez l'ordonnance. Si vous n'avez pas d'argent pour payer l'ordonnance, on ne viendra pas vous servir dans votre exploitation. Cela veut dire que quand on vote les lois de finances et qu'on dit « le Gouvernement de VALLS, c'est un toc de gouvernement ! » Eh bien, il va en venir encore, parce qu'au plan national, cette mesure est une économie de 270 M€ et en ce moment, il tire de tous les côtés.

J'invite tous les salariés puisque je vois que tout le monde aujourd'hui est contre la politique d'austérité, parce que ça aussi, dans cette loi, regardez-là, vous allez voir qu'il y a un mot magique « compétitivité », cela veut dire *t'hà i soldi, va bè, ùn hai micca soldi, ha da cripà !* Et c'est ça aujourd'hui qu'on veut nous faire avaler.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix la motion avec les explications de vote d'un certain nombre de groupes. Ceux qui sont pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

On se voit tout à l'heure à deux ou trois pour corriger, à partir des propositions chiffrées de Paul-Félix.

Dernière motion présentée par Jean-Charles, Jean-Guy et Jean-Bati...

(Applaudissements)

D'habitude on n'applaudit pas dans une enceinte comme ça, mais on vous remercie, c'est très chaleureux !

Motion n° 2014/02/028 présentée par MM. Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Guy TALAMONI et Jean-Baptiste LUCCIONI : demande de sensibilisation du Président de la République française à prendre en compte les demandes des élus corses et de la société insulaire

Je lis la conclusion de la motion :

L'Assemblée de Corse :

DEMANDE au Conseil exécutif de solliciter une entrevue avec le Président de la République française, afin de le sensibiliser à la situation corse et à la nécessité de prendre en compte les demandes des élus et de la société insulaire.

DEMANDE également au Conseil exécutif de prendre attache dans le même esprit avec les responsables des groupes parlementaires.

Ceux qui sont pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion n° 2014/02/034 présentée par M. Jean-Christophe ANGELINI, au nom du groupe Femu a Corsica : Projet de Loi de finances pour 2015 ; part contributive des CCI

M. Jean-Christophe ANGELINI

On peut voter celle de la CCI ? C'est la même que pour les Chambres d'agriculture.

Le Président BUCCHINI

On peut la voter de la même façon. Je mets aux voix la motion sur les Chambres de commerce. Ceux qui sont pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion n° 2014/02/030 présentée par Mme Josette RISTERUCCI, au nom du groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche : financement des missions locales de Corse

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

J'ai commandé 100 sandwiches, ne partez pas.

La séance est levée à 19h 55.

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE CORSE**

oooo

RECUEIL DES AMENDEMENTS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

04 ET 05 DECEMBRE

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE LA CORSE**

RAPPORT N° 2014/E4/187

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. François TATTI

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Statuts de l'Office Foncier de la Corse – Titre I- Dispositions générales :**

La dernière phrase de l'article 1 « son siège est fixé..... deux tiers » est remplacée par : « *son siège est fixé à BASTIA et pourra être transféré par délibération de l'Assemblée de Corse après avis motivé du Conseil d'Administration de l'Office pris à la majorité qualifiée des deux tiers.* »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

04 ET 05 DECEMBRE

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE LA CORSE**

RAPPORT N° 2014/E4/187

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Statuts de l'Office Foncier de la Corse – Titre I - Dispositions générales :**

Page 9

Au 3.3 de l'article 3, INSERER un 4^{ème} item ainsi rédigé :

« 4° - des accords passés avec les collectivités locales compétentes, en vue de la mise en œuvre d'acquisitions foncières liées à leurs projets de développement stratégique, »

D'où la nouvelle rédaction :

3.3. Le Programme Pluriannuel d'Interventions tient compte :


1°- des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme et notamment le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ;

2°- des objectifs de réalisation de logements précisés par les programmes locaux de l'habitat ;

3°- des orientations de la politique régionale du foncier et de l'habitat de la Collectivité Territoriale de Corse établies dans un Schéma d'Orientation du Foncier Territorial et de l'Habitat (SOFTH) débattues par l'Assemblée de Corse ;

4° - des accords passés avec les collectivités locales compétentes, en vue de la mise en œuvre d'acquisitions foncières liées à leurs projets de développement stratégique ;

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

An empty rectangular box with a thin black border, positioned to the right of the text '* DECISION DE L'ASSEMBLEE'.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

04 ET 05 DECEMBRE

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE LA CORSE**

RAPPORT N° 2014/E4/187

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : Mme Pascaline CASTELLANI au nom du groupe « LA GAUCHE REPUBLICAINE ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 5 des statuts de l'Office Foncier de Corse intitulé MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, au point 5.1 intitulé MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE, la rédaction du 4) est modifiée de la manière suivante :

« 4) Quatre représentants élus par l'assemblée générale des associations départementales des maires de Corse :

- e) 1 pour les communautés de communes de la Corse-du-Sud désigné par l'association départementale des maires de Corse-du-Sud ;
- f) 1 pour les communautés de communes de la Haute-Corse désigné par l'association départementale des maires de Haute-Corse ;
- g) 1 représentant l'association départementale des maires de Corse-du-Sud ;
- h) 1 représentant l'association départementale des maires de Haute-Corse.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

04 ET 05 DECEMBRE

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE LA CORSE**

RAPPORT N° 2014/E4/187

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : M. Jean-Marie POLI au nom du groupe « CORSICA LIBERA ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Statuts de l'Office Foncier de la Corse – Titre I - Dispositions générales :

Dans la dernière phrase de l'article 1 « son siège est fixé..... deux tiers » **REEMPLACER :** « Ajaccio » **PAR** « CORTI. »

Le reste sans changement.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

04 ET 05 DECEMBRE

**STATUTS DE L'OFFICE FONCIER
DE LA CORSE**

RAPPORT N° 2014/E4/187

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : M. Gilles SIMEONI.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Statuts de l'Office Foncier de la Corse – Titre I - Dispositions générales :**

« Son siège est fixé à Bastia, pour application d'une politique d'ensemble de la Collectivité Territoriale de Corse visant à l'implantation et à la localisation équilibrée des services et outils publics sur l'ensemble du territoire de la Corse ».

Il pourra être transféré par délibération de l'Assemblée de Corse après avis motivé du Conseil d'Administration de l'Office pris à la majorité qualifiée des deux tiers. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RECUEIL DES MOTIONS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

4 ET 5 DECEMBRE 2014

N° 2014/E4/038

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mmes et MM les conseillers à l'Assemblée de Corse

- **OBJET** : REFORME DE LA PROFESSION D'AVOCAT.

CONSIDERANT que l'avocat est un auxiliaire de justice, profession qui est rigoureusement incompatible avec l'exercice de toute autre profession à caractère commercial,

CONSIDERANT que l'avocat exerce sa profession de manière libérale et indépendante et n'est donc soumis à aucune autre autorité hiérarchique, sauf, en ce qui concerne les avocats salariés,

CONSIDERANT que conséquence de cette indépendance, l'avocat ne se soumet qu'à la Loi, au statut de sa profession et à son code de déontologie,

CONSIDERANT que l'activité professionnelle des avocats se divise en deux domaines : les activités pour lesquelles les avocats ont un monopole d'assistance et de représentation et celles qu'ils peuvent partager et exercer concurremment avec d'autres professions,

CONSIDERANT que l'avocat est un professionnel du droit, qui est le mandataire naturel de ses clients en les accompagnant dans tous les actes de la vie civile,

CONSIDERANT le projet de réforme des professions réglementées porté par le Ministre de l'Economie, Monsieur Emmanuel Macron qui a pour objet de renforcer la concurrence dans le secteur de ces activités dites « réglementées », dans le but de réduire le prix des prestations et partant pour favoriser des créations d'emplois, doit viser essentiellement les professions à caractère commercial,

CONSIDERANT *que ce projet de libéralisation de l'activité économique va changer de nature la profession indépendante d'avocat en la transformant en profession mercantile,*

CONSIDERANT *qu'en voulant ainsi libérer l'installation des avocats le projet Macron, tout en réduisant la tutelle des ordres locaux, risque d'asservir la profession à un contrôle de l'Etat, s'attaquant ainsi à leur indispensable indépendance, garante d'une justice libre et démocratique,*

CONSIDERANT qu'en ouvrant les capitaux des sociétés d'avocats à des investisseurs étrangers à la profession et au droit, le texte soumettrait ces cabinets aux contraintes de la finance,

CONSIDERANT que le projet Macron, sous couvert d'une vision purement économique et libérale, porte atteinte à une justice de proximité dans le but essentiel de recherche de profit au détriment de l'intérêt du justiciable,

CONSIDERANT que cette double volonté de soumettre la profession d'avocat au contrôle de l'Etat et au contrôle de la finance créera une justice inégalitaire à deux vitesses,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une concertation sérieuse soit mise en œuvre avec les organisations professionnelles et l'ensemble des syndicats des avocats sur des sujets qui les concernent directement et qui intéressent aussi de façon plus générale le bon fonctionnement de la Justice.

DEMANDE que le projet de loi sur la libéralisation des professions réglementées et notamment la partie concernant la profession d'avocat soit réécrite en tenant compte des remarques et des observations des organisations professionnelles, à savoir le respect du statut d'indépendance et le rôle essentiel de protecteur du justiciable.

DEMANDE au gouvernement de bien vouloir considérer que cette vision purement économique et comptable de la Justice est à l'opposé d'une justice de proximité dans la mesure où vont être favorisés les grands cabinets d'affaires des métropoles et qu'elle ne laisse pas de place à une conception humaine, démocratique et égale pour tous.

* * *

ADOPTÉE lors de la Session des 4 et 5 Décembre 2014.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014

N° 2014/E4/036

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mmes et MM les conseillers à l'Assemblée de Corse

- **OBJET** : **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 – PART
CONTRIBUTIVE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE.**

CONSIDERANT que le projet de Loi de Finances pour 2015, et notamment son article 18, instaure un prélèvement de 100% du fond de roulement excédant 90 jours de fonctionnement, représentant une taxation globale de 70 Millions d'euros pour l'ensemble des Chambres d'Agricultures (CA) pour l'année 2015,

CONSIDERANT que le mode de répartition de ce prélèvement entre les différentes CA aurait dû s'opérer à proportion de leur poids économique mais qu'en l'espèce il défavorise le réseau consulaire agricole corse dont la taxation envisagée excède fortement celle qui devrait résulter de son poids relatif réel,

CONSIDERANT que le poids économique officiel de l'Agriculture Corse représente 0,3 % de l'Economie Agricole Nationale alors que la ponction du fond de roulement prévue pour la région Corse s'établit à 3,28 % (soit environ 11 fois plus),

CONSIDERANT que le montant des prélèvements, estimé à 2 450 000 € par les Chambres locales, met gravement en péril les établissements publics concernés, l'emploi de leurs salariés ainsi que l'ensemble des missions qui leur sont dévolues,

CONSIDERANT que les Chambres d'Agriculture ont un rôle majeur dans le développement de notre territoire, particulièrement en matière de structuration des exploitations agricoles, de valorisation des produits, d'animation économique et de formation professionnelle,

CONSIDERANT les situations de trésorerie individuelles des Chambres d'Agriculture de Corse et la spécificité de leurs budgets dans lesquels la part de la Taxe sur le Foncier Non Bâti est nettement inférieure à celles des Chambres continentales,

CONSIDERANT que le faible niveau d'imposition du foncier non-bâti pour la région Corse ne permet pas d'atteindre un niveau de recettes supérieur à 40% des ressources des Chambres d'Agriculture insulaires,

CONSIDERANT la future baisse de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) de 5,35% pour 2015 et les deux prochaines années,

CONSIDERANT les dispositions spécifiques mises en place pour les CA de Guadeloupe, de La Réunion, de Mayotte, avec le versement de 100% du montant de la TAFNB notifiée pour 2014,

CONSIDERANT que le calcul du prélèvement envisagé doit prendre en compte, de façon équitable, la situation réelle de chacune des Chambres d'Agriculture,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'importance du rôle des Chambres d'Agriculture dans le développement agricole insulaire.

DEMANDE aux Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse de saisir sans délai le gouvernement d'une demande de modification de la méthode de prélèvement, figurant à l'article 18 du projet de Loi de Finances pour 2015, afin d'établir des prélèvements, de façon équitable et en rapport avec la situation réelle des Chambres d'Agriculture de Corse.

* * *

ADOPTÉE lors de la Session des 4 et 5 Décembre 2014.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014

N° 2014/O2/028

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : MM. Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Guy TALAMONI et Jean-Baptiste LUCCIONI.

- OBJET : DEMANDE DE SENSIBILISATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE A PRENDRE EN COMPTE LES DEMANDES DES ELUS CORSES ET DE LA SOCIETE INSULAIRE.

CONSIDERANT le projet de réforme élaboré par l'Assemblée de Corse et ayant donné lieu à plusieurs votes majoritaires, voire unanimes, sur les principaux sujets prioritaires pour l'île : langue corse, foncier, fiscalité du patrimoine, demande de révision constitutionnelle,

CONSIDERANT que l'Assemblée travaille par ailleurs à la définition d'une nouvelle architecture institutionnelle dans le cadre du « Comité stratégique »,

CONSIDERANT qu'il existe aujourd'hui une forte attente de la société insulaire, rejoignant naturellement les préoccupations exprimées par les élus de la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT que le FLNC a souhaité favoriser une démarche d'apaisement et de construction en décidant sa sortie de la clandestinité,

CONSIDERANT que toutes les conditions semblent aujourd'hui réunies pour la mise en œuvre d'un projet politique permettant de mettre fin à ce qu'il est convenu d'appeler le problème corse,

CONSIDERANT cependant que Paris n'a pas pour l'heure répondu aux demandes de l'Assemblée de Corse dans les différents domaines,

CONSIDERANT par ailleurs, qu'aucun signe d'apaisement n'a été donné de la part du Gouvernement, s'agissant notamment des arrestations,

CONSIDERANT également le refus par Paris de respecter les engagements pris depuis des années en matière de rapprochement des prisonniers Corses,

CONSIDERANT que d'autres dossiers viennent encore compliquer la situation, comme le refus par l'Etat de signer la convention tripartite avec l'Université et la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT que ce contexte risque fort de conduire à de nouvelles tensions, alors qu'il serait aujourd'hui possible d'entrer de plain-pied dans une ère nouvelle pour la Corse,

CONSIDERANT qu'en dernière analyse, il appartient au Chef de l'Etat d'indiquer une voie à son gouvernement s'agissant de la question corse,

CONSIDERANT qu'il serait donc utile de voir les responsables de la Collectivité Territoriale de Corse, à savoir le Conseil exécutif accompagné des représentants des groupes à l'Assemblée territoriale, rencontrer le Président de la République française,

CONSIDERANT qu'il serait bon par ailleurs, de rencontrer également les responsables de groupe au Parlement, notamment dans la perspective de réunir les 3/5^{ème} du congrès nécessaires pour une révision de la Constitution, laquelle a été réclamée par 46 élus sur les 51 que compte l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Conseil exécutif de solliciter une entrevue avec le Président de la République française, afin de le sensibiliser à la situation corse et à la nécessité de prendre en compte les demandes des élus et de la société insulaire.

DEMANDE également au Conseil exécutif de prendre attache dans le même esprit avec les responsables des groupes parlementaires.

* * *

ADOPTÉE lors de la Session des 4 et 5 Décembre 2014.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014

N° 2014/O2/034

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Christophe ANGELINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A
CORSICA »

- **OBJET** : PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 : PART
CONTRIBUTIVE DES CCI.

CONSIDERANT le projet de Loi de Finances pour 2015, adopté en première lecture le 21 octobre 2014 par l'Assemblée Nationale, et notamment son article 17, qui instaure un prélèvement de 500 millions d'Euros sur les Chambres de Commerce et d'Industrie,

CONSIDERANT le mode de répartition de ce prélèvement entre les différentes CCI, qui aurait dû s'opérer pour partie à proportion de leur poids économique, et qui en l'espèce défavorise le réseau consulaire Corse (à savoir les CCI territoriales d'Aiacciu et de Bastia ainsi que la CCI de Corse) dont la taxation envisagée excède fortement celle qui devrait résulter de leur poids relatif réel,

CONSIDERANT la pesée officielle, qui fait ressortir à 0,36 % du total national la part relative de la Corse, et la ponction prévue, qui s'établit à 0,60 %, soit quasiment le double d'un traitement proportionnel,

CONSIDERANT le montant des prélèvements projetés (1 777 000 €), qui met gravement en péril les établissements publics précités, l'emploi de leurs salariés, ainsi que l'ensemble des missions qui leur sont dévolues,

CONSIDERANT le rôle majeur des Chambres de Commerce et d'Industrie dans le développement de notre territoire, particulièrement en matière d'équipements structurants, d'animation économique et de formation professionnelle,

CONSIDERANT les spécificités de la Corse en ce qui concerne les CCI, notamment en matière de gestion des ports et aéroports,

CONSIDERANT la participation des différents opérateurs à l'effort de redressement des comptes publics, qui doit nécessairement être équitable,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Conseil Exécutif de saisir sans délai le gouvernement d'une demande de modification du tableau répartiteur, figurant à l'article 17 du projet de Loi de Finances pour 2015, afin que la part contributive des CCI de Corse s'établisse à juste proportion de leur poids économique relatif.

* * *

ADOPTÉE lors de la Session des 4 et 5 Décembre 2014.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DES 4 ET 5 DECEMBRE 2014

INDEX DES INTERVENTIONS

5 DECEMBRE 2014 PAGE 1 à 95

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
ANGELINI Jean-Christophe	17 à 21 79 à 81 92
BASTELICA Etienne	49 à 51 87 93
BENEDETTI Paul-Félix	89 à 91
BIANCUCCI Jean	55 à 57 84
BUCCHINI Dominique	1 5 11 12 37 64 65 66 78 79 81 82 83 84 85 85 à 87 88 89 91 93 94 95
CASTELLANI Michel	44 à 47

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
CASTELLANI Pascaline	47 à 49
HOUEMER Marie-Paule	43 44
LUCCIONI Jean-Baptiste	36 37 87
ORSINI Antoine	33 à 35 38 à 41
ORSUCCI Jean-Charles	16 17 57 à 60 73 74 88
POLI Jean Marie	37 38
SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	60 61 71 72 85
SIMEONI Gilles	52 à 55 69 à 71 87 à 88 92 à 93
STEFANI Michel	13 à 15 72 73
TALAMONI Jean-Guy	66 74 75
TATTI François	41 42 43 67 68 84 91 92

CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	1 à 4 6 à 10 21 à 24 61 à 64 65 66 76 77 84
GUIDICELLI Maria	25 à 32 68 69 75 76

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014
COMPTE RENDU IN EXTENSO
REUNION DES 4 ET 5 DECEMBRE 2014**

SOMMAIRE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
1	Ouverture de la séance par le Président de l'Assemblée, M. Dominique BUCCHINI	
1 à 5	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	
1 à 3	Convention de financement des mesures supplémentaires prévues par le plan de prévention des risques technologiques de GDF SUEZ Ajaccio Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	N° 14/205/AC
3 à 5	Autorisation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures – lot 2B Nord Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI Lecture du rapport de la commission du développement économique par M. Dominique BUCCHINI	N° 14/199/AC

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
6 à 25	<p>TRANSPORTS</p> <p>Habilitation du Président du Conseil Exécutif et du Président de l'Office des transports de la Corse à signer les avenants aux conventions de délégation de service public sur les lignes aériennes entre Marseille, Nice, d'une part, et Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari d'autre part</p> <p>6 à 10 Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI</p> <p>11 à 12 Lecture du rapport de la commission du développement économique par M. Dominique BUCCHINI</p> <p>13 à 25 Interviennent Mme et MM. Michel STEFANI, Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Christophe ANGELINI, Paul GIACOBBI, François MOSCONI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI</p>	N° 14/198/AC
25 à 85	<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Approbation des statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial de la CTC issu de l'article L.3324-26-1 du code général des collectivités territoriales, dénommé « Office foncier de la Corse » (OFC) « Uffiziu Fundariu di a Corsica » (UFC)</p> <p>25 à 32 Présentation du rapport par la Conseillère Exécutive, Mme Maria GUIDICELLI</p> <p>33 à 35 Présentation du rapport de la commission des finances par M. Antoine ORSINI</p> <p>36 à 37 Présentation du rapport de la commission du développement économique par M. Jean-Baptiste LUCCIONI</p> <p>37 à 64 Interviennent Mmes et MM. Jean-Marie POLI, Antoine ORSINI, François TATTI, Marie-Paule HOUEMER, Michel CASTELLANI, Pascaline CASTELLANI, Etienne BASTELICA, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Gilles SIMEONI, Jean BIANCUCCI, Jean Charles ORSUCCI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI</p>	N° 14/197/AC

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
65 à 66	Intervention de MM. Dominique BUCCHINI, Paul GIACOBBI, Jean-Guy TALAMONI	
67 à 68	M. François TATTI lit la motion de la commission concernant l'Office Foncier de Corse	
68 à 78	Interviennent MM. et Mmes Maria GUIDICELLI, Gilles SIMEONI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Michel STEFANI, Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Guy TALAMONI, Paul GIACOBBI et vote de la motion relative à l'élaboration d'un schéma global d'implantation et de localisation des services et outils publics de la CTC	N° 14/196/AC
78 à 85	Examen des amendements et vote des statuts de l'Office Foncier de Corse	
85 à 114	Interviennent MM. et Mmes Marie-Antoinette SANTONI BRUNELLI, Jean BIANCUCCI, Pascaline CASTELLANI, Etienne BASTELICA, Paul-Félix BENEDETTI, Agnès SIMONPIETRI, Jean-Christophe ANGELINI, Antoine ORSINI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI	
86	Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à des organismes divers	N° 14/206/AC
86 à 94	EXAMEN DES MOTIONS	
86 à 89	Motion n° 2014/E4/038 présentée par les groupes de l'Assemblée concernant la profession d'avocat	N° 14/200/AC
89 à 93	Motion n° 2014/E4/036 présentée par M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, concernant le projet de Loi de finances pour 2015 – part contributive des Chambres d'Agriculture	N° 14/201/AC
94	Motion n° 2014/02/028 présentée par MM. Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Guy TALAMONI et Jean-Baptiste LUCCIONI : demande de sensibilisation du Président de la République Française à prendre en compte les demandes des élus corses et de la société insulaire	N° 14/202/AC
94	Motion n° 2014/02/034 présentée par M. Jean Christophe ANGELINI, au nom du groupe Femu a Corsica : projet de loi de finances pour 2015 : part	N° 14/203/AC

	contributive des CCI	
--	-----------------------------	--

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
95	Motion n° 2014/02/030 présentée par Mme Josette RISTERUCCI, au nom du groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche : financement des missions locales de Corse	N° 14/204/AC
96 à 114	<u>ANNEXES</u> : Recueil des amendements (statuts de l'Office Foncier de Corse) et recueil des motions	